

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique,
Citoyenneté et Guichet unique

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 09 OCTOBRE 2024



Mandature 2020-2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20241211-DEL2024-189-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 03 octobre 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID

Étaient excusés

Point 12 : Sabine FRETEY

Point 16 : Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE

Points 23 et 24 : Jean-Michel POISSON

Était absent

Jacques ALIM

Pouvoirs

Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Hélène BARBE donne procuration à Lydie GUERIN, Alain GUENZI donne procuration à Talal ABDELKADER, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Amber NIAZ donne procuration à Mariam CISSE, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO, Sabine FRETEY donne procuration à Carine GENTIL

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA.

Assemblées :

1. Approbation du Procès-verbal du 8 juillet 2024

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Mesdames et chers collègues, il est 19h02, on va ouvrir ce Conseil municipal. J'ai des excuses et des absences à présenter : Madame Picard donne pouvoir à Monsieur Chakkar. Madame Willemin à Monsieur Klisura. Hélène Barbe donne pouvoir à Lydie Guerin. Silvia Cousin donne pouvoir à Chantal Deseyne, Amber Niaz à Yucel Kisa. Laurent Fontaine à Valentino Gambuto. Sabine Fretey, non, c'est ça ? Non, il n'y a pas d'erreur ? Ah pardon, c'est Lydie qui parlait. Sabine Fretey à Carine Gentil. Florence Archambaudière à André Homps jusqu'à son arrivée, et André Homps est là, d'accord. Chérif Derbali donne pouvoir à Pascal Rossion. Tout est bon pour vous ? Secrétaire de séance ? Yucel qui m'a regardé. Ça convient, Yucel Kisa, pour tout le monde ? Félicitations Yucel.

Avant de commencer l'ordre du jour, je dois vous lire un courrier que j'ai reçu de notre collègue Jacques Alim, qui m'a écrit le 28 septembre, reçu le 1er octobre. Objet : démission du groupe d'opposition et poursuite du mandat de conseiller municipal indépendant. Monsieur le Maire, par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du groupe d'opposition Dreux au Cœur au sein du Conseil municipal de la ville de Dreux. Je souhaite néanmoins poursuivre mon mandat de conseiller municipal désormais en tant qu' élu indépendant. Je reste à vos dispositions pour toute information complémentaire, et la formule de courtoisie, signé Jacques Alim. Voilà, l'information est faite.

On peut désormais prendre l'ordre du Conseil municipal.

Avant, je voudrais remercier les services de la ville, les commerçants pour cette belle Saint-Denis. Il faisait beau samedi, c'était très sympa. En tout cas, les retours des commerçants sont très positifs, donc ça, ça me fait toujours plaisir. Les forains sont contents au moins pour samedi, vendredi. Dimanche, c'était un peu moyen au niveau du temps, mais ils sont quand même globalement contents et je voudrais féliciter notre collègue, Ratko Klisura, qui a fait un super travail pour accueillir la Serbie lors de cette 845e édition et je sais que Madame le Consul et l'ensemble des représentants de la ville de Bogatic et l'ensemble des représentants des Serbes en France étaient plus que ravis. Est-ce que tu veux dire un mot éventuellement ? Je t'en prie, Ratko.

Ratko KLISURA : Oui, oui, tout le monde a été content. Déjà, merci de nous avoir fait confiance l'an dernier en annonçant et en nous donnant notre chance pour cette Saint-Denis. En effet, on a eu la chance d'avoir une double page dans le journal Le Monde, qui s'appelle SVET en serbe ce matin même, deux pages en nous remerciant, nous, de notre fidélité. Il y a pas mal de villes ont fait, des comités de jumelage et des pactes d'amitié, et qui n'ont pas eu cette chance-là. Enfin, c'est une chance et honneur de faire une double page dans le journal. Donc il y a Drancy, sans tous les citer et Prouve. Merci aussi à tous, parce que franchement, c'est un travail d'équipe. On n'aurait pas eu du monde derrière nous pour faire tout ce qu'il y avait à faire. Je pense qu'on n'en serait pas arrivé là et puis, merci au beau temps.

Monsieur le Maire : Merci, Ratko, et j'en profite pour remercier Elisabeth Arnault, la présidente du Comité de jumelage, avec tous ses bénévoles, qui ont fait un travail fantastique. C'était autour de la danse folklorique au Parc des expositions et on a eu un florilège de danse folklorique de différents pays. Todi a été dignement représenté, mais également l'Allemagne - Bautzen, et bien sûr, nos amis de Serbie, et bien sûr, Almeirim, qui nous a fait un show de 45 minutes. 45 minutes, c'est ça ? Non, non, c'était vraiment super, un beau moment. Merci à tous. Des fois, il faut remercier les gens, parce que c'est un gros travail. Donc l'année prochaine, vous l'avez peut-être lu, ce sera le Maroc et Madame l'ambassadeur de Maroc sera présente et on a quelque chose de très ambitieux, on en est très fiers.

Je prends le premier point, si vous voulez bien : l'approbation du procès-verbal du lundi 8 juillet 2024. Monsieur Fontaine n'est pas là. Y a-t-il des remarques là-dessus ? Non ? On peut l'approuver comme ça ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? **Prend acte**, Je vous remercie.

On prend le point 2, s'il vous plaît. Encore, c'est une annexe financière au contrat engagements quartiers 2030. Monsieur Leroux, je t'en prie.

Politique de la Ville :

2. Contrat Engagements Quartiers 2030 - Annexe financière 2024 N°3

Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de l'engagement quartier 2030, dans ce conseil, nous avons déjà passé quelques dossiers. Celui-ci, ce soir, concerne l'association Etoile de la Solidarité Drouaise, qui a sollicité la ville de Dreux dans ce cadre pour le financement du prêt d'ordinateurs éducatifs aux familles Drouaises. Cette action touche les enfants suivis par l'association dans le cadre du soutien scolaire. Elle a pour but de réduire la fracture numérique et de favoriser l'égalité des chances de ces élèves et leur permettant de travailler à domicile sur des outils adaptés et d'accéder à une plateforme en ligne pour compléter le soutien scolaire en présentiel.

Donc, je vous demande d'approuver le plan de financement prévu dans l'annexe financière que vous avez, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser au partenaire la contribution de la ville de Dreux sous forme de subventions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Sébastien. Questions, observations là-dessus ? Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Oui, bonsoir. J'avais posé la question en commission de savoir combien ça représentait d'ordinateurs et on devait m'apporter la réponse. Et par ailleurs, il y a une charte qui doit être signée, a priori, et on n'a pas encore la charte.

Monsieur le Maire : Pour la première question, on me souffle 31 ordinateurs. C'est ce qu'on nous avait demandé. Et pour la Charte, je n'ai pas d'information là-dessus. C'est en cours, ce n'est pas encore signé. Autre chose ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Bonsoir. Pouvez-vous nous donner quelques explications complémentaires sur l'association : le nombre d'adhérents, le nombre d'enfants concernés. 31 ordinateurs, mais est-ce que ça concerne 31 enfants ? En fait, avoir un peu plus de détails sur l'objet de cette association.

Sébastien LEROUX : L'association, on l'a rencontrée trois fois depuis le début de cette année. Ils nous ont fait la présentation, effectivement, de leur plan d'actions, en tout cas, concernant les familles et le suivi. Ça s'adresse aux élèves qui sont du CP à la Terminale, avec un suivi, évidemment. L'objectif, c'est de prêter les PC aux collégiens et lycéens, notamment les bénéficiaires. Comme on vous l'a rappelé, ils sont 31. Pour la rentrée, il y a 26 élèves qui sont suivis par l'association. Parmi eux, cinq répondent actuellement aux critères d'éligibilité et vont être équipés du PC et formés à leur usage. Pour les autres, des temps de réunion doivent être organisés afin de présenter aux acteurs du territoire le projet pour qui ils en fassent la promotion, enfin le public ciblé.

Monsieur le Maire : Les bons usages.

Sébastien LEROUX : Les bons usages. En fait, c'est un suivi qui est fait par des bénévoles sur site, c'est sur la maison des associations et donc les familles prennent part complètement au projet, c'est-à-dire qu'il y a un suivi, un accompagnement. Ce n'est pas seulement qu'on prend les élèves et on leur donne un outil. Il y a un accompagnement et il faut que la famille adhère aussi sur le suivi de ce

programme. Et à la fin, le PC est restitué pour pouvoir... En fait, les PC sont achetés par l'association. C'est un projet, comme vous avez pu le voir, qui est autour de 4 600 euros, je crois et on subventionne. L'objectif, ce ne sont pas des PC neufs, ce sont des PC qui sont mis en service par Emmaüs Connect, donc c'est une collecte. C'est plutôt pas mal dans l'action. Voilà ce qu'on peut vous dire ce soir sur le sujet. Est-ce que j'ai répondu à la question ? Oui ? Non ?

Monsieur le Maire : D'autres questions, messieurs-dames ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

On passe à François Jaguin pour le Pass'Sport, puisque c'est dans ta délégation, la patinoire. Donc ce n'est pas une offense à Alain Guenzi, simplement c'est dans ta délégation. Vas-y, François ! Ne sois pas triste, Alain, tu as déjà assez de délibérations.

Patinoire :

3. Mise en place du dispositif « Pass'Sport ».

François JAGUIN

François JAGUIN : Oui, on ne va pas se fâcher avec Alain, on est complémentaires sur le sujet patinoire. Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, il s'agit de la mise en place du dispositif Pass'Sport et dans le cadre de sa politique sportive, concernant l'ouverture de l'École de glace au sein de la patinoire de Dreux, la municipalité souhaite la mise en place du dispositif Pass'Sport. L'objectif est de favoriser, de démocratiser la pratique sportive d'un public rencontrant des difficultés financières. La patinoire de Dreux est adhérente au Syndicat National des Patinoires et nous avons donc conclu un partenariat avec l'Union Sport & Cycles, qui est la première organisation professionnelle de la filière sport.

Cette démarche permet à la ville de Dreux d'accéder au dispositif Pass'Sport dans le cadre du loisir sportif marchand. Il faut savoir que ce dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques et nous permet donc de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année entière sportive.

Le principe en est le suivant, une aide financière est proposée à des familles pour prendre en charge une partie des frais de cotisation à l'école de glace. Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros, qui permet de financer une partie de cette inscription, donc tout au long de l'année. Il est ouvert du 1er juin 2024 au 31 décembre de la même année, 2024, et en fait, vous avez la déclinaison de toutes les tranches d'âge concernées par ce Pass'Sport, donc ça va du 1er juin 2004 et je dirais même jusqu'aux étudiants de parfois plus de 28 ans, à partir du moment où ils nous amènent donc bien évidemment des conditions de ressources notamment.

Il est donc proposé d'accepter en titre de paiement ce dispositif Pass'Sport pour l'École de glace de la patinoire de Dreux. Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie, Locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique Sportive, je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver la mise en place du dispositif Pass'Sport et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagement.

Monsieur le Maire : Merci, François. Pour rappel on a fait le décompte, donc 125 enfants inscrits pour apprendre le patinage à l'École de glace et on a dépassé les 100 licenciés pour le hockey, ça se passe très bien. Les familles sont ravies. Monsieur Gambuto, je vous en prie. Il faut éteindre ton micro François, s'il te plaît.

Valentino GAMBUTO : Oui, juste une question, puisque le fait que vous disiez que c'est propre, Monsieur Jaguin, donc à la patinoire, ça me fait douter sur la démarche. Le Pass'Sport, il est pour tous les sports ou c'est seulement dans le cadre des inscriptions ?

Monsieur le Maire : C'est ça. On vise un équipement qui vient d'être créé, on l'ajoute tout simplement. Ce qui n'était pas dans le listing qu'on avait établi à l'époque pour le Pass'Sport, donc comme il y a un nouvel équipement, on l'intègre au Pass'Sport, parce que ça n'a pas été voté par le Conseil municipal tout simplement. Mais oui, c'est une question que j'ai posée aussi. Merci, Monsieur Gambuto. Madame Philippe, je vous en prie.

Josette PHILIPPE : C'était un peu la même remarque et en disant que comme c'est un dispositif national, comme ça concerne des enfants, nous allons voter pour.

Monsieur le Maire : Oui, c'est un bon dispositif, qui fonctionne bien en général. En tout cas, on le soutient, on s'intègre là-dedans. Il n'y a pas d'autres questions là-dessus ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.**

Merci. François, toujours toi. Je t'en prie, vas-y !

4. Convention d'utilisation de la patinoire de Dreux par l'association Dreux Sports de Glace

François JAGUIN

François JAGUIN : On passe maintenant à la convention d'utilisation de la patinoire de Dreux par l'Association Dreux Sports de Glace. Créée en août 2024, cette association de hockey, Dreux Sports de Glace, nommée Les Monarques, développe au sein de la patinoire de Dreux, le hockey, loisir accessible à tout public, et souhaite donc offrir une politique éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles d'éthique du sport.

L'accompagnement des associations sportives constitue un volet important de l'action de la ville de Dreux engagée dans le domaine du sport. Il s'agit donc de mettre en place des mesures et des programmes spécifiques pour soutenir ce développement des activités sportives et l'encouragement, notamment à la pratique du hockey, auprès des jeunes et des habitants de la commune. Afin d'assurer le développement de la vie associative autour de la pratique du hockey sur glace, la ville de Dreux met à disposition de l'association, des locaux destinés à accueillir les activités administratives et sportives, à entreposer du matériel sportif et régir les mises à disposition de matériel.

Afin de définir les conditions et les modalités d'octroi de l'utilisation de la patinoire de Dreux à cette association Dreux Sports de Glace pour l'exercice 2024-2025, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention, qui a pour objet la mise à disposition de créneaux horaires pour les entraînements sur glace et pour les événements hors glace, la mise à disposition des locaux sportifs et administratifs, la mise à disposition d'un matériel pédagogique, la politique de communication de l'association. Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie, Locale, Vie des Quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique Sportive, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la convention d'utilisation de la patinoire par l'association Dreux Sports de Glace, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette dite convention.

Monsieur le Maire : Merci, François. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, Monsieur le Maire. Moi, ce qui m'ennuie dans cette convention, c'est que j'ai l'impression de signer un chèque en blanc : je ne vois pas de somme. Je vois qu'il y a des prêts de structure sans restriction : le personnel qui sera à disposition, la communication qui sera portée par la ville sans limite, sans précision du coût, toutes les communications pour tous les événements qu'ils pourraient faire, les surfaçages qui seront faits à la demande, avant et après aussi à la demande s'ils en ont besoin, l'accueil, l'ouverture, la tenue des portes, etc. Ce sera la ville qui tiendra. Donc j'ai quand même le sentiment que c'est un peu « open bar » comme truc, et j'aurais

voulu savoir si vous avez un budget maximum de prévu sur ça, parce que si on disait la même chose au club de foot ou de rugby ou d'autres : Allez-y ! Et puis, on vous suit, on fera votre com, etc., à la demande, je pense qu'on irait... D'ailleurs, il serait très heureux et j'imagine même que là, dans le cas présent, il pourrait même être assez jaloux. C'est ce que je serais si j'étais un sportif dans un club.

Monsieur le Maire : J'ai bien aimé la fin de la phrase, elle est savoureuse. Monsieur David avait une question, c'est ça aussi ? Ah non, c'était Monsieur Homps, pardon, allez-y !

André HOMPS : Moi, j'avais les mêmes questions que Monsieur Gambuto. Je trouve que la convention n'est pas délimitée en fait. J'ai donc les mêmes questions. Effectivement, je trouve que ça manque de limite, de cadrage et sinon, évidemment, maintenant que l'équipement est là, nous souhaitons qu'ils réussissent. Par définition, donc on votera pour, il faut faire avec, il faut être pragmatique. Par contre, nous regrettons, on l'a déjà dit, qu'il y ait un différentiel de tarifs entre Dreux et l'Agglomération, et nous pensons que cet équipement a vocation, tôt ou tard, à être un équipement d'agglomération, et que donc les 1 € d'écart entre Dreux et hors Dreux ne se justifient pas, et qu'au contraire, il faudrait envoyer un signal à tous les habitants de l'Agglomération pour inscrire cette patinoire dans sa vocation à terme

Monsieur le Maire : François répondra. En fait, même question, mais je me permets juste sur le prix différencié. Simplement, c'était un équipement qui a été porté par la ville de Dreux, payé par les Drouais. L'agglomération n'a rien à voir en termes de financement. Il me semble opportun. Et pourtant, on a fait un effort, c'est ce que je veux préciser quand même : on a fait juste 1 € d'écart, ce qui n'est pas énorme. Mais comme à Chartres et il est fait pour l'agglo de Chartres à l'Odyssée, et hors agglo, ce n'est pas le même tarif, la différence est d'ailleurs plus importante, mais il me semble quand même que les Drouais ont le droit à avoir un prix préférentiel, puisque c'est leur contribution qui a porté ce projet.

Je ne sais pas si vous avez vu dans la presse ce matin, je fais un petit tunnel, mais c'est intéressant, parce que ça rejoint un peu ce que vous dites, Monsieur Homps. J'ai parlé avec différents présidents d'associations de sport, notamment de FC Drouais, Romain Blanchard, et je lui ai dit que, manifestement, on n'accueillait pas les petits drouais, des familles de Dreux, parce qu'on accueillait très largement au-delà de Dreux, parce qu'il y avait une base de détection. Vous savez, on essaie d'accueillir des talents, etc. Ça me pose un problème. On a grosso modo, Dreux-Vernouillet, autour de 45 % des enfants qui sont Dreux-Vernouillet, et on refuse des enfants de familles drouaises. Il est plutôt d'accord sur l'analyse et de dire qu'on peut garder une partie de détection, ça ne me choque pas, parce que c'est aussi la ville-centre qui attire. Pour autant, ça me pose un problème quand on refuse 200 gamins de Dreux. Alors ce n'est pas vrai dans tous les sports. Si on va à l'escrime, le taux de Drouais est très faible, mais la pression de la demande est un peu différente.

En tout cas, on va devoir porter cette réflexion ensemble. Alors, c'est une idée que je porte avec différents présidents d'associations de sport, on devra en parler, parce que les infrastructures de Dreux sont payées par les Drouais, et que ça se défend aussi intellectuellement.

Excusez-moi, mais c'est pour relier un peu ce que vous disiez. Je laisserai François répondre sur ça. Je vais refaire le tour, Madame Gentil, si vous voulez. Madame Philippe, allez-y !

Josette PHILIPPE : Non, c'est une explication de vote. En fait, nous allons nous abstenir, parce que sur le principe, on pourrait être d'accord, mais le manque de précision : cette phrase qui dit : « Une subvention spécifique... », et seulement ça bloque, et par conséquent, on ne votera pas contre, mais on va s'abstenir.

Monsieur le Maire : Je comprends, Madame, je comprends. Je refais le tour. Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Oui, c'était dans le prolongement de ce que vient de dire Madame Philippe. Effectivement, la phrase : « Une subvention spécifique à l'association sera allouée par la ville de

Dreux pour permettre l'acquisition de ces heures de glace », qui ne sont pas prévues dans la convention, ce n'est pas du tout bordé. On ne sait pas quel est le volant de cette subvention à venir, et j'avais sollicité dans le cadre de la commission de la semaine dernière, la liste du matériel pour un montant de 21 047 euros, qui allait être alloué à l'association. On m'avait indiqué qu'on me la fournirait et je ne l'ai pas.

Monsieur le Maire : Excusez-moi si on n'a pas eu le temps de vous la fournir, mais bien sûr qu'on vous la fournira. François, oui. Après, François, je vais te laisser répondre. Simplement, c'est qu'on commence dans cet exercice-là. Les sports de glace, ce n'est pas notre culture à la base. Simplement, ce qui est cadré, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'association est bien cadrée par les créneaux horaires qu'on lui a alloués. Donc, le cadre budgétaire, il n'est pas encore très précis, parce qu'on commence, on s'est beaucoup inspiré de ce qui se fait dans d'autres patinoires avec des clubs comme ça, mais on veut bien maîtriser ce qui est fait.

Excuse-moi, François, je te laisse après répondre. Simplement, comment dire, de toutes les patinoires dont on a pu faire le tour avec Jean-Michel Poisson et les différents élus dans le nord de la France essentiellement, aussi à la belle patinoire de Dunkerque, qui venait d'être réalisée. Tous les élus nous ont dit : « Attention, quand vous commencez comme ça, il faut bien cadrer les sports de glace, parce que parfois, au bout de quelques années, ils pensent que c'est leur patinoire », et on veut bien maîtriser entre le ludique, le spectacle, les événements et le sport. Il faut bien cadrer les choses. Et on nous a alerté là-dessus, parce que, même dans des villes où il y a une grande culture de glace, souvent, il y a des conflits entre, notamment le hockey, qui prend de l'ampleur, donc on maîtrise bien les choses ; les créneaux, on les a limités de manière volontaire. On pourrait en mettre plus, parce qu'il y a beaucoup de demandes, on s'en excuse, mais on lance, on maîtrise les choses et puis on avance avec eux. Simplement, le cadre budgétaire est quand même assez précis, puisque souvent, les créneaux horaires définissent aussi ce qu'il y aura derrière, mais on ne l'a pas chiffré précisément aujourd'hui. On a, bien sûr, une idée de l'enveloppe financière, mais on a préféré ne pas la mettre, parce qu'elle n'était pas complètement certaine, puisqu'on commence avec eux. Excuse-moi, François, je te laisse compléter.

Alors attendez ! Oui, allez-y monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Pour expliciter mon propos, justement compte tenu de votre réponse, c'est en particulier, un article qui dit que les locaux pourront être investis et utilisés en dehors des créneaux attribués pour la période et là, il suffit de prévenir à l'avance, et c'est là où on est : a priori, ça veut dire gratuitement, et a priori ça veut dire qu'ils peuvent bénéficier de tout ça. Et ça, ce n'est pas du tout carré. Donc, c'est en réponse à ce que vous disiez.

Monsieur le Maire : Je vois, j'ai compris ce que vous vouliez dire. Simplement, c'est nous qui maîtrisons les choses C'est très clair ? Donc, ce n'est pas sur demande, et ce n'est pas du libre-service en supermarché, c'est très clair. Simplement, comme vous dites, le surfacage, ça fait partie des choses basiques qu'on doit faire, parce que c'est aussi un problème de sécurité, notamment pour les enfants. Il faut faire le surfacage. Je peux laisser François répondre ? J'ai peut-être dit trop de choses, François ?

François JAGUIN : Juste, je vais compléter donc les quelques demandes, les quelques questions. Donc premièrement, effectivement, comme vous le savez, la patinoire a été lancée le 2 juin. Effectivement, on lance depuis la rentrée scolaire ces créneaux de glace, aussi bien pour les associations que pour les particuliers, que dans ce cadre-là, on a, avec Alain Guenzi, bien évidemment, établi des créneaux de mise à disposition de la glace pour, et le hockey et les patineurs, on va dire, individuels, tout ça sous le biais d'éducateurs. Bien évidemment, on ne les laisse pas livrer à eux-mêmes sur la glace.

Pour ce qui est du surfacage, oui, effectivement, il y a un nombre de surfacage par jour, en sachant que nous avons des employés, qui sont dédiés à ces missions d'accueil qui, pour certains d'ailleurs, sont polyvalents et qui peuvent nous faire une opération de surfacage, même complémentaire si

besoin en été, mais on n'en fait pas tant que ça dans la journée malgré les passages fréquents des hockeyeurs et effectivement, nous avons la maîtrise au travers de ces créneaux de glace, pour ne pas laisser des personnes qui souhaiteraient, on va dire, s'investir sur des créneaux de glace et autres d'ailleurs. Et ça, il y a une délibération qui va être portée juste après, pour offrir des locations justement de la patinoire à des familles ou à des entreprises et donc bien évidemment, on a pensé aussi à ça et toutes ces mesures, bien sûr, sont évolutives dans le respect de la maîtrise, comme le disait Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : On a aussi développé, on commence à bien développer aussi la location de la patinoire à des entreprises. D'ailleurs, si vous pouviez le voter ce soir, ce serait bien, puisque dans quelques jours, il y a une qui vient. Et puis, on loue aussi ce qu'on appelle... Moi, j'apprends les termes comme tout le monde, on commence dans le métier comme on dit, des heures de glace. Les heures de glace, c'est quoi ? C'est une école de glace en région parisienne ou ailleurs, qui a besoin de pouvoir faire patiner ses patineurs artistiques, comme Villard-de-Lans, qui est l'une des références en France, on ne va pas contrarier les autres, qui par exemple, nous a loué 30 heures de glace pour 6-7 000 euros, je ne sais plus, en dehors des horaires d'ouverture au public. Mais la glace est là, l'équipement est là, et ce sont des choses qui sont assez rentables pour nous aussi. Ce n'est pas inintéressant une entreprise qui loue la patinoire. Il y a différentes formules, mais ça peut être la salle d'accueil polyvalente, ça peut être de la restauration, ça peut être aussi d'apprendre le patinage un peu ludique. On a différentes formules, c'est pour ça qu'à l'époque, on avait créé ce poste pour créer le poste de, qu'on appelle, le professeur de patin de glace ?. Professeur de patinage, c'est ça, merci, Alain. Il y a déjà plus de 125 enfants, mais pas que des enfants d'ailleurs. Je dis école de glace, il y a aussi beaucoup d'adultes. Alain, tu veux ? Il a un chapitre, j'ai ouvert les portes de l'enfer.

Alain GUENZI : Pour rebondir, en fin de compte, sur le développement des sports de glace, on a une réunion demain à la Fédération qui va nous montrer tout le panel des activités qui peuvent être proposées. Donc, j'y vais avec justement le moniteur, et on y va aussi avec le Directeur de la patinoire et le responsable du service des sports.

On a déjà des demandes, des sollicitations de parents, qui souhaitent s'investir dans la mise en place d'une structure spécifique « sports de glace ». Donc, c'est pour ça qu'au niveau des créneaux de glace, on essaye toujours de garder les créneaux disponibles pour permettre justement d'avoir une double activité sur la glace, c'est-à-dire une activité de patinage et une activité de hockey. Donc, il y a un club de patinage qui risque de voir le jour d'ici la fin de l'année ou qui sera opérationnel en septembre 2025.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Si vous me promettez d'accélérer sur les autres délibérations, je vous laisse parler.

André HOMPS : Je promets, mais que pour moi. Juste une question, est-ce qu'on a à date, une idée des recettes que l'équipement a dégagées aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est une bonne question. Du coup, on va continuer, mais c'est intéressant. On est sur la trajectoire qu'on avait en termes d'entrée, petit 1. Petit 2, je suis prudent, mais après x mois d'utilisation, on s'aperçoit que nos consommations électriques sont en dessous, voire bien en-dessous de nos projections. C'est plutôt une bonne nouvelle en termes d'impact carbone et puis sur le coût, le déficit de la patinoire. On est sur la trajectoire, on est sur les consommations bien en dessous de ce qu'on avait, de ce qu'on avait prévues, puisqu'en fait, ce sont des calculs qui sont faits par des cabinets, ce n'est pas nous, bien sûr. Ce sont plutôt des bonnes choses et puis les locations d'heures de classe, etc. c'est plutôt pas mal. On verra, on fera le bilan ensemble au bout d'une année d'exercice, mais les premiers indicateurs sont plutôt corrects, très corrects même.

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc les oppositions, Monsieur Homps vote pour. Je vous remercie.

Allez, on va discuter des entrées, c'est ça maintenant ?

Unanimité, 12 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à M. ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL).

5. Tarifs pour l'école de glace et l'accès des établissements scolaires hors commune de Dreux

François JAGUIN

François JAGUIN : On continue. On fait évoluer justement, par rapport à nos premières retombées, les tarifs. Donc, pour l'école de glace et l'accès des établissements scolaires hors commune de Dreux. Par sa délibération numéro DEL2023-185 du 12 décembre 2023, la ville de Dreux avait validé la grille tarifaire d'accès ainsi que la location de patins au sein de l'équipement. Il apparaît nécessaire de faire évoluer cette grille tarifaire, donc compte tenu de la mise en place d'une école de glace avec le recrutement d'un éducateur, des activités physiques et sportives au sein de la collectivité, pour accueillir des établissements scolaires hors commune de Dreux et également pour la location des espaces et des équipements. Donc la grille des tarifs qui avait été validée au Conseil municipal du 12 décembre 2023, vous l'avez. Et par contre, l'évolution porte notamment sur la création de tarifs pour l'école de glace, pour les établissements scolaires hors Dreux et pour les équipements non identifiés en date du 12 décembre 2023.

Pour ce qui concerne, vous avez des tableaux, je vous en fais grâce, de ne peut-être pas délibérer pendant... Ce n'est pas nécessaire ? On est d'accord ? En ce qui concerne ces trois rubriques de création de tarifs, donc l'ensemble des autres tarifs de la patinoire reste inchangé. Donc vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie, Locale, Vie des Quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique Sportive, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la grille tarifaire pour les cours de l'école de glace et les tarifs pour les entrées des établissements scolaires hors Dreux et de la location des espaces et des équipements tels que je viens de vous les suggérer.

Monsieur le Maire : Merci de nous avoir fait grâce de la litanie. Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Oui. Concernant les établissements scolaires et leur accès à la patinoire, est-ce qu'il est prévu également des transports des bus pour les emmener à la patinoire, parce que c'est vraiment un vrai problème aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. Bien sûr, oui, tout à fait. Autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions, Monsieur Homps vote pour. Je vous remercie. François, tu as terminé ou pas ? Vas-y ! Maintenant, tu t'attaques au bar, vas-y.

Unanimité, 12 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)
François JAGUIN

6. Tarifs vente au bar et à la boutique de la patinoire

François JAGUIN

François JAGUIN : On va finir en beauté quand même. Là, c'est pareil. Sur une délibération du 11 avril 2024, la ville a validé la grille tarifaire pour la vente au bar de la patinoire de Dreux. Il apparaît nécessaire de faire évoluer cette grille tarifaire et notamment par la vente de denrées alimentaires et de petits équipements sportifs. L'ancienne grille validée pour les denrées et petits équipements du 11 avril 2024, vous l'avez sur le premier tableau et on vous propose la grille tarifaire complétée pour les denrées et les petits équipements avec les prix à côté.

Là encore, je vous fais grâce de toute la litanie des rubriques, et vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie, Locale, Vie des Quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique Sportive, je vous demande si vous en êtes d'accord de bien vouloir approuver la grille tarifaire pour la vente au bar, à savoir donc denrées alimentaires et petits équipements, en plus de ce qui avait été validé en avril.

Monsieur le Maire : Merci, François. J'entends une remarque en disant : « Mais on ne vend pas de bière ? » C'est votre question, Madame Philippe ?

Josette PHILIPPE : Oui. Ce n'est pas qu'on ne soit pas d'accord avec le prix des gaufres, mais pour être cohérent avec les votes que nous avons déjà effectués, on va s'abstenir.

Monsieur le Maire : D'accord. Merci, Madame Philippe. Non, mais je vous pose la question, parce qu'une bière, ce n'est pas non plus... On va regarder ça. Madame Philippe, je vous laisse éteindre votre micro s'il vous plaît. Pas d'autre question sur les gaufres ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions, Monsieur Homps votent pour. Je vous remercie. On en a fini François pour toi ou pas ? On retourne voir Sébastien. Allez, Sébastien, je t'en prie.

Unanimité, 12 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

Éducation :

7. Ajout de quatre écoles au Renouveau de l'ENT primOT dans les écoles de Dreux

Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Oui. En fait, c'est l'ajout de quatre écoles sur le renouvellement de l'ENT primOT dans les écoles de Dreux. Là, on rajoute quatre écoles, qui sont pour la somme de 920 euros. Donc, on a l'école maternelle Benjamin Rabier, élémentaire Marcelin Berthelot, l'école élémentaire Saint-Exupéry et l'école élémentaire Jean-Zay. On vous demande d'approuver ce qui est en deuxième annexe l'ENT, listant les écoles supplémentaires et le déploiement de l'ENT pour la rentrée 2024-2025 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite annexe.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. L'atterrissage a été difficile. Des questions ? Vous connaissez le dispositif, c'est une annexe. Pas de question ? On passe au vote ? Madame Philippe, je vous en prie, allez-y !

Josette PHILIPPE : Pourquoi seulement celles-là ? Ça fait combien sur la totalité ? C'est les 4 ?

Sébastien LEROUX : Je n'ai pas la réponse pour la totalité. En fait, c'est un dispositif qui existe, comme vous le savez, depuis 2022. Il y avait un environnement numérique qui était choisi par certains enseignants, qui n'était pas retenu par l'Éducation Nationale, donc il y avait quelques soucis de ce côté-là. Certains avaient fait le choix d'adopter primOT en utilisation, donc c'étaient les écoles

élémentaires la première année, ouverture aux écoles maternelles la seconde année, en 2023, mais c'était seulement, du coup, sur les volontaires, puisque certains ne voulaient pas l'utiliser, donc ça ne servait à rien de dépenser sur un dispositif qui n'était pas utilisé. Mais on encourage effectivement toutes les écoles à l'utiliser. Donc là, les 4, c'est le complément de ceux qui l'utilisent déjà.

Monsieur le Maire : J'ai vu que Madame Philippe a essayé de suivre, mais l'explication.. C'est vrai que parfois, c'est surprenant de voir que l'Éducation nationale ne reconnaît pas certaines plateformes utilisées par les enseignants. En tout cas, c'est quand même utilisé, monsieur Leroux, vous me rassurez ?

Sébastien LEROUX : Oui. C'est pour ça que c'était sur du volontariat. Ceux qui ont fait le choix de prendre, comme on passe ce soir cette délibération, c'est de l'utiliser.

Monsieur le Maire : C'est leur choix. Monsieur Gambuto, allez-y, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Je ne suis pas absolument certain, mais ça ne vient pas de l'Éducation Nationale, mais ça venait du choix des professeurs. C'étaient les écoles qui choisissaient de prendre cette option-là ou pas et de rester dans le numérique ou pas et avec ce process-là.

Sébastien LEROUX : Je vais repréciser. En fait, les enseignants, effectivement, ou les directeurs avaient un univers connu depuis très longtemps, sauf que, il semblerait et c'est ce qu'on nous a dit et d'ailleurs ça nous a été confirmé en amont, il paraît que ça va s'ouvrir un peu plus, donc on verra, peut-être qu'il y aura des modifications. Mais jusque-là, il y avait un environnement numérique qui était retenu par l'Éducation Nationale Départementale, je le précise, celle de l'Eure-et-Loir, avec le choix de Madame Mege en l'occurrence, qui était porté sur cet environnement. Et de fait, il semblerait qu'il y ait des choses qui bougent de ce côté-là, mais pour l'instant, on est sur le dispositif primOT. D'accord ?

Monsieur le Maire : C'est bon ? C'est clair ? On passe au vote. C'est des fois un peu compliqué, l'Éducation nationale. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dans le doute, on vote pour, c'est ça ?

Unanimité, je vous remercie. On continue. C'est la bourse au permis, Yucel, c'est ça ? C'est à toi ?

Jeunesse :

8. Bourse au permis de conduire

Yucel KISA

Yucel KISA : Exactement. Bonsoir tout le monde. Là, il s'agit de la bourse au permis que la ville attribue aux jeunes de Dreux depuis 2015. La contrepartie est que le bénéficiaire est tenu d'investir 50 heures dans un projet d'intérêt collectif. Cette bourse s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant à Dreux depuis au moins un an et qui a un projet socio-professionnel nécessitant l'obtention du permis. Elle s'adresse aussi aux étudiants, ayant un projet scolaire en dehors de Dreux qui ont besoin d'avoir le permis pour les déplacements. La participation de la ville est de 500 euros et cette somme est directement versée à l'auto-école, ayant signé la convention avec la ville.

Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir autoriser la mise en place de la bourse au permis de conduire, approuver les projets de convention avec les partenaires du dispositif et les conventions tripartites entre la ville de Dreux, le bénéficiaire et les partenaires, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.

Monsieur le Maire : Merci, Yucel. Question ? Monsieur Homps avait levé la main en premier, je vous en prie.

André HOMPS : Excuse-moi, Valentino. Oui. Moi, sur le principe, on est tout à fait pour, évidemment, c'est très bien. Par contre, en lisant le document, une question, c'est dans le questionnaire qui est présenté aux candidats, vous leur dites : « Décrivez-nous les tâches d'intérêt général que vous seriez susceptible de réaliser pour la collectivité » ? Je trouve la démarche curieuse, voire un petit peu inverse. L'intérêt général, c'est la collectivité qui le définit, non pas la personne qui est visée, qui est destinataire de l'action et je trouve que ce serait plutôt à la ville de dire : « Voilà, les tâches d'intérêt général que nous souhaitons développer ou voire réaliser, est-ce que vous vous inscrivez dans ces tâches ? Je trouve que cet appel au volontariat, très bien, mais la façon dont c'est fait me semble bizarre.

Monsieur le Maire : Oui, je comprends ce que vous voulez dire, mais l'intérêt général, il est quand même bien défini dans les missions également. Effectivement, on leur demande s'ils ont de l'appétence pour quelque chose, mais les missions sont bien définies par nous. Peut-être que la formule n'est peut-être pas bien choisie, mais je vois ce que vous voulez dire. Alors, c'était Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui. Moi, c'était juste pour savoir s'il y a eu plus de 20 candidats, et auquel cas, comment vous avez fait pour choisir, sur quel critères ?

Monsieur le Maire : À la roulette. Non, je ne sais pas. Non, ce sont des dossiers qui sont montés, après, ça dépend aussi de leur motivation et des paramètres du dossier. Il y a un jury. Je n'ai jamais participé au jury, donc je ne peux pas vous le dire. Alors, il y avait quelqu'un qui a levé les mains avant. Madame Philippe, vous aviez levé la main, je crois. Je vais revenir.

Josette PHILIPPE : Évidemment, c'est un dispositif qu'on aime bien, surtout moi, parce que je l'ai mis en place, à l'époque.

Monsieur le Maire : Que vous connaissez bien ? J'allais le dire en plus dans ma réponse. Du coup, on vous aurait lancé des lauriers.

Josette PHILIPPE : Mais j'aime autant me servir.

Monsieur le Maire : Vous aviez raison. On n'est jamais mieux servi...

Josette PHILIPPE : On n'est jamais mieux servi que par soi-même,

Monsieur le Maire : C'est ça. Vous aviez raison.

Josette PHILIPPE : Au cas où, je préfère anticiper. Et donc, c'est 20 fois 500 euros, c'est ça ?

Monsieur le Maire : C'est ça.

Josette PHILIPPE : Voilà, j'ai ma réponse.

Monsieur le Maire : Voilà. Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Oui. Dans le prolongement de ce que vient de dire monsieur Homps. Effectivement, le formulaire que doit remplir le prétendant au bénéfice de cette aide dit : « Expliquez en quelques lignes le projet que vous souhaitez mettre en place dans le cadre des heures », en contrepartie – donc, c'est 50 euros que doit fournir le bénéficiaire en fonction de la bourse attribuée. Par rapport au bilan 2024, concrètement, quels types d'actions et de projets ont été présentés et retenus ?

Monsieur le Maire : Ça, c'est une réponse que vous pourriez poser en commission.

Carine GENTIL : Que j'ai posée.

Monsieur le Maire : Donc, s'ils ne vous ont pas apporté de réponse, ils vous en apporteront. Ce n'est pas le lieu du Conseil municipal, je vous rappelle. Et deuxième chose, au-delà du formulaire sur lequel on peut juger que c'est mal tourné, chaque jeune a un entretien individuel. Donc, il n'y a pas de difficulté là-dessus. On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Yucel, c'est encore toi, je t'en prie, vas-y, pour les bacheliers maintenant.

9. Attribution de lots pour les bacheliers mention très bien – édition 2024

Yucel KISA

Yucel KISA : Pour le coup, ce sont les bacheliers. Afin de récompenser les bacheliers drouais, ayant obtenu une mention Très Bien au baccalauréat, la ville de Dreux propose de leur offrir une tablette numérique. En 2024, 25 jeunes drouais ont obtenu cette mention Très Bien, il est proposé d'acheter 25 tablettes d'un montant unitaire de 191,64 euros TTC afin de les offrir aux lauréats lors d'une cérémonie qui se tiendra le 25 octobre 2024 en mairie principale. Alors, juste une information pour tout le monde, en 2021, par exemple, le nombre était de 19 : 19 bacheliers ayant la mention Très bien, en 2022 : 16 ; en 2023, c'était 18 et en 2024, on est à 25. Donc, il y a aujourd'hui une bonne progression, je veux dire, de nos élèves et de nos lycées. Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir autoriser l'achat de 25 tablettes numériques pour un montant total de 4497 euros et 90 centimes, d'attribuer ces tablettes aux lauréats de baccalauréat édition 2024, ayant obtenu la mention Très bien.

Monsieur le Maire : Merci, Yucel. Question là-dessus ? Allez, Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Oui. Moi, trois remarques : tout d'abord, c'est une bonne chose de féliciter, de remettre quelque chose à ceux qui ont eu ces niveaux... je suis en train de chercher le terme, – ces mentions.

Monsieur le Maire : La mention, voulez dire ?

Valentino GAMBUTO : J'étais en train de chercher le terme « mention ». C'est très bien de les féliciter. Par contre, il y a deux – trois choses qui me surprennent : tout d'abord, le choix d'une tablette numérique, parce qu'en principe, quand ils arrivent à ce niveau-là, ils ont déjà leur tablette et ils ont quelque chose souvent certainement plus performant, plus qu'une tablette à 200 euros...

Monsieur le Maire : Non, non. Je vous assure, ce n'est pas mal.

Valentino GAMBUTO : ... Qui objectivement, j'espère que vous trouvez ça pas mal, sinon, ce serait dommage que vous le présentiez.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, non, mais attendez, ne commencez pas comme ça. Simplement, je dis que la qualité de la tablette est correcte. Et on leur demande si le cadeau leur convient, etc. dans le cadre de leurs études ou autre chose et ils nous disent généralement que ça leur convient très bien. Ils sont très contents de ça.

Valentino GAMBUTO : D'accord. Vous savez, quand on fait un cadeau, ça fait toujours plaisir. Mais je vous dis, moi, que, un, ces tablettes-là, et on l'a vu même quand on offre des ordinateurs, quand vous avez des tablettes à 200 euros et que vous êtes arrivé à un certain âge, à une certaine compétence et que vous entrez d'ailleurs en fac, votre tablette, vous avez plus de chances de la retrouver à 100 euros sur Leboncoin que de la retrouver dans le casier de l'élève. Là, je vous le dis clairement, et pour l'avoir vu, même avec des élèves, lorsqu'on avait fait l'étude pour la région, lorsqu'on finançait des ordinateurs portables. Et ça, c'est une affirmation que je fais..., et vous verrez. Après, je vous dis que je considère que votre démarche de donner un prix est intéressante. Donc, je vous demande juste d'entendre la possibilité d'offrir quelque chose. Par exemple, je trouve très bien

le fait que vous fassiez des bons cadeaux et des bons d'achat dans d'autres situations. Je pense que ça pourrait être des bons d'achat qui se dirigent vers du matériel peut-être, vers La Rose des Vents peut-être, etc., mais qui leur servira certainement plus que s'ils ont une tablette dont, je vous le dis, la plupart ont des téléphones et rien que leur téléphone vaut 10 fois la tablette que vous allez leur offrir. Si vous rencontrez cette jeunesse qui sort avec son bac, vous verrez ce qu'ils ont comme matos, c'est autre chose qu'une tablette à 200 balles, je vous le dis.

Monsieur le Maire : Je trouve ça un peu bizarre comme position, mais c'est la vôtre. Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Écoutez, j'ai la même position bizarre puisque monsieur Valentino a présenté ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Vous êtes du même groupe, non ? Ce n'est pas ça ? Non, plus maintenant, c'est vrai. Excusez-moi.

Maxime DAVID : Je voulais dire exactement la même chose, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, pour ce prix, il y a vraiment le risque qu'ils ne s'en servent pas et c'est de l'argent public gâché. Or, en leur laissant plus d'autonomie de faire ce qu'ils veulent d'un chèque-cadeau, même s'il est ciblé, commerces locaux ou commerce numérique, ça me semble plus efficace. Je voulais quand même intervenir parce que revenir sur la délibération précédente et l'intervention de ma collègue Carine Gentil.

Monsieur le Maire : Non, attendez, Monsieur David.

Maxime DAVID : Si, parce que votre remarque concernant le fait...

Monsieur le Maire : Monsieur David, on parle de cette délibération, vous parlez d'une délibération en revenant en arrière. Monsieur David.

Maxime DAVID : Non, je vais m'exprimer.

Monsieur le Maire : Vous avez une question sur une délibération qui a été votée.

Maxime DAVID : Monsieur le Maire, vous portez un jugement sur la qualité des interventions qu'on fait en conseil, considérant que certaines, on devrait les faire en commission.

Monsieur le Maire : Non, c'est le règlement intérieur, Monsieur David. Ça n'a rien à voir avec la qualité des interventions.

Maxime DAVID : Ce n'est pas une question de règlement intérieur. Certes, ces commissions, elles existent, on peut y poser des questions, mais on est tout à fait légitime et en droit de poser les mêmes questions si on le veut en conseil.

Monsieur le Maire : Oui et je suis libre de vous répondre ce que je vous réponde.

Maxime DAVID : Je vous rappelle que les conseils sont publics, ce qui n'est pas le cas des commissions. Donc, c'est parfaitement légitime et c'est à nous de juger ce qu'on a envie de dire. Ce n'est pas à vous de dire ce qui est légitime ou pas.

Monsieur le Maire : Oui et je vous réponde ce que j'ai à vous répondre, Monsieur David.

Maxime DAVID : Je vous le dis parce que le ton avec lequel vous le dites est toujours cassant. C'est gênant et irrespectueux envers nous.

Monsieur le Maire : Je pense que vous êtes un expert, Monsieur David. D'autres questions ? Monsieur Homps, je vous en prie.

André HOMPS : C'est juste une remarque. Je partage l'avis de Valentino concernant les tablettes. Je pense que c'est un cadeau un peu années 80.

Monsieur le Maire : Il n'y avait pas de tablette dans les années 80 !

André HOMPS : Sans forcément offrir les œuvres complètes de Marguerite Yourcenar.

Monsieur le Maire : Peut-être qu'on peut réfléchir à autre chose ?

André HOMPS : Non, mais je veux dire...

Monsieur le Maire : Attends après. Oui, vas-y, je t'en prie.

André HOMPS : Sans forcément offrir les œuvres complètes de Marguerite Yourcenar, par exemple, Valentino, mais on pourrait imaginer, par exemple, 10 entrées gratuites à la patinoire. Pourquoi pas ?

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, vous allez devenir le premier défenseur de la patinoire, je tombe de ma chaise ! Non, je plaisantais, c'est une boutade. C'est une boutade. Yucel, tu voulais répondre, je t'en prie.

Yucel KISA : Je vais répondre parce que la somme de 180 euros, c'est peut-être dérisoire pour vous, mais pour certains élèves, c'est quand même une belle somme déjà. On a quelque chose, je veux dire, à la ville de Dreux, si je peux juste terminer, ça s'appelle le CDJ, le Conseil drouais de la Jeunesse. Quand les agents de la jeunesse parlent pour offrir un cadeau, on échange aujourd'hui avec le Conseil drouais de la Jeunesse qui est l'ambassadeur, qui sont les ambassadeurs des jeunes dans les lycées. Donc, le choix de la tablette, c'est aussi un choix partagé par le Conseil drouais de la Jeunesse. C'est quelque chose qui est réfléchi et pensé avec eux. Maintenant, j'entends, ça peut se modifier, éventuellement, mais la somme de 200 euros, je vais arrondir à 200 euros, c'est peut-être dérisoire pour vous, mais pour certains, c'est important. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire : Simplement, je voudrais compléter. Monsieur Gambuto, j'essaie de répondre aussi, si vous me le permettez : je voudrais aussi vous dire que je suis toujours attentif, dans les 15, 20 ou 25 lauréats du baccalauréat, mention Très bien, à d'où viennent ces jeunes. Je vous assure que quand vous dites qu'ils ont du matos qui coûte 10 fois cette tablette, Monsieur Gambuto, vous vous trompez parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui sont des quartiers qui ne sont pas les plus favorisés, je vous assure. Je regarde bien de quels quartiers ils viennent, de quels secteurs ils viennent, il y a beaucoup de jeunes qui sont très méritants, ils viennent de familles qui ne sont pas du tout aisées. Je vous assure qu'une tablette à 200 euros, alors bon, je ne savais pas que c'était le CDJ... Mais c'est très bien ce que tu fais, la démarche est très bonne puisque c'est eux que ça intéresse, mais je pense que vous vous trompez sur le profil. Non, mais Monsieur Gambuto, je vous réponds. Je vous ai écouté. Simplement, je pense que vous vous trompez sur le profil des bacheliers, me semble-t-il.

On peut passer au vote ? En même temps, ce sont les jeunes qui signent pour les jeunes. Donc, c'est quand même pas mal, je trouve. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez là-dessus, **Unanimité, 4 abstentions** : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL).

Je vous remercie. Bon, écoutez. Yucel, c'est encore à toi. C'est pour le Parc des expos, ce coup-ci.

Parc des Expositions :

10. Congrès des Maires d'Eure et Loir 2024 Mise à disposition du Parc des Expositions

Yucel KISA

Yucel KISA : Exactement. Pour le Congrès des maires, l'Association des maires de France 28 organise le Congrès des maires et des élus d'Eure-et-Loir au Parc des expositions de la ville de Dreux le 12 octobre 2024.

Monsieur le Maire : C'est 24, pas 14. Il y a une coquille sur la délibération.

Yucel KISA : C'est 24 et pas 14, effectivement. La ville de Dreux étant le territoire retenu pour accueillir cet événement, l'association sollicite la ville de Dreux pour une prise en charge de la location du Parc des expositions et des moyens techniques y afférents. Vu l'avis de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir décider la mise à disposition gratuite du Parc des expositions et des moyens techniques y afférents le 12 octobre 2024 à l'occasion du Congrès des maires d'Eure-et-Loir.

Monsieur le Maire : Merci, Yucel. Questions ou observations là-dessus ? Vous vous souvenez du Congrès des maires ? Vas-y, Chantal, je t'en prie.

Chantal DESEYNE : Merci quand même pour le Congrès des maires, huit heures et demie. J'y serai et on accueille Mathieu Darnaud, spécialiste des collectivités. Donc, ça présente beaucoup d'intérêts pour les élus.

Monsieur le Maire : Ça va être très passionnant.

Chantal DESEYNE : Ça tourne : c'est une fois Dreux, une fois Châteaudun, une fois Chartres, une fois Nogent-le-Rotrou.

Monsieur le Maire : Tous les quatre ans, c'est à Dreux puisqu'on tourne entre les quatre arrondissements en réalité. C'est toujours agréable de recevoir nos collègues de tout le département et il y a souvent des gens très intéressants qui viennent. Gérard Larcher était venu la dernière fois, je crois d'ailleurs, à Dreux. C'est bien ça ? Un 14 septembre, c'était voilà, et pour cause. C'était passionnant et donc, on est très contents de les accueillir. Madame Philippe, je vous en prie.

Josette PHILIPPE : Oui, c'est très bien. Je crois que c'est la troisième fois que le Congrès des maires se tient à Dreux. Traditionnellement, les élus drouais avaient une invitation pour s'y rendre, non pas au déjeuner, mais pour pouvoir assister...

Monsieur le Maire : Oui, vous avez raison. Ce sont les maires qui sont invités...

Josette PHILIPPE : Oui, je sais.

Monsieur le Maire : Je vous réponds pour que tout le monde comprenne votre intervention. Ce sont les maires qui sont invités et ils peuvent s'inscrire au déjeuner, qu'ils prennent en charge. Simplement, c'est vrai qu'il y a quatre ans, on avait fait ça... Enfin, au moins il y a huit ans, parce qu'il y a huit ans, j'avais géré ça, il y avait une invitation entrée libre pour les élus du Conseil municipal, c'est vrai. Donc, on va essayer de voir si on peut l'obtenir auprès de l'AMF28, vous avez raison.

Josette PHILIPPE : Sinon, je vote contre.

Monsieur le Maire : La menace est quand même pesante, mais on fera le maximum, Madame Philippe, pour avoir les invitations ! Non, on va se débrouiller, ils vont nous les donner, il n'y a pas de difficulté. Puis, on est un peu chez nous quand même, non ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Une question et une remarque. La remarque, c'est suite à ce que je viens d'entendre. Les derniers congrès, l'opposition n'était pas invitée. Il n'y avait que la majorité qui était invitée. Alors, peut-être que Madame Philippe, cette fois-ci, ne sera pas invitée. Je dis ça comme ça, au passage.

Monsieur le Maire : Vous étiez déjà dans l'opposition, Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Depuis très longtemps. À l'origine.

Monsieur le Maire : Avant le Parc des expos !

Valentino GAMBUTO : Absolument ! Je m'étais battu contre ce parc. Juste une petite question : bien sûr, c'est une bonne chose pour l'image de la Ville de recevoir, etc., mais au passage, je vois que c'est gratuit et c'est certainement déjà ce qu'il faut faire. Je me posais juste la question si les autres villes accueillantes font aussi bien.

Monsieur le Maire : Les quatre villes du Département qui accueillent, donc Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Chartres, Dreux, ont la gratuité de leurs espaces publics, enfin, du parc ou équivalent pour accueillir et offrent l'apéritif avant le déjeuner. Ça se fait depuis toujours, depuis des décennies en tout cas. C'est les deux choses qu'on offre à chaque fois qu'on les accueille. On peut passer au vote ? Madame Philippe, vous vous abstenez ? On fera le maximum pour avoir des places, Madame Philippe !

Il y a des contre, des abstentions ? **Unanimité.** Merci pour nos collègues. On continue. C'est Fouzia maintenant. Je t'en prie, Fouzia.

11. Revalorisation du taux horaire des intermittents du spectacle

Fouzia KAMAL

Fouzia KAMAL : Bonsoir à tous. Le sujet que je vais évoquer concerne le théâtre, mais pas seulement. Nous y employons actuellement, au niveau technique, deux agents, en l'occurrence, un régisseur principal et un technicien. J'en profite pour leur rendre hommage. Leurs journées et soirées sont pour le moins bien remplies. En effet, notre saison théâtrale compte près de 36 spectacles. Ce sont ces deux mêmes collaborateurs du théâtre qui sont sollicités sur beaucoup d'autres événements de la Ville : Fête de la musique, Flambarts, Fête nationale, Été sous les charmes, et j'en passe. Vous l'aurez compris, la liste est longue.

En fonction des événements et de la configuration de ces derniers, nous les suppléons en faisant appel à des intermittents techniques. Ces intermittents sont aujourd'hui au nombre de six, ils sont tous installés sur notre territoire et sont amenés à intervenir régulièrement en fonction des besoins. Avec des compétences bien précises, ce sont des ingénieurs son, des ingénieurs lumière, ou encore des régisseurs plateau.

Il leur est aujourd'hui appliqué un taux horaire unique d'un peu plus de 14 euros bruts, un taux relativement bas au regard de ce qui est pratiqué dans les autres communes. Au-delà de la juste reconnaissance du travail fourni qu'il nous revient d'exprimer ici, il est aujourd'hui de plus en plus compliqué de mobiliser ces professionnels. Ça fait peser de très gros risques sur la qualité des événements à venir. Je dirais même tout simplement : sur leur faisabilité. Je vous propose, de fait, de passer ce taux horaire unique à 17 euros bruts. Pour info, c'est le taux actuellement appliqué par nos amis de L'Atelier à spectacle.

Monsieur le Maire : Merci, Fouzia. C'est une bonne chose. Ça faisait un petit bout de temps qu'on n'avait pas réévalué et ce sont des gens de qualité qui connaissent parfaitement le théâtre, généralement. Au-delà de la reconnaissance qui est bien légitime, on n'était plus vraiment au niveau. On peut dire ça comme ça, Fouzia ? C'est ça ?

Fouzia KAMAL : C'est le moins qu'on puisse dire.

Monsieur le Maire : J'ai essayé d'être soft. André Homps avait une question. Pardon. Oui, c'est bien ça ? Tu avais une question, André ?

André HOMPS : Comment sont traitées les soirées : en heures supplémentaires, en repos compensateur ou ça fait partie de leurs rémunérations ? Comment ça se passe ? Juste pour comprendre.

Fouzia KAMAL : On parle des intermittents, Monsieur.

André HOMPS : Ah, on parle des intermittents !

Fouzia KAMAL : Oui. Ce sont uniquement des intermittents, tout à fait.

Monsieur le Maire : Un peu, comme on dirait, les intérim du spectacle, en tout cas des gens qui interviennent au besoin. Madame Philippe, allez-y.

Josette PHILIPPE : On votera pour parce que ce sont évidemment des acteurs indispensables. Il n'y a pas si longtemps que ça que la ville de Dreux utilise les services des intermittents. Ça a été une bagarre sur d'autres mandats, une bagarre assez difficile pour avoir des techniciens au top, en fonction des prestations demandées. Donc, on n'aime pas dépenser de l'argent, mais là, c'est un investissement de belle qualité.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. D'autres questions là-dessus ou pas ? Je ne sais pas s'il y en avait. Après, si tu veux répondre, Fouzia.

Valentino GAMBUTO : Non, juste une remarque pour qu'on se rende compte : 17 euros, c'est presque moins que ce que coûte un SMIC chargé. Je veux dire que si on regarde en pourcentage, on a l'impression que c'est une augmentation considérable, 14 à 17, mais 17 euros, c'est moins que ce que coûterait un SMIC chargé. Donc, c'est, bien sûr, oui.

Fouzia KAMAL : Je crois qu'on est tous d'accord. Ça n'appelle pas de réponse particulière. La situation qui m'a alertée, elle est très précise, c'est celle d'un intermittent qui a travaillé près d'une trentaine d'heures dans le cadre de la Fête nationale et qui, en tout et pour tout, aura touché 254 euros bruts sans les repas, qui ne sont pas pris en charge. Donc, ça a obligé à assez vite régulariser et revaloriser les émoluments.

Monsieur le Maire : Merci, Fouzia. Bon, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus. On s'est calés sur L'Atelier à spectacle. Je crois que c'est une référence qui est correcte ?

Fouzia KAMAL : On a regardé auprès de plusieurs communes, notamment de L'Atelier à spectacle.

Monsieur le Maire : Très bien. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie. Fouzia, je te laisse continuer.

12. Convention de partenariat 2024 entre la ville de Dreux, le Centre Communal d'action sociale et l'Association Les Lumières de la Ville et l'association les Lumières de la Ville

Fouzia KAMAL

Fouzia KAMAL : Il s'agit cette fois d'entériner la convention qui nous lie annuellement à l'association Les Lumières de la Ville, une convention, comme vous pouvez le constater, qui est tripartite puisqu'elle inclut, outre la Ville et l'association, également le Centre d'action sociale. Une approche qui illustre parfaitement la vision culturelle que nous défendons : la culture comme levier de développement personnel, de cohésion sociale et de dynamisme. Une vision qui fait également la part belle à nos talents locaux.

Force est de constater que Les Lumières de la Ville sont au rendez-vous de tous ces attendus. Son action se déploie autour d'une principale ligne éditoriale, l'égalité femmes-hommes, sujet ô combien majeur, qui appelle encore à de très gros efforts. J'en profite pour vous rappeler que le festival Histoires de Femmes démarre dès ce lundi, pour une semaine qui s'annonce très riche, un rendez-vous, est-il besoin de le souligner, gratuit et ouvert à tous. Tous ces éléments figurent plus en détail dans la convention que vous avez en copie, convention que je vous invite, si vous en êtes d'accord, à bien vouloir acter.

Monsieur le Maire : Merci, Fouzia. On salue madame Véronique Mériadec. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Non pas une remarque sur le festival, puisqu'on se le dit à chaque fois, c'est quelque chose d'extraordinaire. Ensuite, le fait que Dreux développe cette relation avec le cinéma et que ça se sache au-delà de ses frontières, c'est une bonne chose et que vous le confirmiez, c'est très bien. Mon intervention est juste pour vous dire que la dernière fois, lorsqu'il s'agissait de Fenêtre sur films et du festival, j'étais intervenu en disant que ce serait bien que l'on puisse valoriser tous les services, etc., et tout pour savoir de quoi il s'agit. Là, je vois que vous l'avez fait de façon assez importante et on commence à y voir un peu plus clair.

Je ne veux pas tomber dans l'analytique, mais si on pouvait continuer jusqu'au coût des mises à disposition de personnel, etc. et tout qui arrive à représenter quelque chose d'assez important pour tous les festivals et toutes les animations... Là, on est parti sur vraiment ce que je souhaitais, on ne peut pas voir ce que je souhaitais, mais c'est tant mieux, mais si on pouvait plus affiner et à chaque fois, comparer chaque manifestation, son vrai coût pour la Ville et savoir l'effort que fait la Ville à chaque fois pour, que ce soit la culture, le sport ou les autres activités.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. D'autres questions ?

Fouzia KAMAL : Non. Une nouvelle fois, on est sur la même longueur d'onde. On parlait tout à l'heure d'offrir le meilleur cadrage possible et notamment, d'avoir la plus grande lisibilité possible sur les conventions. Celle-là s'y prête parfaitement et l'objectif est de réitérer l'exercice sur toutes celles à venir.

Monsieur le Maire : Merci, Fouzia. Madame Gentil vote pour elle-même, mais pas pour madame Frétey qui fait partie de l'association, je précise. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Je laisse la parole à Nelson Fonseca. Fouzia, je te laisse éteindre, s'il te plaît, ton micro.

Unanimité, Sabine FRETÉY ne prend pas part au vote

Transition écologique :

13. Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, et l'aménagement (CEREMA)

Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : Bonsoir à tous, chers collègues. Je vais commencer cette parenthèse de transition écologique avec un pot de miel qui vous est offert par notre partenaire l'association l'Abeille Eurélienne. C'est le miel de printemps. Je sais que certains élus, notamment de l'opposition, en raffolent.

Je vous propose cette 13e délibération. C'est une stratégie de préservation de la ressource en eau, même s'il en tombe beaucoup ce soir, avec une adhésion au CEREMA. Le contexte, c'est que la compétence eau est portée par l'Agglomération, notamment pour la partie assainissement. Cependant, les choix d'urbanisme, d'aménagement des espaces publics, de construction et d'entretien des bâtiments publics relève des choix municipaux et peuvent impacter la gestion de nos ressources en eau. Je vous propose donc de nous affilier au CEREMA qui intervient pour le compte des collectivités sur des missions notamment d'ingénierie de deuxième niveau, en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries privées. Le fait d'adhérer au CEREMA nous permettra également d'intégrer le conseil d'administration du CEREMA.

La stratégie d'étude du CEREMA comporte quatre volets : l'articulation du territoire aux enjeux abordés, la stratégie de renaturation de l'espace urbain, la sobriété de l'eau dans les bâtiments et la sobriété en eau dans la gestion des espaces verts. Compte tenu que nous sommes très engagés, notamment avec le label Villes Fleuries et la quatrième fleur, l'enjeu d'une stratégie de gestion de l'eau pour les espaces verts est non optimisé aujourd'hui, le souhait d'intégrer d'autres secteurs à la réflexion, notamment le bâtiment, le besoin de concilier le temps long de la planification et le temps court de l'opérationnel, et l'enjeu d'acculturer les services et les habitants aux incidences du changement climatique.

Je vous demande donc de solliciter l'adhésion de la ville de Dreux auprès du CEREMA, de régler chaque année la contribution annuelle due qui est d'un montant de 1 600 euros, de me désigner, une fois n'est pas coutume, représentant de la ville de Dreux au titre de cette adhésion et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Question ou observation là-dessus ? Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Ce que j'avais surtout retenu pendant le travail de commission, c'est l'intérêt de cette structure ou d'y adhérer, parce que rappeler que c'est une compétence qui est plutôt une compétence de l'Agglomération, mais d'y adhérer, ça nous permettait d'avoir une structure sur laquelle on pouvait s'appuyer pour évaluer tout simplement le travail fait par l'Agglomération, la politique sur l'eau de l'Agglomération, puis aussi faire des contre-propositions, voire même faire des propositions et une réflexion propres à la ville de Dreux. Donc, si c'est ça, parce que je ne l'ai pas entendu ou ça ne se lit pas aussi bien, je ne l'ai pas entendu de bon propos, mais si c'est ça, l'objectif, ça nous incite à voter clairement oui parce que ça nous permet d'avoir une certaine forme, non pour aller à l'encontre de ce qui est fait à l'Agglomération, mais pour avoir nous aussi une réflexion qui nous est propre. Ça nous paraît une bonne chose. Donc, on votera pour.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Monsieur David avait une question également.

Maxime DAVID : Ce sera très rapide. Je salue le fait qu'on s'associe au CEREMA. C'est quand même un organisme qui est doté d'une expertise absolument reconnue. Donc, je trouve très bien que, entre guillemets, on se mette dans ses bras pour, nous aussi, monter en compétence sur le sujet et

c'est des sujets qui sont quand même très techniques. Simplement, regretter, dans la veine de ce qui vient d'être dit à ma droite ou à ma gauche...

Monsieur le Maire : Les deux sont vrais.

Maxime DAVID : C'est qu'effectivement, ça pose la vraie question d'une synergie qui doit être de plus en plus forte avec l'Agglomération. C'est quand même dommage qu'on n'y arrive pas. Chacun a ses compétences et il est bien que chacun puisse aussi garder sa vision, mais étant la ville principale de l'Agglomération qui porte les enjeux sur l'eau les plus importants, je trouve que ça met encore une fois en lumière la difficulté qu'on a à avoir avec l'Agglomération une vision partagée, aussi bien en perspective qu'en travail au quotidien.

Je trouve que tant mieux si, pour aller plus vite, on s'engage, mais est-ce qu'il n'aurait peut-être pas fallu mettre plus d'efforts à entraîner l'Agglomération dans notre réflexion aussi pour faire cette adhésion en commun tout de suite, quitte à retarder ça de six mois ou d'un an ? Je trouve que c'est dommage parce que là, on est un peu à deux vitesses et quelque part, un peu concurrentiels sur des enjeux qui sont, de toute manière, transversaux entre l'Agglomération et la Ville. Donc, ça m'interroge encore une fois sur la qualité de notre relation.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Monsieur Homps.

André HOMPS : Ce n'est pas une question, c'est une remarque : le CEREMA, c'est un organisme qui n'est pas connu du grand public. Donc, c'est peut-être bien de préciser exactement, Nelson, ce qu'il en retourne, ce qu'il en est. C'est un organisme qui est très professionnel et très compétent, et, effectivement aujourd'hui, l'enjeu est la perméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales. C'est vraiment un enjeu majeur pour les collectivités. D'ailleurs, je trouve que votre position sonne très cohérente avec certaines prises de position publiques récentes sur des projets d'imperméabilisation de La Blaise, on va dire, littéralement. C'est effectivement très bien et on peut se féliciter de cette position.

Monsieur le Maire : Imperméabiliser La Blaise, je voudrais bien voir ça. Monsieur Hirti, je vous en prie.

Aïssa HIRTI : Nous voterons favorablement également à cette délibération. Le CEREMA est effectivement reconnu et c'est une ressource précieuse pour la Collectivité. A contrario de certains cabinets d'avocats que vous prenez et que vous payez une fortune.

Monsieur le Maire : Vous parlez de McKinsey ? Non ? Je n'ai pas compris, alors. Excusez-moi. Monsieur Fonseca, allez-y. Répondez.

Nelson FONSECA : Puisque tout le monde va voter pour, je ne peux que m'en féliciter. En effet, le CEREMA, je n'ai pas précisé, n'est pas un organisme... Ça s'appelle le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Voilà ce que ça veut dire le CEREMA. Le spectre est très large et ils ont une expertise exceptionnelle.

C'est vraiment bienvenu d'être accompagné par eux. Je n'ai pas tout détaillé dans la présentation de la délibération, ça pourrait être beaucoup plus long, mais adhérer va nous permettre aussi de participer à la gouvernance du CEREMA. Ils nous donnent des conseils stratégiques, il y a des comités d'orientation régionaux et des conférences techniques territoriales. C'est vraiment une montée en compétences pour les agents de la Ville, mais aussi pour les élus que nous sommes et moi en particulier.

En ce qui concerne notre relation avec l'Agglomération. C'est en effet une compétence de l'Agglomération, je l'ai précisé. Une fois n'est pas coutume, comme on est la ville-centre, on montre l'exemple et j'espère qu'ils adhéreront. Néanmoins, comme je vous l'ai précisé au début de la délibération, le CEREMA a des compétences en matière d'aménagement du territoire, donc en

matière d'urbanisme et de gestion des espaces publics. Des bâtiments, également. C'est pour ça qu'on y adhère principalement.

Sur la gestion de la délégation eau, il y a plutôt de bonnes relations avec l'Agglomération. Je rappelle que le vice-président de l'Agglomération en charge de l'eau était présent aux Assises de la transition écologique l'année dernière, donc pas de relations distendues sur ce sujet.

Monsieur le Maire : On va passer au vote. Madame Philippe, je vous en prie.

Josette PHILIPPE : Juste pour savoir si je pourrais vous aider à remettre en route les jets d'eau devant la gare, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention, Madame Philippe. Je vais passer au vote.

Les coquelicots aussi, qui perturbent les moustiques la nuit ? L'AVERN avait fait un papier là-dessus. Vous vous souvenez, Madame Philippe ? Ce n'est pas une blague. Madame la présidente de l'AVERN, madame Fraudin, avait dit que les coquelicots à l'envers... Ils viennent d'Italie, ces coquelicots. Ils ont coûté une fortune et ça sert de poubelle en hauteur. Elle n'était pas contente parce que ça perturbe les moustiques la nuit. C'est là où j'ai décroché avec madame Fraudin. Ce n'est pas une blague, c'est dans la presse.

On peut passer au vote après ces jets d'eau ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie. On passe à un projet photovoltaïque.

14. Consultation document cadre photovoltaïque sur zone Naturelle

Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : On reste en matière de transition écologique. C'est un document-cadre identifiant des surfaces pour des projets photovoltaïques et c'est un avis de consultation.

On a reçu un courrier du préfet d'Eure-et-Loir qui a fait part de la mise en consultation du document-cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles et forestières ouvertes à un projet d'installation de centrales photovoltaïques au sol. La préfecture nous interroge sur trois unités foncières privées situées sur le coteau Sous Roule, en rouge sur le plan annexé à la délibération.

La position de la majorité est une opposition à ce projet photovoltaïque. Tout simplement parce que le coteau du Sous Roule est un coteau calcaire et un lieu de biodiversité identifié par le Conservatoire des espaces naturels qui est notre partenaire. De plus, les parcelles identifiées sont situées en contre-haut de l'entrée de la ville de Dreux, du côté de la ville de Montreuil. Elles sont visibles depuis la route départementale 928 et offrent un paysage naturel de qualité. Il s'agit d'une entrée de ville qu'il convient de préserver dans son caractère naturel.

Je vous demande donc d'émettre un avis défavorable sur l'installation de ce projet photovoltaïque.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Merci. En effet, comme vous, on est parfois surpris de ce qui sort de la machine et on se demande pourquoi spécifiquement là, et pourquoi en plus éclatés de cette manière. Sur le fond, je vous suivrai sur l'avis défavorable puisque ce n'est effectivement pas pertinent. C'est un peu dans la même veine des schémas demandés, mais qui ont au moins le mérite d'exister malgré tout.

Monsieur le Maire : C'est tout le mérite qu'on demande enfin aux collectivités leur avis.

Maxime DAVID : Oui. Tout à fait.

Monsieur le Maire : Ce n'est quand même pas mal. Il faut le souligner.

Maxime DAVID : À mon sens, ça doit quand même nous entraîner et nous encourager dans une démarche d'identification par nous-mêmes des gisements de futurs sites de production d'énergie photovoltaïque. Je sais qu'il y a, par exemple, les enjeux des toits. Soit, ils ne nous appartiennent pas, donc ce sont des locaux commerciaux privés et il appartient au propriétaire de s'y intéresser, et il y a aussi des enjeux de portance. On ne peut pas en mettre partout où on voudrait.

Ça mis à part, il y a quand même un enjeu et un gisement énorme sur les parkings en surface où on peut installer des ombrières. Là, il n'y a plus d'enjeux de portance ou autre. Ce sont aussi des espaces qui peuvent parfois appartenir à du privé, mais on peut avoir un rôle d'incitation, d'information et de mise en lien. Je ne sais pas quels sont vos relations et vos travaux communs avec, par exemple, les syndicats d'énergie qui peuvent pousser ces projets à se monter parfois.

Je pense aux zones commerciales. On est quand même encore une fois la ville-centre de ce territoire et nous avons des zones commerciales étendues. Je pense qu'il y a là un vrai gisement qui a des vocations de production d'énergie, mais aussi d'ombrières pour l'été, pour les voitures et les usagers. C'est vraiment bénéfique à de multiples niveaux.

J'aimerais bien qu'on ait une approche beaucoup plus proactive là-dessus, quitte à faire notre propre recensement et des tables rondes avec les acteurs pour de l'information. Peut-être que vous le faites déjà. Si c'est le cas, tant mieux. Je pense que c'est l'occasion, pour justement éviter d'avoir ce genre de proposition qui n'a pas vraiment de sens, qu'on ait les nôtres.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Je vais vous répondre là-dessus parce qu'on est plutôt très exemplaires là-dessus. Dès qu'on peut essayer de trouver une opportunité, on le fait.

Le problème des anciennes structures qui n'étaient pas prévues pour porter x kilos de plus au mètre carré, c'est aussi une réalité. Je vous rappelle que les fournisseurs, producteurs d'énergie, on en a un qui s'appelle Gedia dont on est propriétaire à 52 %, et qui, dans un an, produira un total de 125 mégawatts d'EnR. C'est l'équivalent de la consommation totale électrique de l'Agglomération. Vous comprenez ce que je dis ? On ne consomme pas forcément ce qu'on produit puisqu'on a des barrages, mais dans l'effort national, on peut dire que l'Agglomération est verte en termes de consommation et exemplaire sur les EnR.

Je passe aux autres questions. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je partage totalement ce qui a été dit, donc je ne le répéterai pas. Quand même, je m'interroge sur ces études, ces bureaux qui nous font des propositions. On est sur une proposition très sérieusement qui ne tient pas debout.

On est sur un des coteaux qui est le plus sympa. Pour ceux qui ne connaissent pas, on est à peu près face à Philips quand on va vers Montreuil. C'est un coteau super sympa. Il est choisi bien évidemment parce qu'il est axé vers le soleil, mais se dire que dans cet endroit-là qui est en pleine nature, super sympa et l'endroit où on sort des zones industrielles et de la ville pour aller vers la nature, on un champ photovoltaïque...

Monsieur le Maire : Vous seriez très surpris de savoir comment ça sort. Nelson va répondre, mais c'est très curieux.

Valentino GAMBUTO : On se pose la question sur qui fait ses études et comment on peut nous proposer ça. Heureusement qu'on nous demande notre avis.

Monsieur le Maire : Nelson vous répondra, mais c'est très surprenant comment ça arrive sur la table. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Nous voterons aussi pour cette délibération pour contrer ce projet sur le territoire. Par contre, vous avez des contre-propositions à faire à l'État pour ce projet d'installation ? On ne vous demande pas des contre-propositions s'il y a un avis défavorable du Conseil municipal ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. D'autres questions là-dessus ? Vous voyez, je suis sympa, Monsieur David. Allez-y.

Maxime DAVID : Merci beaucoup. En reprenant ce que vous avez dit, j'entends. Tant mieux si Gedia a une politique non seulement pionnière et très engagée, mais montre l'exemple et fait rayonner le territoire. Tant mieux, mais s'il s'agit par-là de produire des EnR en dehors de notre territoire...

Monsieur le Maire : Non. Ce n'est pas qu'en dehors.

Maxime DAVID : Ce n'est pas la même chose que Gedia, dans son bilan de production, soit ultraverte. Ça n'empêche pas que localement, on donne tous les moyens de produire. Ce sont deux choses complètement différentes.

Monsieur le Maire : Monsieur David, on peut aller dans le détail si vous voulez, mais on ne va pas parler de notre production d'énergie. Il y a une démarche ancienne qui est confirmée et renforcée là. Je rappelle que Gedia est rentrée dans deux projets de méthaniseur sur le territoire. En année pleine, cela va nous donner 20 % de notre consommation de gaz, de Gedia. Ce n'est pas mal, mais on continue.

Ce que je veux vous dire, c'est que si tous les types de sociétés comme Gedia faisaient le même effort, on aurait un bilan carbone exceptionnel en France. C'est tout ce que je veux dire. Mais, c'est la mondialisation. On produit ce qu'on ne consomme pas et on consomme ce qu'on ne produit pas. C'est déjà un très bel effort. Je pense que les Drouais, et au-delà des Drouais, peuvent être très fiers de ce qu'on fait pour la nature. Excuse-moi, Nelson, j'ai été un peu long.

Nelson FONSECA : Je vais compléter vos propos, Monsieur le Maire. Comment nous sont arrivés ces projets ? Comme vous disiez, Monsieur le Maire, c'est assez surprenant.

Vous avez des porteurs de projets qui, plutôt que d'interroger les élus locaux sur le sujet, vont directement en préfecture parce qu'ils ont identifié un propriétaire privé à qui ils ont déjà proposé un loyer. Ils ont tendance à ne pas acheter ces terrains. Ils proposent un loyer avec une rentabilité plutôt intéressante. Voilà comment ça peut nous arriver de façon assez surprenante au Conseil municipal de but en blanc.

Sur le développement du photovoltaïque sur le territoire, Gedia a toujours son projet dans la zone industrielle des Châtelets, si je ne dis pas de bêtises, et à Saulnières. Donc dans le territoire de l'Agglomération et à Dreux. En matière d'ombrières. La loi oblige, sur les nouveaux parkings de plus de 1 000 mètres carrés, l'installation d'ombrières photovoltaïques. Je crois que c'est prévu pour le pôle des Bâtes. On va donc avoir les premières installations sur un territoire communal et sur un patrimoine de la ville.

En ce qui concerne votre question, Monsieur Hirti, sur d'autres propositions. Oui, on a identifié lors de l'interrogation de l'État des zones de développement du photovoltaïque. Si certains opérateurs sont précis et surtout s'ils veulent relever des défis, il existe parfois d'anciennes décharges sur lesquelles on pourrait développer des projets photovoltaïques. C'est fortement encouragé par l'État, et souvent avec l'accompagnement du CEREMA par ailleurs.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie. Je passe la parole pour le point 15 à Jean-Michel Poisson pour la ZAC du Square.

Urbanisme :

15. CRACL 2023 – ZAC du Square

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Plusieurs points se suivent. La ZAC du Square a été confiée à la SAEDEL en Conseil municipal du 2 février 2012. La SAEDEL nous transmet un bilan annuel et détaillé qui est en annexe, donc on va faire de façon relativement raccourcie.

Ce bilan concerne l'exercice 2023 et se résume en dépenses, en bilan prévisionnel pour un montant de 10 954 kiloeuros hors taxe, en recettes pour un montant de 10 964 kiloeuros hors taxe, et le bilan fait apparaître un solde positif de 9 470 euros hors taxe.

Bien évidemment, vous avez tous une vision de l'évolution de ce projet et il reste très peu de choses à finaliser. La rue du Docteur Guersant a été livrée cet été. La rue des Prêtres est en cours et elle est sur le point d'être livrée. Le parc, dont tout le monde s'inquiétait de savoir s'il allait réellement être fait, est-ce qu'on n'allait pas le supprimer, il va être terminé d'ici la fin de l'année avec les plantations.

Il reste deux lots à commercialiser. Un premier lot est en cours de commercialisation avec Bouygues immobilier. Un deuxième lot qui s'appelle l'îlot J, derrière le centre ophtalmologique, était en réalisation avec un promoteur qui s'appelle P2i, mais qui s'est désisté parce que la société ne va pas bien. Le projet est repris par le groupe Valor et le permis de construire devrait nous arriver d'ici une quinzaine de jours. Voilà pour ce qui concerne la ZAC du Square.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Ce que j'ai retenu sur cette délibération et sur le travail en commission, c'est tout d'abord cette parcelle de 7 000 mètres carrés qui est juste à côté de l'école, où sera construit le groupe scolaire, et que vous souhaitez attribuer à Bouygues, vous venez de le dire. J'aurais tendance à vous inviter, si c'est encore possible, à garder cette parcelle juste à côté de l'école. Peut-être qu'on pourrait y faire quelque chose de plus intéressant lié à l'école ? Avoir un petit peu plus de verdure, même s'il y a ce petit mail qui va être fait. J'imaginai même, dans nos grands espoirs...

Monsieur le Maire : C'est un hectare, quand même.

Valentino GAMBUTO : Il y a 7 000 mètres.

Monsieur le Maire : Je parlais du parc. Vous dites : « Un petit mail ». C'est un hectare quand même.

Valentino GAMBUTO : Donc, de faire de cet endroit, pourquoi pas, un potager, quelque chose partagé avec les élèves, etc. Quelque chose qui serait sympa et lié à l'école. En tout cas, j'aurais préféré qu'on fasse ça plutôt qu'encore de la construction. D'autant qu'il semblerait qu'en ce moment, la construction est dans un moment où il est peut-être préférable de lever le pied. Donc, en profiter pour mettre ça à réflexion.

Ce que j'ai retenu d'intéressant après... Qui, je dois vous le dire, m'a réjoui, est que j'ai découvert que finalement on fera un groupe scolaire de huit à dix classes, neuf à dix classes, et plus les 20 classes prévues. Ce que ce que j'imagine veut dire, ce que j'ai d'ailleurs exprimé en commission, qu'il est probable que l'on garde les autres classes sur Saint-Martin. À moins que vous n'ayez d'autres propositions.

Ça veut dire nous laisser espérer qu'il restera une école de plein cœur de ville, plein centre-ville. On était inquiets, vous vous souvenez ? Et on avait réagi sur cette école qui était quand même un petit peu en dehors, qui aurait fait que même ceux du centre-ville auraient dû prendre quelquefois la

voiture ou aller jusque là-bas. Le fait que l'école soit plus à dimension du quartier est quelque chose qui nous va bien. J'en profite donc pour vous inviter à nous dire si ça veut dire que l'école Saint-Martin est maintenue.

Monsieur le Maire : Sur l'histoire de garder une emprise foncière pour un potager ou autre liée à l'école, il y a quelques années, on aurait peut-être réfléchi comme ça. Mais maintenant, avec la nouvelle conception des cours Oasis, on est sur une autre dimension des cours de récréation et d'espace de vie. C'est un peu moins utile, me semble-t-il.

Effectivement, on a mené la réflexion suite... Je rembobine un petit peu. Boulevard Jean Jaurès, les riverains étaient très inquiets de voir arriver des immeubles en face de chez eux. Vous vous souvenez ? Quand nous avons été élus, c'était dire : « Je peux comprendre que, quand on est dans sa maison depuis x années, on n'a pas envie de voir un truc de quatre étages en face de chez soi. » On a donc trouvé cette solution de dire : « Créons le groupe scolaire là, qu'on voulait créer. Ça permet d'apaiser, d'avoir quelque chose en rez-de-chaussée ou R+1. Quelque chose de très doux. »

On avait dans l'idée de rassembler les deux écoles d'abord. Quand on va dans le détail des études sur la circulation, une école ici, c'est bien, mais il ne faut pas que ça perturbe non plus et que ce soit le capharnaüm de voitures tous les matins comme c'est boulevard Dubois. Je peux le dire tous les jours. On va donc certainement partir sur l'option d'avoir une nouvelle école, une dizaine de classes, quelque chose de très mesuré qui permettra d'avoir une réflexion sur le centre-ville. Je ne vous dis pas oui ou non. Je n'en sais rien, mais on part sur cette option-là.

Saint-Martin, on en reparlera. On a encore le temps d'en parler. Entre ce qu'on vote, faire l'école, l'inaugurer, savoir ce qu'on va en faire, on a le temps. Effectivement, on n'a pas voulu prendre le risque de perturber ce quartier qui, depuis le changement de pied sur la construction d'immeubles, apprécie le retour au calme dans les esprits et dans les têtes. Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Merci. Finalement, votre réponse donne appui aux commentaires que je voulais faire. Tant mieux si le projet a évolué et tant mieux s'il évolue dans cette direction. Ça répond aux inquiétudes qu'on avait portées, dont on s'était surtout fait le relais de la part des riverains et des habitants en général.

C'est malheureusement un exemple de plus que les choses ne sont pas faites forcément dans le bon ordre. Tout de suite, une communication a été faite, d'ailleurs, à votre habitude, dans la presse avant le Conseil municipal. Avec un projet qui était ficelé, annoncé, et qui a généré beaucoup de stress. Ce stress aujourd'hui, vous êtes obligés d'amender les projets pour le calmer et y répondre. On a une population qui aurait pu accueillir favorablement ce projet. Sur le fond, des choses sont...

Monsieur le Maire : Ils l'ont accueilli favorablement.

Maxime DAVID : Oui, mais après coup.

Monsieur le Maire : Non, Monsieur David. Vous vous trompez.

Maxime DAVID : En tout cas, ça a généré...

Monsieur le Maire : Vous avez mal rembobiné à mon avis.

Maxime DAVID : D'accord. Vous rembobinerez dans le bon sens qui vous convient si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire : Non.

Maxime DAVID : Néanmoins, ça a généré du stress comme d'autres projets avant celui-ci. On aura l'occasion, je pense, dans d'autres délibérations, d'évoquer d'autres projets, mais bien sûr, dans la vie d'un projet de cette envergure, il y a des aléas sur des années. Donc, je ne critique pas le fait que le projet ait des revirements. Ce que je critique, c'est qu'il y ait systématiquement une communication très puissante qui soit faite, qui génère du stress, c'est fait dans la précipitation et donc, forcément, le projet évolue. Donc, on pourrait s'épargner cette ambiance pour des projets qui sont en plus importants parce que...

Monsieur le Maire : Monsieur David, pardon, vous avez fini ?

Maxime DAVID : Quand j'aurai terminé. Ce sont des écoles et donc, ça concerne la vie de tous les jours de familles, d'enfants, de riverains qui habitent là depuis des années. C'est dommage qu'à chaque fois, sur la forme, on ne soit pas à la hauteur.

Monsieur le Maire : Monsieur David, reprenez ce que j'ai dit à l'époque. C'est un peu loin de ce que vous décrivez. Premièrement, le stress était énorme chez les riverains du boulevard Jean Jaurès à l'époque, votre mémoire est un peu courte, excusez-moi de vous le dire, et ils étaient très soulagés de savoir qu'ils n'auraient plus des immeubles en face de chez eux, mais une école. Les dimensions de l'école, reprenez mes propos qui sont très précis à l'époque et vous verrez que vous êtes manifestement dans une réalité un peu déformée. Monsieur Homps, vous vouliez faire une... ? Non ? Excusez-moi, j'avais cru. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Nous, on s'abstiendra sur cette délibération concernant le bilan de la SAEDEL. Ce qu'on a relevé, c'est que la Ville introduit plus de cinq millions d'euros de participation alors qu'on n'est pas obligés réglementairement. On est convaincus que le pilotage peut se faire en régie par la Ville et c'est pour ça qu'on s'abstiendra sur ces délibérations.

Monsieur le Maire : Très bien. Il y a d'autres questions ? Non ? Donc, vous encouragez monsieur Hirti à le faire avec la SPL si j'ai bien compris ? C'est une boutade. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de tout le monde sauf de monsieur Homps.

Unanimité, 12 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à M Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL).

Je vous remercie. On passe aux Fenôts.

16. CRACL 2023 – ZAC de Fenôts

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : C'est le même type d'opération.

Monsieur le Maire : Je précise que monsieur Gambuto, concerné par cette ZAC, quitte la salle du conseil municipal.

Jean-Michel POISSON : Je n'allais pas l'évoquer.

Monsieur le Maire : Non, mais c'est bien pour le compte rendu.

Jean-Michel POISSON : Pour les Fenôts, le conseil municipal du 9 novembre 2009 a confié à la SAEDEL le soin d'aménager la ZAC des Fenôts. Nous présentons ce soir le compte rendu annuel arrêté à nouveau à fin décembre 2023.

Actuellement, tous les terrains à bâtir ont été construits par la SAEDEL et commercialisés, à l'exclusion de ceux qui, finalement, font l'objet de sursis à statuer à hauteur de 23 terrains sur 42 terrains réalisés. C'est-à-dire que la SAEDEL a construit les terrains à bâtir et elle ne peut en commercialiser qu'une partie des 42 prévus initialement, à peu près la moitié étant sous le joug d'un sursis à statuer du fait du faisceau autoroutier. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il reste à réaliser le site de l'ancienne usine Potez qui est sous ordonnance d'expropriation, d'où le départ de Valentino Gambuto. Enfin, les parcelles qui sont dédiées à la construction d'immeubles collectifs le long de l'avenue des Fenôts, les permis de construire sont attribués pour deux parcelles sur trois actuellement. La troisième parcelle, c'est l'OPH qui est en cours de réalisation du projet. La maîtrise d'œuvre est désignée, le permis de construire est en cours d'élaboration chez eux.

Le bilan prévisionnel à fin 2023 en dépenses est à hauteur de 14 353 000 euros, en recettes, 14 395 000 euros, ce qui nous donne un résultat d'environ 40 000 euros suivant le dossier détaillé que vous avez dans la délibération.

Monsieur le Maire : C'est bon ?

Jean-Michel POISSON : Oui.

Monsieur le Maire : Question ou observation ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention ? Des oppositions ? Monsieur Homps vote pour.

Unanimité, 10 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL), Valentino GAMBUTO ne prend pas part au vote.

On peut appeler monsieur Gambuto ? Il peut venir, Valentino ? Tu n'as pas écouté, je suis sûr ?

Valentino GAMBUTO : Non.

Monsieur le Maire : On poursuit sur la ZAC des Fenôts, les rétrocessions de voirie. Jean-Michel.

17. Rétrocession voirie tranche 3 – Zac des Fenôts

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Effectivement, je ne suis pas venu dans le débat, ce n'est pas l'endroit. Rétrocessions de voirie pour la ZAC des Fenôts. En annexe, vous avez un plan qui identifie les voiries qui ont été réalisées pour la ZAC des Fenôts par la SAEDEL et qu'il convient aujourd'hui de rétrocéder, à ceci près qu'il y a une réserve sur l'éclairage public qui a été saccagé par les gens du voyage et donc, à charge de la SAEDEL de procéder aux réparations pour finaliser la rétrocession. Je vous demande d'approuver cette rétrocession de la tranche 3 de la ZAC, pour porter ces voiries dans le domaine public du domaine routier de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Bon, c'est classique. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je profite de la remarque de monsieur Poisson pour faire celle que j'avais faite d'ailleurs en commission pour vous dire, je sais que ce n'est pas de votre fait, mais combien pour les Drouais, il devient vraiment de plus en plus difficile de supporter toutes les dégradations et la présence des gens du voyage en permanence. De plus, sur la partie des Fenôts, il y a tous les trottoirs qui sont pris, etc., c'est vraiment quelque chose de terrible qu'on vit au quotidien, comme de la provocation, comme sur les espaces qu'il y a sur la zone commerciale. C'est vraiment quelque chose qui est vécu très difficilement. Alors, je vous invite, j'imagine que c'est fait, de harceler, je ne

sais pas, ou de trouver des solutions quand c'est sur la voie publique pour que ça cesse parce que c'est vraiment terrible et insupportable pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Dans ce que vous dites, on est bien conscients qu'il y a des choses qui sont inadmissibles. Toutefois, je pondère un peu puisque dans les gens du voyage, on a des familles qui sont sur notre secteur depuis des années et qui respectent parfaitement les endroits, où il n'y a pas de difficulté. Donc, je ne mets pas tout le monde dans même panier, attention. Première chose.

Deuxième chose, c'est que vous vous souvenez que cette compétence est une compétence liée pour l'Agglomération, c'est-à-dire qu'on doit prendre remplir les critères du nombre d'aires d'accueil et le nombre de places d'accueil pour les gens du voyage sur l'Agglomération. Deuxième chose.

Troisième chose, je vous rappelle qu'il y a quelques années, au moins 10 ans, Chantal peut-être, l'aire d'accueil de l'Agglomération, une des plus importantes, a été dégradée par les occupants, mais dégradée d'une manière spectaculaire, c'est-à-dire qu'il fallait rajouter un million d'euros pour la remettre à niveau, quasiment un million d'euros. Gérard Hamel, très agacé par la situation, et je l'entends parfaitement, avec ses collègues de l'Agglomération, a refusé de remettre de l'argent dans ce dispositif.

Cela étant, quatrième point, c'est que je comprends l'agacement, mais depuis des années, nous ne remplissons pas nos obligations pour l'accueil des gens du voyage. Je rappelle quand même que les gens du voyage, et je le rappelle parce qu'on a des familles qu'on connaît bien et qui sont des gens très bien, ils ont le droit aussi, et on doit le faire, d'être accueillis dans de bonnes conditions parce que je ne mélange pas tout le monde. Il y a des gens qui s'installent comme des sauvages, qui font n'importe quoi et ils ne sont pas respectables, mais il y a des gens qui sont très bien.

Ce coup d'humeur de l'époque sur les gens du voyage et le non-investissement dans ces aires font qu'aujourd'hui, on a dû se battre, Sébastien Leroux qui est vice-président à l'Agglomération, moi-même et d'autres élus, Chantal aussi est intervenue sur ce dossier, on a poussé très fort pour qu'enfin, le schéma départemental et de l'Agglomération puisse sortir, parce qu'on doit déjà présenter un schéma départemental et un schéma d'aménagement sur l'agglomération. Donc là, il va bientôt sortir.

Nous avons fait notre part à Dreux pour proposer des choses de notre côté. Vernouillet également propose de réhabiliter la zone existante, mais, mais je le répète, je ne ferai rien en tant que maire de Dreux tant que le rural n'aura pas pris sa part, parce que c'est trop facile. Il y a des gens qui sont volontaires dans le rural, je ne vous donnerai pas de nom, mais peu importe, des communes qui ont compris cette démarche aussi parce que la solidarité de l'Agglomération, c'est sur toute l'agglomération. C'est un peu facile qu'on voie le truc arriver et qu'on prenne tout. Non. Il y a aussi des familles qui ne veulent pas se mélanger avec d'autres familles. De plus, il y a un format des aires d'accueil, avoir entre 15 et 25 selon la typologie de l'emplacement, pour que ça se passe bien et qu'on puisse recouvrir les sommes dues aux loyers parce que ce n'est pas gratuit. Ce n'est pas toujours gratuit.

Donc, la difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est que comme l'Agglomération ne remplit pas ses obligations, quand vous avez des gens du voyage qui s'installent sur un terrain communal ou d'agglomération, la procédure pour les expulser est bien plus longue que si on remplissait nos obligations. Je vous donne un exemple : quand on remplit nos obligations, vous mettez une amende sur une caravane, un camping-car ou ce que vous voulez qui est sur un lieu public, là où ce n'est pas autorisé, ça va gager le véhicule. Quand ça gage le véhicule, c'est ce qui embête le plus, on ne peut pas le revendre. Vous voyez ce qu'on ne peut pas faire aujourd'hui. En gros, j'avais fait pour la SPL à l'époque, il faut compter un mois et demi quasiment pour faire partir si l'huissier est punchy et si la procédure va vite.

La difficulté qu'on a, j'en termine là, pour les terrains privés : des gens du voyage s'installent sur des terrains privés type Coralines, qui sont parfois gérés par des foncières à Paris, voire à l'étranger. On a

eu ce cas à Vernouillet, d'ailleurs. Autant vous dire que des gens qui gèrent x milliers de mètres carrés ou millions de mètres carrés à Paris ou à Londres comme c'est arrivé à Vernouillet, vous pouvez à peu près faire ce que vous voulez pour leur dire, parce que c'est à eux de demander le départ des gens du voyage... Vous pouvez leur demander Dreux, si vous voulez, ils ne savent même pas où c'est, pour être très clair. Donc, on essaie d'être un peu malin, discuter aussi. C'est pour ça qu'on essaie d'avoir des liens aussi, de faire bouger les gens, de leur proposer d'autres terrains, d'empierrer le terrain pour éviter qu'ils s'y remettent, etc. parce que quand on est sur les Coralines, la vision que ça donne le samedi après-midi quand on va faire ses courses en famille est détestable.

En tout cas, j'espère que l'Agglomération va prendre ses responsabilités. En tout cas, les élus de Dreux poussent dans ce sens pour qu'enfin, on ait les aires d'accueil dignes de ce nom et qu'enfin, on puisse procéder correctement aux choses. D'autres questions ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie. Allez, Jean-Michel ! Vous avez faim ou pas ? Non, ça va ? Vous avez mangé avant de venir ? On fera une pause de toute façon. On passe au lavage de mains.

18. Désaffectation et déclassement parcelle BV 781

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : On passe au déclassement et à la désaffectation de la parcelle BV 781. Cette parcelle, c'est un petit chemin qui donne accès depuis la rue des Livraindières au bâtiment d'AVIS. Nous devons constater qu'il n'a pas d'autres utilités et qu'il est utilisé essentiellement par AVIS. Donc, je vous demande de constater la désaffectation de la parcelle qui représente 250 mètres carrés, de prononcer son déclassement du domaine public pour le porter dans le domaine privé communal et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à ces formalités.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Question ou observation là-dessus ? C'est un vieux dossier qui traîne dans les cartons, on est contents pour AVIS. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie. Jean-Michel.

Jean-Michel POISSON : Je continue ?

Monsieur le Maire : Oui, tu as beaucoup de succès aujourd'hui.

19. Cession parcelle BV 781

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Cette parcelle étant déclassée et désaffectée, je vous propose la cession de la parcelle à la société CEDIM, qui est en fait AVIS, cession de 250 mètres carrés sur une estimation des Domaines de 3 125 euros. La cession pourra se faire à 3 125 euros net vendeur, les frais et la pose d'une clôture étant à la charge de l'acquéreur. Je vous demande donc de valider les modalités de cette transaction et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte authentique.

Monsieur le Maire : C'est l'affaire de l'année. Question ou observation là-dessus ? Non ? On va passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie. Jean-Michel, on va te laisser, tu as encore un peu de boulot.

20. Acquisition parcelle BI 273- Projet NPNRU

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Acquisition d'une parcelle qui est la parcelle BL273. Dans le cadre du projet NPNRU, la ville de Dreux doit faire l'acquisition de la parcelle BL273 qui concerne l'emprise de l'immeuble du 9, boulevard de l'Europe qui appartient à l'OPH. Cet immeuble va être démoli d'ici la

fin 2024 et l'acquisition permettra de réaliser la tranche sud de la parcelle de la VN 1, voirie prévue pour le désenclavement dans le cadre du NPNRU et pour relier directement le Leclerc à l'avenue des Fenôts, une demande largement sollicitée par les services de l'État. Le prix des Domaines est de 18 000 euros, frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur. Je vous demande d'approuver cette transaction et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte authentique.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Question ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Une remarque pour les conseillers, puis aussi pour les spectateurs. Ce serait sympa si, comme vous l'avez déjà fait de temps en temps par le passé, on nous projetait chaque fois ce qu'on achète, où ça se trouve, etc. et tout. C'est beaucoup plus parlant. Même, par exemple, le chemin où il y a DAVIS, etc., c'est tout de suite plus parlant et les gens comprennent plus facilement.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, allez-y, je vous en prie.

Aïssa HIRTI : Je profite de cette délibération parce qu'on a été sollicités par les riverains boulevard de l'Europe, notamment sur les travaux de voirie. Je sais que François Jaguin s'est chargé de communiquer à travers la presse, mais vous pouvez nous en dire plus où nous en sommes sur les travaux, la durée des travaux...

Monsieur le Maire : Vous parlez de quelle rue, Monsieur Hirti ? Vous parlez de Constantin Gauthier ?

Aïssa HIRTI : Oui. Merci.

Monsieur le Maire : Tu veux que je réponde, François ? Vas-y, François, je t'en prie. Sinon, je compléterai, si tu veux.

François JAGUIN : Effectivement, pour Constantin Gauthier, on s'est heurtés à pas mal de soucis divers, à la fois techniques et météorologiques. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a beaucoup plu depuis un an. Ceci n'explique pas uniquement la cause de l'arrêt du chantier depuis maintenant plusieurs mois. Pour pallier ça, diverses réunions ont été menées aussi bien entre les services, les élus et le maître d'œuvre notamment. La dernière réunion s'est faite lundi matin en présence de monsieur le maire, de Jean-Michel Poisson et de moi-même notamment avec les services.

On est sur une reprise de chantier, on va dire, assez imminente. En tout cas, Eurovia, que j'ai encore vu hier soir par le biais de son chef d'agence, me confirme leur disponibilité à répondre rapidement à notre demande. Le chantier redémarrant, il faudra prévoir une durée de 11 semaines pour la réouverture complète de la rue et la mise en œuvre des divers aménagements, notamment les aménagements paysagers qui vont avec, à savoir la plantation des arbres, ainsi que la mise en œuvre de la mini gare routière qui servira à la fois pour le collège Louis-Armand et également d'arrêt de desserte des bus urbains Linéad.

Donc, on en est là, on attend les dernières conclusions. Il y a trois entreprises plus le maître d'œuvre et tout est mis en action pour que parce que nous aussi, ça nous agace prodigieusement. Et un chantier qui a été démarré le 28 juin 2023. Donc, il est effectivement plus que temps de redonner cette rue, même si elle devient une rue à sens unique, avec un aménagement de piste cyclable aux Drouais.

Monsieur le Maire : Merci, François. Oui, ces problèmes de conception nuisent à l'œuvre, mais on va y arriver. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, Je vous remercie. On continue, Jean-Michel.

21. Acquisition parcelle BI1433 -Projet NPNRU

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Cette fois, c'est pour l'acquisition de la parcelle BL1433 qui relève aussi du projet NPNRU. C'est le même principe que ce que je viens d'exposer par ailleurs. Il s'agit du projet qui prévoit la démolition d'un immeuble gradins-jardins construit par les architectes Andrault et Parat, appartenant à l'OPH. La démolition aura lieu courant 2025. Le prix des Domaines pour ce terrain, qui sera dévolu à un aménagement urbain, est de 76 000 euros, les frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur. Je vous demande d'approuver cette transaction et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte authentique.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. On va passer au vote ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité** Je vous remercie. Allez, on démolit quatre logements.

22. Démolition de logements individuels de l'OPH rue Théodore Chenay

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : On démolit, enfin, ce n'est pas nous qui allons le faire...

Monsieur le Maire : C'est l'OPH.

Jean-Michel POISSON : C'est l'OPH qui doit démolir quatre logements rue Théodore Chenay à Dreux. Lorsqu'un bâtiment à usage d'habitation appartient à un organisme d'habitation à loyer modéré, il ne peut être démolit qu'avec l'accord préalable du représentant de l'État dans le Département, de l'Agglo, de la Ville et des garants des prêts. Donc, l'OPH, avant de procéder à la démolition, a pris soin de nous solliciter pour réaliser cette opération. Je vous demande d'émettre un avis favorable à cette demande de l'OPH.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Question ou observation là-dessus ? Non ? Madame Philippe, allez-y.

Josette PHILIPPE : Il y a quelque chose de prévu sur cet emplacement ?

Jean-Michel POISSON : Oui. L'OPH est en cours d'étude pour remplacer ces quatre logements vétustes, et tellement vétustes qu'ils sont murés depuis plusieurs années, par quatre maisons de ville aux normes actuelles et au même endroit.

Monsieur le Maire : Comme on dirait, en RE 2020. Monsieur Fonseca, c'est ça ? Tu quittes la salle ? Oui, mais attends, on passe d'abord au vote. Ne pars pas maintenant. Madame Philippe, allez-y.

Josette PHILIPPE : Est-ce que ces nouvelles maisons seront réservées aux habitants du quartier ou pas du tout ?

Monsieur le Maire : Madame Philippe, je pense que vous avez vu l'évolution de la loi ELAN sur la gestion en flux de l'attribution des logements. Donc, ça, ce n'est plus possible, tout simplement. Et c'est regrettable. Je peux vous raconter une petite anecdote dans le cadre de la loi ELAN, des absurdités administratives et des lois votées par les derniers gouvernements ? Vous avez vu, je plaisante. Vous savez, quand on veut vendre un logement social, on nous encourage à vendre des logements sociaux et c'est très bien, ce sont parfois des occupants qui deviennent propriétaires. Il y a une nouvelle procédure qui est en place et qui consiste à avoir des critères pour l'attribution du fameux lauréat qui aura la chance d'habiter dans tel ou tel logement. Aujourd'hui, on donne un dossier à celui qui vient visiter la maison ou l'appartement pour l'acheter avec un ensemble de pièces afférentes aux normes énergétiques, tout ce que vous voulez, etc. Et on lui fournit désormais l'estimation de France Domaine. C'est donc le ministère des Finances qui dit que ça vaut tant, etc., ce qu'on ne faisait pas avant, et je vais vous dire pourquoi. Les gens viennent donc visiter, et à partir de

telle date à telle heure chez tel huissier, ils peuvent déposer leur offre. Dans les critères, la première chose, c'est : est-ce que vous êtes occupant d'un logement social ? L'idée étant, ce qui est d'ailleurs très bien, le parcours résidentiel : « Je suis dans un logement social, je peux acquérir un bien, je deviens propriétaire ». C'est très bien, tout ça.

Deuxième chose, est-ce que vous avez un accord de prêt de principe ou est-ce que vous avez de l'argent comptant pour acheter le logement ? Souvent, c'est un accord de principe. C'est très bien aussi. Sauf que quand vous êtes en commission, il y a Damien Stépho, il y a moi, il y a Mariam qui est là, etc. Vous avez des fois des gens qui ont le même profil, c'est-à-dire qui occupent un logement social et ont un accord de principe. Aujourd'hui, le troisième critère est l'heure de dépôt de l'offre, c'est-à-dire que ça ouvre à 9 heures chez l'huissier, celui qui est là deux heures avant pour être le premier à l'ouverture dépose au prix, 75 000 euros par exemple, et qui remplit les critères, et celui qui arrive à 9 h 02 et qui propose 85 000 euros, comme on peut le faire, sera écarté. C'est-à-dire qu'avant, on pouvait, sans donner le prix, optimiser parce que l'argent qu'on récolte dans le cadre de la vente, on le réinvestit dans le logement social. Aujourd'hui, il suffit d'arriver deux heures ou la veille chez l'huissier devant la porte, d'être juste au prix et de remplir les deux critères je vous ai énoncés, et vous serez propriétaire du logement. C'est quand même surprenant. C'est-à-dire qu'on ne peut même pas... des fois, vous avez même des gens qui ont des profils de famille plus intéressants et c'est une belle opportunité pour eux parce que l'âge ou la composition familiale fait que c'est intéressant de devenir propriétaire, on ne peut même pas les privilégier, même au même prix. Donc, je fais un clin d'œil à Chantal Deseyne, notre chère sénatrice. Vous voyez ce genre de choses.

En fait, vous venez à la commission, vous êtes élu, vous perdez quand même une heure pour une commission comme ça, mais vous n'avez pas le choix parce que les critères font que c'est monsieur X qui aura la maison. Merci. Voilà, je fais une petite parenthèse parce que des fois, on est dans des choses où on ne peut même pas... Par exemple, l'OPH vend un de ses logements sociaux. Dans les critères, vous avez deux familles avec exactement les mêmes critères, mais quelqu'un qui est dans Habitat Drouais, qui est du secteur, on aimerait le privilégier, c'est normal, c'est l'argent des Drouais qui a permis de faire tout ça. Eh bien, on ne peut pas. Quelqu'un qui fait une offre et qui habite à Châteaudun, s'il l'a faite à 9 h, il est prioritaire sur le Drouais qui l'a faite à 9 h 01. On peut passer au vote ? Il y a peut-être d'autres questions ? Excusez-moi, j'ai fait un tunnel, mais ça m'agace de manière assez prodigieuse. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

Je vous remercie. Tu peux partir, Jean-Michel.

23. Opération d'aménagement Site Emile Prod'homme - Avenant n°2

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On passe, je crois, à deux opérations que je présente, qui concernent la société publique locale, donc c'est la 23 et la 24, c'est ça ? Il y en a d'autres aussi. Donc, sur la 23, opération d'aménagement du site Prod'homme, avenant numéro 2, ce sont des choses qu'on a déjà présentées plusieurs fois. Ça a été présenté la première fois en 2021, voté au Conseil municipal, et on vous propose de pouvoir proroger cette concession de deux ans puisque sur les 32 lots, trois sont vendus, trois sont sous contrat de vente, et donc il en reste quand même quelques-uns à vendre, étant donné que le succès n'est pas complètement au rendez-vous sur ce lotissement. Il se peut même qu'on puisse élargir un peu l'assiette des logements d'accession sociale à la propriété là-dessus. Il y a peut-être moyen de modifier un peu la formule pour booster l'opération. Des questions là-dessus ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde fait opposition, sauf monsieur Homps qui ne vote pas.

Unanimité, 12 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

Je vous remercie.

24. Avenant n°3 - Concession d'aménagement du Bois Sabot

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je passe à l'opération Bois Sabot, avenant numéro 3. On vous propose de le proroger. C'est une vieille opération qui a été faite en 2015 et on vous propose de proroger de trois ans, puisque ça été très long d'acquérir tous les terrains et le PLU a été modifié, donc on ne peut plus faire vraiment ce qu'on souhaitait faire. On va prendre le temps sur cette opération pour faire un truc un peu sympa, peut-être un petit truc pour le secteur, ça pourrait être sympa aussi. Ce n'est pas rue Bigeard, c'est Avenue du Général Bigeard. Des questions là-dessus ? Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Effectivement, je n'avais pas bien compris les dates. On nous dit que ça a été prolongé le 6 avril 2022 pour quatre ans, soit jusqu'au 24 décembre 2024. Je ne comprends pas bien.

Monsieur le Maire : Il y a un truc là.

Carine GENTIL : On prolonge de trois ans jusqu'en 2027, puisque c'était 12 ans maximum, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est ça. C'est porté à 12 ans, c'est ça.

Carine GENTIL : Donc, il faut comprendre 2027 ?

Monsieur le Maire : Je pense que c'est ça. On me dit oui, c'est ça. Merci, Madame Gentil. On passe au vote. Même vote que la précédente pour tout le monde ?

Unanimité, 12 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

Je vous remercie. On peut rappeler Jean-Michel, il peut rentrer.

Évènementiel :

25. Attribution de lots pour les Flambarts 2024

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Attribution de lots pour les Flambarts dans le cadre des manifestations des Flambarts, événement historique de la ville de Dreux qui se déroulera le 7 et le 8 décembre 2024. Vous savez qu'on a des attributions de lots pour les Flambarts, et donc je vous demande d'autoriser de pouvoir remettre 30 cartes cadeaux de 20 à 50 euros pour un montant total de 1 100 euros et l'achat de neuf ballotins d'assortiments chocolat pour un montant de 225,18 euros TTC. Il s'agit bien sûr d'attribuer ces lots aux gagnants, comme tous les ans. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : On est convaincus que les organisateurs ont prévu que ces cartes cadeaux seront consommées sur les commerces locaux, mais si c'était précisé dans la délibération, ça ferait des gens doublement heureux.

Monsieur le Maire : Oui, c'est le cas. Je peux vous garantir que c'est le cas. C'est toujours acheter localement, ces choses-là. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité là-dessus, je vous remercie pour eux, et surtout pour les enfants, essentiellement. On va faire une petite pause, une petite pause lavage de mains, ce n'est pas mal. On se donne dix minutes. On reprend à 21 h 05, ça vous convient ? Je vous remercie. Je suspends la séance pour le moment.

Ressources humaines :

26. Création emplois permanents

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Prenez place, je vous en prie. Allez, on reprend, s'il vous plaît. Alain Guenzi a dû partir, donc il donne pouvoir à Talal Abdelkader. Oui, ça prend du temps de se laver les mains. Talal, tu as le pouvoir d'Alain Guenzi, puisqu'il a dû quitter la séance. Donc, je reprends cette séance, il est 21 h 09. Caroline, création d'emplois permanents, délibération numéro 26.

Caroline VABRE : J'ai quatre délibérations à vous présenter ce soir. La première, je vous propose de créer deux emplois permanents. Il y a une vraie création et une pas vraie création. On est à la communication et le premier poste est un poste de journaliste à temps complet. C'est un poste qui était déjà existant, qui était à 60 % et que je vous propose de passer à 100 %, ce qui entraînera dans une prochaine délibération que je supprime l'ancien poste à 60 %. Le deuxième poste est un poste catégorie rédacteur et c'est un poste de chargé de communication. Vous avez, Madame Gentil, le fameux tableau. On peut remercier les ressources humaines. Vous l'aurez à chaque...

Carine GENTIL : Ce n'est pas systématique.

Monsieur le Maire : Ça vient, on prend le pli.

Caroline VABRE : On le mettra à chaque délibération où on crée un emploi pour que le tableau puisse être réajusté à chaque fois et on vous mettra, comme ça a été le cas ici, où sont impactés les postes.

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Merci. Merci pour ce tableau. Je ne vois pas la ligne spécifique communication, donc c'est un peu l'objet de ma question, c'est de pouvoir vous demander un état des lieux de l'effectif de l'équipe communication. Parce que si vous dites que vous passez de 60 % à 100 %, c'est qu'il y aura 40 % de plus de communication, donc j'aimerais bien savoir... j'ai bien vu qu'on approche de l'échéance, mais en tout cas...

Monsieur le Maire : Échéance de quoi, Monsieur David ?

Maxime DAVID : Électorale.

Monsieur le Maire : Attention, Monsieur David.

Maxime DAVID : Ça se prépare, ces choses-là. Donc, si la communication augmente ses activités, qu'est-ce que ça représente en tant qu'effectif, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : En tout cas, Monsieur David, ce n'est pas moi qui me présente demain.

Maxime DAVID : Moi non plus.

Monsieur le Maire : C'est pour ça que je le dis, c'est ça qui est intéressant. Je crois que Monsieur Homps et Monsieur Hirti sont prêts.

André HOMPS : Oui, mais c'est la même question : vous pourriez présenter l'effectif du service tel qu'il est et nous expliquer ce qui justifie cet effectif actuel et ce qui justifie son évolution, surtout à un moment où toutes les collectivités sont appelées à faire des efforts, y compris au niveau national. Les dépenses de communication, on sait bien qu'elles sont souvent un petit peu exagérées, sans procès d'intention. Mais on aimerait bien voir le cadre.

Monsieur le Maire : C'est gentil, Monsieur Homps, mais ce n'est pas le cas. Monsieur Hirti, on va prendre votre question.

Aïssa HIRTI : Nous, on votera favorablement à cette proposition de délibération, car nous savons que le service de la communication est en très grande souffrance, entre les agents absents et certains agents dont on se demande ce qu'ils font. C'est pour ça, pour le bien-être des agents, que renforcer l'équipe de la communication est nécessaire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Caroline, tu veux apporter une réponse globale ?

Caroline VABRE : Oui. Ce que je vous propose pour clarifier la situation de la communication, c'est qu'on vous transmette l'organigramme, tout simplement. Ça répondra aux questions. Comme ça, vous aurez bien une vue précise du service de la communication, qui représente moins de 10 agents. Là, en l'occurrence, quand on parle de journalistes, l'idée est vraiment d'être dans la rédaction. Ce n'est pas du journalisme comme on l'entend, à l'Écho républicain. C'est une qualité de rédacteur qu'on attend chez les journalistes. C'est simplement cette précision. Donc, ce que je vous propose pour répondre à vos attentes, c'est que je vous transmette un organigramme détaillé de la com. Comme ça, vous aurez bien les effectifs.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, 12 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

Le reste, je vous remercie. On continue avec le point 27 sur les frais de formation, c'est ça ?

27. Remboursement de frais de formation suite mutation et titularisation moins de 3 ans

Caroline VABRE

Caroline VABRE : C'est ça. Le deuxième point en ce qui me concerne, c'est que je vous propose de procéder par convention, qui est relative à la mutation d'agents qui ont été titularisés dans les trois années en cours et qui vont quitter la collectivité, mais que la collectivité de rattachement a formés. Donc, l'idée est d'aller récupérer le coût de la formation dépensé par la collectivité, en l'occurrence Dreux, chez un agent qui serait parti dans les trois années suivant sa titularisation. L'inverse étant vrai aussi, c'est-à-dire que si on récupère, à la Ville de Dreux, un agent qui a été précédemment formé par sa collectivité, la collectivité peut aussi nous demander le remboursement du coût de la formation.

Monsieur le Maire : Oui, on a eu quelques cas comme ça dans le passé. Des questions là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : C'est juste une remarque. J'ai découvert que ça fonctionnait comme ça. Madame Gentil m'a expliqué. Si le privé faisait pareil, je trouve ça génial, le fait de pouvoir récupérer la formation et de jouer le jeu par rapport à ceux qu'on forme ailleurs.

Monsieur le Maire : Après, il y a le droit individuel à la formation dans le privé qui est un peu différent du statut public, mais oui, sur le principe... c'est comme les jours de carence, c'est un peu le même principe aussi. Monsieur Homps, je vous en prie.

André HOMPS : Justement, j'allais dire que c'est bien parce que ça existe dans le privé. Ça s'appelle une clause de dédit-formation. C'est contractuel et c'est évidemment laissé à l'appréciation de l'employeur du salarié. Mais ce n'était pas ma remarque. Ça s'applique uniquement pour les titulaires de la fonction publique dans le cadre d'une mutation et c'est finalement une clause de dédit-formation publique qui est tout à fait opportune. Quid des contractuels ? Quid, par exemple,

d'un emploi fonctionnel ? Quid, par exemple, d'un directeur de cabinet qui est là ou pas là, on ne sait pas trop, à qui vous auriez payé une formation et qui, plus tard, ne serait pas là ou encore là ?

Monsieur le Maire : Il y a beaucoup de conditions dans votre question, c'est marrant.

André HOMPS : Est-ce que vous lui rembourseriez ? Est-ce que la collectivité serait remboursée du coût de sa formation, qu'on ne connaît d'ailleurs pas, mais on imagine qu'elle doit être coûteuse parce que l'organisme de formation est Sciences Po, ce n'est pas rien, donc c'est quand même assez cher ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est qualifiant, vous avez raison, Monsieur Homps.

André HOMPS : Donc, est-ce que la collectivité serait remboursée si ce directeur de cabinet...

Monsieur le Maire : Pour les directeurs de cabinet, vous savez que le statut est différent aussi.

André HOMPS : Oui, tout à fait, mais la question est légitime.

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est parce qu'on n'est pas dans un cadre d'intégration, c'est un peu différent. D'autres questions ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie. On passe aux transactions, le point 28.

28. Autorisation de signature de transactions en vue de mettre fin à des contentieux à naître

Caroline VABRE

Caroline VABRE : Là, je vous parle d'un sujet important, qui est que le Conseil municipal autorise la Ville de Dreux à signer deux protocoles transactionnels. Je rappelle très simplement que le but du protocole transactionnel est de parvenir à un accord afin d'éviter un contentieux. En l'occurrence, il s'agit là de deux agents qui exerçaient des fonctions tant auprès de la Ville que de la Caisse des écoles. Vous avez bien compris que ce qui m'intéresse ce soir est de parler du côté Ville et pas du côté Caisse des écoles. Ces deux agents occupaient des fonctions d'animateurs de centres de loisirs, d'animateurs de restauration, et elles ont saisi la collectivité d'une demande qui exposait le fait qu'être employées en tant que vacataires leur créait un préjudice, puisqu'elles estimaient occuper un poste d'emploi permanent, donc qui répondait à un besoin permanent. L'objet du protocole est donc d'arriver à une négociation, qui a été assez importante dans ce cadre-là. Vous avez les protocoles qui vous ont été communiqués. Donc, il y a une bonne négociation financière. Les noms sont dans le protocole, mais je ne vais pas les exprimer au sein du Conseil municipal. Ça me semble important et je pense que tout le monde peut respecter ça, puisque par ailleurs, le protocole transactionnel pour les parties les soumet au secret, qu'on lève ici exceptionnellement au sein du Conseil municipal de façon à ce que la discussion soit totalement transparente. Je tenais simplement à le préciser, je pense que c'est important. Donc, il s'agit de régler la situation de ces deux agents.

Monsieur le Maire : Des questions ? Madame Gentil, allez-y.

Carine GENTIL : Oui, effectivement, le problème de recruter des vacataires pour occuper des postes stables et permanents est un problème récurrent en droit du travail. Là, nous avons deux personnes qui ont émis la possibilité d'envisager de saisir la juridiction pour obtenir réparation d'un préjudice. J'imagine que ces deux cas ne sont peut-être pas des cas isolés de vacataires qui pourraient prétendre à occuper un poste stable et permanent. Est-ce qu'il y a à l'heure actuelle d'autres personnes qui sont susceptibles d'envisager de tels recours, et éventuellement des nouvelles transactions pour générer un coût pour la collectivité ? Est-ce que plusieurs personnes sont dans cette situation ?

Monsieur le Maire : Merci, Madame Gentil. On va prendre toutes les questions. Simplement, c'est vrai qu'on a réglé un problème qui existe depuis peut-être 30 ans pour un des deux cas, depuis 1993, donc c'étaient des habitudes qui étaient gérées par la RH et qui, avec l'évolution de la jurisprudence, ne sont plus acceptables aujourd'hui. On essaie donc de régulariser tout ça au fur et à mesure. Monsieur Homps, allez-y.

André HOMPS : Ma question va rejoindre celle de Carine. Effectivement, la question du recours aux vacataires a toujours été quelque chose de très ambigu et le statut de la fonction publique territoriale est très gêné aux entournures sur le sujet, c'est le moins qu'on puisse dire. En gros, il dit oui sans dire non tout en disant oui. Mais ce qu'on aimerait avoir, c'est un cadre, une politique définie, que vous disiez par exemple qu'il y a tant de vacataires aujourd'hui, que ça représente tant en équivalent temps plein, que les postes concernés ou à risques en termes de recommandation représentent tant, voilà ce qu'on prévoit, et une sorte de provision sur risque, en quelque sorte. Là, vous nous dites simplement qu'il y a des transactions. Très bien, tant mieux, ça règle le problème, parfait, pas problème, on vote pour. Mais on n'a pas de cadre, on n'a pas de vision, on n'a aucun accompagnement dans la décision.

Monsieur le Maire : C'est une question légitime et je sais que Caroline Vabre, avec ses services, est en train de faire l'analyse de tout ça, parce que les vacataires ne sont pas tous concernés, bien entendu. Là, ce sont quand même des cas où, effectivement, quand ça fait 30 ans que vous êtes dans la collectivité, même humainement, il y a quelque chose qui ne va pas. Je vous le dis très tranquillement parce que ça a commencé même avant Gérard Hamel. Monsieur Hirti, allez-y.

Aïssa HIRTI : Nous, on vous avait alerté sur le sujet de ces deux vacataires. Aujourd'hui, vous nous proposez de signer un protocole transactionnel, donc c'est dommage que vous ne nous ayez pas écoutés. Ces deux vacataires travaillaient depuis des années au sein des services de la Ville et ont été remerciés du jour au lendemain. On votera pour cette délibération et vous devriez en prendre de la graine parce qu'une bonne négociation vaut mieux qu'un procès.

Monsieur le Maire : C'est ce qu'on a fait, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Et il y a d'autres affaires. Il faut donc se mettre autour de la table pour essayer de trouver des solutions au lieu de dépenser l'argent public à payer des frais d'avocats. Vous montrez l'exemple ce soir, continuez dans cette démarche-là.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je vais laisser Caroline répondre, mais simplement, Monsieur Hirti, je crois que vous avez été adjoint, notamment à la RH, donc ça me fait un peu sourire... Vas-y, Caroline, je t'en prie.

Caroline VABRE : Pour vous répondre, la réponse de la collectivité majeure est forte et c'est regrettable que ces transactions ne soient pas passées lors du précédent Conseil municipal, parce qu'elles sont complètement liées au PEDT. La solution pour ces vacataires, dont la situation n'est pas acceptable, et c'est pour ça qu'on transige, c'est le PEDT vise justement à ne plus faire emploi des vacataires sur des besoins permanents. Donc, on régularise une situation qui, pour l'un des cas, existait depuis 30 ans et n'était pas acceptable. Mais aujourd'hui, le PEDT a eu deux aspects, et c'est ce qu'on avait exposé avec Yucel et Sébastien, c'est de dire à la fois qu'on ne peut pas laisser des gens travailler dans ces conditions d'insécurité liées à la vacation, et c'est ce qu'exposent ces dames, et en même temps professionnaliser l'offre et avoir une offre de meilleure qualité.

Effectivement, il y a des gens aujourd'hui qui ne remplissaient plus ces critères liés à cette nécessaire professionnalisation. Sur la gestion du risque, je ne sais pas, le risque, c'est un aléa aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a ces deux agents-là et en toute transparence, un autre qui est lié à la caisse des écoles. Mais pour le moment, c'est tout. A priori, avec le PEDT et la possibilité que chacun a eue de pouvoir postuler et éventuellement être recruté avec les exigences formées aujourd'hui et encadrées par ce PEDT devraient solutionner, devraient, mais c'est un aléa, ce genre de situation.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline, on passe au vote.

André HOMPS : Juste pour que l'acronyme ne reste pas anonyme : PEDT.

Caroline VABRE : C'est le Projet Educatif de Territoire.

Monsieur le Maire : Merci de le préciser. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie pour ces personnes. On passe au point 29. Caroline, je t'en prie.

Commande Publique :

29. Convention de groupement de commande – retrait de la Caisse des écoles des groupements - Ville de Dreux

Caroline VABRE

retrait de la Caisse des écoles, de la convention de groupement qui concerne la restauration collective. Puisqu'avant, tout ce qui était lié à la restauration collective était dans le giron de la Caisse des écoles, et c'est eux notamment qui employaient ces agents dont on vient de parler. La Caisse des écoles aujourd'hui n'a plus toutes ces fonctions d'agents liés à la restauration collective, qui a été repris par la ville de Dreux, donc on va logiquement retirer la Caisse des écoles de cette convention de groupement qui concerne la restauration scolaire.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Des questions là-dessus ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Donc si on comprend bien la lecture des délibérations suivantes, on supprime certaines activités de la Caisse des écoles, on va conserver le dispositif de réussite éducative parce qu'il est financé, c'est bien ça ?

Monsieur le Maire : C'est un transfert, en fait. Il n'y a pas de renouvellement de compétences, c'est un transfert. C'est tout simplement ça.

Aïssa HIRTI : En fait, ma question, c'est que la Caisse des écoles, vous la désossez, en fait ?

Monsieur le Maire : C'est un choix de gestion, c'est tout.

Aïssa HIRTI : Ce n'est pas un reproche.

Monsieur le Maire : Non, non. Parce que quand vous dites désosser, c'est un terme qui est un peu péjoratif. Simplement, c'est juste pour une meilleure gestion, c'est tout. D'autres questions là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie. Lydie, on passe à toi pour une longue litanie.

Finances :

30. AP-CP Travaux de voirie rue Esmerly Caron – Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Pour le final, presque. Bonsoir à tous, vous avez eu tous les documents relatifs à ce que je vais vous présenter. On va commencer par le vote des autorisations de programmes et des crédits de paiement. Petite introduction : il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'avant d'engager une dépense, les crédits doivent être ouverts par décision express du conseil municipal. À cet effet, il vote chaque année le budget primitif qui doit comprendre tous les crédits de l'exercice considéré, mais uniquement ceux-ci. Ils peuvent être ajustés au budget supplémentaire ou en décision modificative en cours d'année. Cependant, les travaux pour lesquels les crédits ont été votés pourront se dérouler sur plusieurs années et donc impliquer qu'une dépense soit engagée sur plusieurs exercices.

Vous avez un tableau qui vous a été joint dans votre dossier, qui récapitule les différentes APCP que nous allons vous présenter et qui font appel à un vote où on va voter APCP par opération. La première concerne la voirie de la rue Esmerly Caron, où nous avons effectivement un montant initial de 1 140 000 euros, une modification avant la DM1 de 50 000 euros, un montant CP de 2024 de 65 529 euros, ce qui nous fait effectivement un ajustement de 1 255 529 euros. Effectivement, cette augmentation est en lien avec un coût. Effectivement, ça démontre une opération supérieure à la prévision liée aux travaux supplémentaires et qui est en lien surtout avec une révision des prix, tout simplement, et puis des éléments nouveaux qui concernent aussi l'éclairage et la vidéo.

Je vous demande de modifier l'APCP comme suit pour un montant global de 1 255 529 euros. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver cette modification de l'autorisation de programme dédiée au programme de travaux de la voie Esmerly Caron assortie des crédits de paiement. Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors les oppositions s'abstiennent ? Contre : Dreux au Cœur. Madame Gentil, Monsieur Gambuto, abstention, Monsieur David, pour, Monsieur Homps pour. Merci. Est-ce que vous voudrez toutes les délibérations suivantes comme ça ou pas ? Non, d'accord.

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, **et 4 abstentions :** Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

31. AP-CP Terrain synthétique des Bâtes – Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : La deuxième délibération concerne le terrain synthétique des Bâtes, pour la raison de la modification du coût dû à l'évolution du projet. Nous avons une modification de DM1 de 321 739 euros d'ajout, puis on s'est aperçu que le montant final des travaux n'était pas le montant de dépenses engagées, donc nous avons une diminution de l'AP de 1 021 739 euros. En fait, il y avait un projet d'esquisse qui a coûté beaucoup moins cher que ce qui était prévu sur le coût de cette opération. Je vous demande votre accord, de bien vouloir approuver la modification de l'AP dédié au programme de terrain synthétique.

Monsieur le Maire : Des questions là-dessus ?

Aïssa HIRTI : Ce n'est pas une diminution de l'AP-CP, c'est une augmentation.

Lydie GUERIN : Il y a eu d'abord un rajout de 321 739 euros et ensuite, on a revu. C'est bien marqué dans le tableau, regardez.

Aïssa HIRTI : C'est ça, au final, il y a 21 000 euros de plus.

Lydie GUERIN : Oui, 21 739 euros en plus. C'est le montant final que vous avez.

Monsieur le Maire : Augmentation, puis baisse. Au final, on avait prévu un million et on arrive à 1 021 000. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions :

Madame Gentil, Monsieur Gambuto. Je vous remercie. On continue, on est sur Paul Bert.

Unanimité, 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

32. AP-CP Rénovation du groupe scolaire Paul Bert - Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Rénovation du groupe scolaire Paul Bert pour un montant engagé de trois millions d'euros, avec une modification de moins 75 000 euros. C'est un report de crédit, et donc les 75 000 euros pour effectivement un nouveau montant à voter de trois millions d'euros. En fait, nous sommes sur une stabilité de l'AP.

Monsieur le Maire : Des question là-dessus ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : C'est très bien, on avait voté pour cette AP-CP. Vous nous aviez dit au dernier conseil municipal que vous alliez faire un audit sur les groupes scolaires.

Monsieur le Maire : Énergétique, vous voulez dire ?

Aïssa HIRTI : Oui, énergétique.

Monsieur le Maire : Oui tout à fait, mais pas que celui-ci, d'ailleurs.

Aïssa HIRTI : On aimerait bien disposer des résultats de cet audit.

Monsieur le Maire : Du diagnostic ? Bien sûr, pas de soucis. Surtout, ce qui est intéressant dans le diagnostic, c'est de montrer que le Palais des sports était très énergivore, c'est le pire, je crois, de mémoire. Et que malgré des surfaces plus restreintes, il y avait un vrai enjeu sur Paul Bert. Comme on réinvestit aussi sur le secteur à travers les logements, il me semble intéressant d'accompagner cet effort-là sur le groupe Paul Bert. Mais on va vous donner le diagnostic, pas de soucis. Monsieur le directeur général, c'est noté ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Gentil, Monsieur Gambuto. **Unanimité, 4 abstentions** : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL). Je vous remercie. Passons à la suite pour l'église Saint-Pierre.

33. AP-CP Eglise Saint-Pierre – Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : L'église Saint-Pierre, c'est une AP qui est stable aussi. Nous étions sur un montant initial de 3 100 000 euros avec une modification avant la DM1 de 25 690 euros, un montant de DM1 sur un crédit de paiement 2024 de 114 000 euros. Nous avons un report de 136 000 euros de crédit de paiement. Le nouveau montant s'élève donc à 3 224 310 euros. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver la modification de cette autorisation.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des questions là-dessus ? Monsieur Dautrey ?

Arnaud DAUTREY : Merci, bonsoir à toutes et à tous. Au niveau des travaux sur l'église Saint-Pierre, on n'a pas eu d'explications, à part la rénovation et la remise aux normes de l'électricité.

Monsieur le Maire : Ce sont les extérieurs.

Arnaud DAUTREY : Est-ce que vous pourriez nous les expliquer exactement, en ce qui concerne les trois millions d'euros ? Je pense que pour les élus et les Drouais, c'est important.

Monsieur le Maire : Oui, c'est important, vous avez tout à fait raison. Surtout que l'investissement dans le patrimoine rejaillit très positivement généralement sur le commerce et sur l'attractivité de la ville, donc c'est important. L'opération qui est là, c'est pour reprendre les extérieurs de l'église Saint-Pierre. On fait plein de choses bien, notamment le cœur qui a été fait avant qu'on soit élus, qui s'est terminé quand on a été élus, en réalité. Toute la reprise aussi des restaurations des œuvres d'art, que tu défends ardemment. Et simplement, c'est qu'on s'aperçoit que l'église n'est pas toujours hors d'air, hors d'eau parfaitement : les jointures sur les vitraux, les pierres qui sont sales, la toiture qui n'est pas parfaite, loin de là. Il y a encore le problème des pigeons. Sophie n'est pas là ce soir, mais c'est un vrai souci au quotidien.

Donc avec la DRAC, les affaires culturelles, on a réussi à trouver un accord sur trois années, je pense, ça va prendre trois ans, trois exercices, quatre exercices. Puisqu'ils vont nous accompagner à un niveau très correct. Je ne vais pas dire que c'est 50 %, mais pas loin, pour reprendre toute l'église Saint-Pierre. Parce que c'est bien ce qu'on fait à l'intérieur, mais il faut aussi que ce soit joli de l'extérieur. Je complète l'information, nous avons essayé avec la mairie de Dreux, les services, et Régis Martin qui est architecte des monuments historiques, que certains connaissent, de pouvoir proposer une solution technique, esthétique sur la Tour Saint-Vincent. Vous savez qu'il y a deux tours, l'église Saint-Pierre et la tour Saint-Vincent, c'est celle qui n'a jamais été terminée du fait de différentes guerres. La préfète de région, avec ses services, ne sont pas trop d'accord sur la solution qu'on a proposée. C'est une solution qui était assez esthétique et modeste, mais on voit bien que la difficulté, ça va être pour nous de pouvoir avancer sur ce sujet-là, donc on ne désespère pas de trouver une solution technique.

Parce que la tour Saint-Vincent, avec les intempéries, le temps, les infiltrations, le gel, commence à présenter des difficultés de structure et il faut qu'on trouve une solution. Je trouve ça un peu étrange de laisser cette tour comme ça, donc on continue à y travailler. Régis Martin est un type absolument remarquable sur ces questions-là, il y travaille encore. Donc on continue, mais je voudrais bien qu'on puisse trouver une solution pour terminer cette tour. En tout cas, trouver une solution qui permette de présenter une certaine pérennité dans le temps de la tour Saint-Vincent. Mais c'est bien, parce que c'est un gros dossier avec la DRAC, les sous se font rares, et c'est un engagement pluriannuel, comme on dit, mais c'est une très bonne chose. Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Si on comprend bien, Monsieur le Maire, les trois millions dans le cadre de l'AP sont réservés pour la tour ?

Monsieur le Maire : Non, je recommence. La tour, c'est en plus. Puisque comme la solution n'est pas validée par l'État, donc les Bâtiments de France, la DRAC, la préfète de région, parce que ça se joue au niveau régional, on n'a pas d'estimation à présenter. Simplement, c'est qu'on essaie de trouver, si on y arrive pendant qu'on refait des extérieurs de l'Église, si on trouve une solution, on serait très contents. Mais aujourd'hui, on n'a aucune garantie de même trouver une solution avec les services de l'État et le droit de le faire. En fait, c'est une espèce d'étrangeté. Quand on restaure un bâtiment, c'est assez simple : la DRAC ou l'ABF selon les conditions. Mais quand il n'y a rien et qu'on veut faire quelque chose, ils veulent être tous les deux présents, mais ils se renvoient aussi un peu la balle. Mais on essaie de trouver une solution. Il y a d'autres villes en France où il y a eu ce genre de cas, où ils ont trouvé des solutions très intéressantes, en respectant le patrimoine historique. Mais là, les

trois millions, c'est vraiment pour les extérieurs, la couverture, etc. Excusez-moi si je ne me suis pas bien exprimé. Je passe au vote. Qui veut acheter sa place au paradis ? Qui est contre ? Josette, c'est trop tard, c'est ça ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Gentil, Monsieur Gambuto. Vous êtes en attente. Vous êtes au purgatoire, Monsieur Gambuto. Je vous remercie. On passe à la suite.

Unanimité, 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

34. AP-CP du Pôle Éducatif des Bâtes - Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Il s'agit du pôle éducatif et culturel des Bâtes, considérant qu'il convient de modifier le montant des crédits de paiement de l'autorisation de programme dédié au programme de pôle éducatif et culturel des Bâtes, en fonction de l'avancement des travaux. Nous avons un montant engagé de crédit de paiement de 7 627 045 euros, auquel va s'ajouter la DM pour effectivement faire un final de 1 627 045 euros, tout simplement parce que les travaux de cette école avancent de façon soutenue. Nous serons bien sur un montant de 30 707 625 euros.

Monsieur le Maire : Et on parle en TTC. Je suis allé faire un tour de chantier aux Bâtes hier. Ça avance, malgré les intempéries. Pour le coup, ils avancent très très bien. Logiquement, la partie de l'école devrait être... Vous savez que dans le pôle des Bâtes, vous avez la partie éducation, la partie culturelle, les mairies de quartiers, etc., Halte-garderie, bibliothèque, etc. La partie école, si tout va bien, sera livrée fin juin, au mois de juin 2025, pour préparer la rentrée de septembre 2025. S'il n'y a pas de mauvaise surprise, comme on dit. Mais en tout cas, sur le gros œuvre, les réservations, ça avance très, très vite. On en est très contents. On a une boîte qui travaille bien. Peut-être pas trop le dire, parce qu'après, ils vont se relâcher un peu. Des questions là-dessus ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Vous avez répondu un petit peu à mon interrogation. Lorsque vous avez présenté la décision du choix du groupement dans le cadre du marché, vous nous avez indiqué que la livraison était attendue avec une ouverture en septembre 2025. Vous ne nous aviez pas dit à l'époque que ça concernait uniquement...

Monsieur le Maire : Si, totalement Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : J'ai dit « peut-être », si je me trompe.

Monsieur le Maire : Je précise : totalement. D'ailleurs, c'est vu avec les équipes pédagogiques de l'école. Tout le monde est au courant depuis le début.

Aïssa HIRTI : Donc quand on lit l'APCP, on sait qu'il y a 13 millions d'inscrits en 2026. Ça veut dire que l'opération totale sera terminée en 2026.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. Parce que le gros œuvre ne s'arrête pas uniquement sur l'école, vous avez compris. Le gros œuvre avance partout, sauf qu'il y a une priorité pour la livraison de la partie école en septembre 2025.

Aïssa HIRTI : On est d'accord. Or si je ne me trompe pas, vous allez me le dire, l'un des critères de sélection du choix du groupement, il y avait aussi la question du délai pour une ouverture en septembre.

Monsieur le Maire : Livraison en juin pour l'organisation, pour la rentrée en septembre.

Aïssa HIRTI : Donc vous nous confirmez que l'école, le groupe scolaire sera ouvert en septembre 2025 ?

Monsieur le Maire : Si le rythme des travaux est maintenu, oui.

Aïssa HIRTI : D'accord. Et le reste en 2026 ?

Monsieur le Maire : Oui, normalement, avril 2026 pour le reste. J'aurais préféré au mois de mars, mais bon. Je plaisante. On a fait un pari avec cette entreprise, qui est une très belle boîte, qui présente quand même des avantages qui pouvaient relever le défi. Pour l'instant, ils sont même un petit peu en avance, pour tout vous dire. On a bon espoir de pouvoir être livré et de pouvoir ouvrir cette belle école. En tout cas, je peux vous dire que les équipes que j'ai rencontrées des écoles, les équipes pédagogiques, sont hyper motivées. On a convenu que Jean-Michel et Sébastien, au mois de mars, avril, on leur fera commencer à visiter pour qu'ils appréhendent un peu plus les lieux, parce qu'ils ont besoin de se projeter un petit peu et d'imaginer la suite pour eux. Ils sont hyper motivés, donc ça fait vraiment plaisir. Et pour la petite anecdote, c'est la deuxième année, on a des demandes de dérogations pour inscrire des enfants aux Bâtes. L'an dernier, on avait eu 13. On n'a jamais eu ça. Et ça prouve que quand on investit lourdement sur les écoles avec des beaux projets, on casse un peu les clichés. Les enfants viennent, les familles comprennent qu'il y a un intérêt à. Voilà. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : On avait également évoqué la sous-traitance, notamment de faire participer...

Monsieur le Maire : La clause d'insertion, vous voulez dire ?

Aïssa HIRTI : Non, la sous-traitance. Pas la clause d'insertion. La sous-traitance, notamment les entreprises locales.

Monsieur le Maire : Locales qui peuvent participer, etc.

Aïssa HIRTI : Exactement.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas le détail.

Aïssa HIRTI : Où en sommes-nous là-dessus ?

Monsieur le Maire : Alors après, il y a l'entreprise générale et puis après, qui sous-traite. Franchement, je ne veux pas vous dire de bêtises.

Aïssa HIRTI : Favoriser, c'est ce que vous avez dit. Favoriser les entreprises locales

Monsieur le Maire : Oui. En tout cas, vous savez que juridiquement, on ne peut pas les obliger. Simplement, effectivement, c'est un engagement de leur part. Par contre, je sais qu'à l'époque où on a passé ça, directement, ils ont demandé des rendez-vous, ils ont demandé des devis, ils ont discuté ensemble. Dans le détail, je ne vais pas vous dire de bêtises, parce que je ne sais pas qui sous-traite, mais j'imagine qu'il y en a déjà. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Gentil et Monsieur Gambuto s'abstiennent. **Unanimité, 4 abstentions** : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)
Merci. Allez, on continue.

35. AP-CP Cours d'écoles durables – Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : La suite, c'est la modification des cours d'école durables. Considérant qu'il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement dédiés au programme cours d'école durables en fonction de l'avancement des travaux et de procéder au lissage des crédits, la diminution du montant de l'AP est de moins 100 000 euros, ce qui nous donne un montant de 2 220 000 euros pour la cour des écoles. On a effectivement une diminution des coûts, d'où la possibilité de la fongibilité. Je vous demande donc de bien vouloir approuver la

modification de l'autorisation de programme dédiée au programme Cours d'écoles durables assortie au crédit de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des questions là-dessus ? On essaie d'avoir un avis pluriannuel sur ces cours d'école, qu'on appelle parfois les cours Oasis. En sachant que, dans certaines villes, ils ont fait des cours Oasis, mais il n'y a même plus d'enrobé de bitume. Les gamins ne peuvent pas jouer un peu au foot s'ils souhaitent jouer au foot ou dessiner une marelle à la craie. C'est bien, mais des fois l'enrobé n'est pas mal aussi. Une petite partie au moins. Je visais le maire de Grenoble qui avait fait ça. Il avait visité l'école il y a trois ou quatre ans et il a dit : « Vous êtes contents, les enfants ? » « On ne peut plus jouer au foot ! » Il faut garder un peu de mesure, mais c'est très bien. On peut passer au vote ?

Josette PHILIPPE : Les garçons prenaient toute la cour.

Monsieur le Maire : Josette, « les garçons prenaient toute la cour ». Tu ne devais pas te laisser faire, à mon avis. Je ne suis pas certain. Tu n'as jamais été une victime, Josette.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Gentil ? Non, c'est bon ? Tout le monde vote pour.

Unanimité.

J'en suis honoré. Merci, Madame Gentil. On continue et on parle du Square de la République. Tu voulais dire un mot ? Pardon. Excuse-moi. J'ai fait un peu de provocation à Josette.

Josette PHILIPPE : Monsieur le Maire, quand j'étais à l'école, il y avait l'école des filles et l'école des garçons.

Monsieur le Maire : Oui, c'est vrai.

Josette PHILIPPE : Donc, les garçons ne venaient pas nous embêter.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas connu le 19e siècle, c'est vrai. C'est une boutade, Josette !

Unanimité

36. AP-CP Revitalisation du Cœur de Ville et de la renaturation des abords de la Blaise du Square de la République – Place Doumer – Rue de Châteaudun – Modification

Lydie GUERIN : Considérant qu'il convient de modifier les montants de crédit de paiement de l'autorisation de programmes dédiée au programme de revitalisation du cœur de ville par la renaturation des abords de La Blaise du Square de la République et de procéder au lissage des crédits, je propose au Conseil municipal de modifier les crédits de paiement comme suit : montant global de l'autorisation de programme de 2 600 000 euros, le montant des crédits de paiement de 2024 se monte à 571 700 euros. Il s'agit bien sûr des frais d'études qui sont engagés et que nous devons régler.

Je vous demande d'approuver la modification dédiée au programme de revitalisation du cœur de ville pour la renaturation des abords de La Blaise du Square de la République assortie des crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des questions ? Madame Gentil ? Non ? J'ai vu qu'elle avait à moitié levé la main. Allez-y, Madame Gentil.

Carine GENTIL : Pour cette AP, on est à 2 600 000 euros. Sauf erreur de ma part, le 7 juillet 2022, on était à 1 141 800 euros.

Monsieur le Maire : Oui, c'était la phase deux. La première proposition, l'ABF n'était pas d'accord.

Carine GENTIL : Dans le cadre de ce point du Square de la République, nous nous félicitons, lorsque les Drouais se mobilisent... On constate encore que le nombre fait la force. On a une pétition signée par 11 400 personnes.

Monsieur le Maire : C'est le principe des élections. Pardon, combien ?

Carine GENTIL : 11 409 personnes.

Monsieur le Maire : Vous aviez combien de signatures pour la patinoire, Madame Gentil ?

Carine GENTIL : Je suis en train de parler du Square de la République, Monsieur le Maire. Il y a des délibérations et on s'en tient aux délibérations, vous n'arrêtez pas de le répéter. Donc là, on va l'appliquer aussi. On est à la délibération du Square de la République.

Monsieur le Maire : Lancez-vous.

Carine GENTIL : Si on parle de la patinoire, on parlera de la patinoire, mais il y a un ordre du jour, donc on essaie de le respecter.

Monsieur le Maire : Oui. C'est moi qui préside la séance, je vous le rappelle. Allez-y, Madame.

Carine GENTIL : Oui, mais comme vous nous le rappelez, je vous le rappelle aussi. Donc, ce Square de la République. Vous avez pris acte du fait aussi de la désolidarisation de l'un de vos adjoints sur le projet qui avait été mis en œuvre puisqu'il est funeste.

Monsieur le Maire : C'est un peu excessif, quand même.

Carine GENTIL : Vous vous êtes engagé aujourd'hui à une concertation des habitants, ce qui est très bien. Pour le coup, on aurait aimé que ça se fasse en amont. Est-ce que vous pourriez — je profite de ce point — nous expliciter de manière extrêmement précise comment vous allez prendre en compte le mécontentement des Drouais et quel est le calendrier prévu pour cette concertation municipale ?

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, allez-y. Si Carine n'a pas coupé son...

Valentino GAMBUTO : Ce n'est pas son habitude à Carine de m'empêcher de parler. Je réagis de façon beaucoup plus décidée. Le fait que vous nous présentiez tout de même ces 2,6 millions, c'est que quelque part, contrairement à ce que j'avais espéré, vous continuez à considérer que vous allez faire ces transformations sur le parc de la République.

Je voudrais vous dire qu'évidemment, on va voter contre et vous inviter, comme le faisait madame Gentil, à prendre en considération vraiment, non pas le fait qu'on se soit opposé à cette idée depuis le début puisque nous étions l'opposition, mais qu'il y a maintenant plus de 11 000 personnes qui se sont exprimées contre ça

Vous souriez, Monsieur le Maire, mais je voudrais juste vous dire que j'ai été très surpris de voir que vous avez décidé, je l'ai vu dans la presse, par exemple, que le portrait de l'Abbé Pierre allait demeurer parce qu'une poignée de personnes l'avait décidé.

Monsieur le Maire : Pour rappeler madame Gentil, ce n'est pas à l'ordre du jour. On en parle après.

Valentino GAMBUTO : Si, je suis dedans. Je sais, on en parlera. Vous invoquez le respect de la démocratie avec une poignée de personnes qui ont dit : « On va garder ce portrait parce que je suis attaché à la démocratie ». À partir du moment où il y a 12 000 personnes qui disent : « On ne veut

pas de ces travaux sur le Square de la République »... Surtout quand on a été élu par 3 500 personnes. Nous, c'était moins. Donc, je ne considère pas...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas très sérieux.

Valentino GAMBUTO : Non, je ne suis pas dans la provocation. Il est très haut le débat, c'est vous qui le rabaissez à réagir comme ça. Quand on est désigné par 3 500 personnes, on prend en considération les 12 000 personnes qui disent : « On ne veut pas de ce square. »

Monsieur le Maire : C'est toujours plus que 2 000.

Valentino GAMBUTO : Exactement, vous avez gagné. Est-ce que vous nous avez vu le contester ?

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto...

Valentino GAMBUTO : En attendant, ces 12 000 personnes... D'ailleurs, c'est même plus que nous tous réunis. Je pense que lorsqu'il y a une telle réaction de la population, on entérine et on dit : « Je fais marche arrière ». Il n'y a aucune honte à faire marche arrière, surtout quand on respecte l'avis des gens. Le fait de voir 2,6 millions qui sont quand même attribués...

Monsieur le Maire : Le problème, Monsieur Gambuto, c'est que votre démonstration de départ... Les 2,6 millions, vous focalisez là-dessus malheureusement. Techniquement, je vais expliquer pourquoi on a laissé ça et vos démonstrations vont tomber d'elles-mêmes. Je vous répondrai à la fin.

Valentino GAMBUTO : Je ne demande pas mieux à ce qu'elles tombent.

Monsieur le Maire : Simplement, j'essaie de vous arrêter un peu.

Valentino GAMBUTO : Il faudrait que vous preniez l'habitude d'attendre qu'on ait fini pour nous contredire plutôt que de nous arrêter dans notre élan.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas ça, c'est que votre démonstration va tomber d'elle-même parce que je vais vous expliquer pourquoi ça reste.

Valentino GAMBUTO : Justement, elle tombera d'autant plus haut si vous nous laissez terminer. Et en ce qui concerne les 571 000 qui sont quand même considérés sur 2024, savoir à quoi ça correspond, cette partie-là.

Monsieur le Maire : D'accord. Vous avez terminé ? Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Merci. De même, je suis très heureux de la mobilisation qui a permis cette suspension, c'est le terme officiel dans la presse, et donc de la décision du report de ce projet. Je salue aussi le courage d'un de vos adjoints qui a vu la lumière finalement puisqu'on parle quand même de ce projet depuis des années.

Monsieur le Maire : « Vu la lumière », carrément !

Maxime DAVID : Je suis très heureux parce que je dénonce, je ne suis pas le seul, vraiment depuis le tout début ce projet. On en parle quand même depuis au moins deux ans. Depuis le tout début, on s'est positionnés contre. Non par principe, je ne dis pas qu'il ne faut pas toucher au Square de la République, mais un, sur l'opacité avec laquelle vous avez mené ce dossier. On n'a jamais vu officiellement une présentation du projet.

Deuxièmement, sur le fond de ce que vous envisagez. En grattant, on a fini quand même par voir un petit peu ce que vous aviez en tête. Trois, pour des marges de manœuvre financière que nous

n'avons pas, on le dit d'exercice budgétaire en exercice budgétaire, pour un projet que vous estimez à 2,6 millions, ce qui est quand même conséquent.

Je suis donc très heureux de cette situation, mais je suis encore déçu de la méthode parce qu'il n'y a pas eu assez de concertation des riverains, des commerçants et des élus, je l'ai dit. À la fin, on a même pire que ça, un sentiment que quelque part vous moquez un peu de nous.

Monsieur le Maire : Les procès d'intention, Monsieur David, c'est un peu votre habitude. Il faudrait en sortir parce que c'est un peu fatigant.

Maxime DAVID : Vous allez voir que ce n'est pas un procès d'intention parce que je vais argumenter ce que je vous dis. Dans l'article de presse, dans lequel vous annoncez...

Monsieur le Maire : Par contre, je vais vous demander d'être moins long que d'habitude parce que tout le monde veut parler ce soir.

Maxime DAVID : Oui, mais c'est un sujet important.

Monsieur le Maire : Sinon, je vous couperais, Monsieur David.

Maxime DAVID : Donc, vous annoncez que rien n'est décidé au lendemain de la décision de votre adjoint. Or, dans un article du 10 août, votre premier adjoint en charge de l'urbanisme dit, je cite : « Les principaux volets sont déjà connus ». Le 10 août. C'est bien pour ça d'ailleurs qu'on vote une autorisation de programme sur plusieurs années. Si on arrive à budgéter 2,6 millions, c'est qu'on a peut-être une petite idée de ce qu'on veut faire.

Donc, dire que rien n'est décidé, ce n'est pas vrai. Pire, vous utilisez l'argument de la quatrième fleur qui rebattait les cartes. Alors là, ça m'a fait rire. Au moment où vous faisiez la candidature pour la quatrième fleur, j'ai vu un document promotionnel que vous avez produit pour soutenir la candidature. Dans ce document, que nous n'avons jamais eu malgré nos demandes, figurait la proposition d'aménagement de ce square.

Monsieur le Maire : Non. Absolument pas.

Maxime DAVID : Si. Je vous le ressortirai avec grand plaisir. Ce document papier, je l'ai eu physiquement entre les mains. Il y avait la petite maquette qui présentait cette descente en gradins sur les quais.

Donc, dire que c'est la quatrième fleur qui vous fait rebattre les cartes, c'est un non-sens puisque c'est pour avoir la quatrième fleur que vous avez mis en avant ce projet.

Monsieur le Maire : Pas du tout !

Maxime DAVID : Si. C'est exactement ce qui était dans votre document. Sur le fond, vous dites dans ce dernier article de presse que nous n'avons pas compris ce que vous vouliez faire de La Blaise. Ce n'est pas ça. Je suis assez en accord avec vous pour redonner l'accès à La Blaise et à l'eau aux citoyens.

L'exemple d'Évreux est inspirant, mais ne doit pas guider un projet pour notre ville puisque ce n'est pas la même ville. Là, vous proposez de détruire des quais centenaires...

Monsieur le Maire : Il faut conclure, Monsieur David.

Maxime DAVID : De couper des arbres. Vous dites : « Déplacer les arbres ». Qui peut croire que vous allez déplacer des tilleuls centenaires ?

Monsieur le Maire : Vous voyez ? Le procès d'intention est le fil conducteur de votre démonstration, Monsieur David.

Maxime DAVID : Vous me répondez. Vous savez que c'est le principe d'un débat.

Monsieur le Maire : Par contre, il faut conclure.

Maxime DAVID : Je vous expose mon argumentation et vous y répondez.

Monsieur le Maire : Il faut conclure, Monsieur David.

Maxime DAVID : Quand j'aurais terminé. Vous proposez de détruire les quais centenaires...

Monsieur le Maire : Non. Je vais vous couper, Monsieur David.

Maxime DAVID : Tout le monde a compris que vous étiez un petit peu gêné, mais je vais quand même poursuivre. Vous proposez de détruire les quais centenaires et de couper les arbres pour faire quoi ? Pour donner une vue sur des habitations à cinq mètres. La Blaise n'est pas très large à cet endroit. Prendre appui sur le modèle d'Évreux n'est pas pertinent pour ce projet.

Oui, le square demande d'être réhabilité et l'accès à l'eau est tout à fait possible. Il y a un espace parfait pour ça, l'écluse au niveau du monument de Maurice Viollette.

Monsieur le Maire : C'est dans le projet, oui.

Maxime DAVID : Cette écluse est en déshérence, elle est laissée à l'abandon. Or, c'est un accès idéal pour créer un aménagement vers La Blaise et qui pourrait même être relié à ce que vous aviez en tête, c'est-à-dire l'îlot diagonal dans ce bras de Blaise. Là, on pourrait créer une passerelle. Ce serait très pertinent.

Mais toucher à ce square qui est l'un des endroits les plus charmants de la ville restants... Je dis : « restant » parce que quand on voit...

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vais vous couper. Monsieur David, s'il vous plaît.

Maxime DAVID : ... ce qui a été fait de la place Rotrou et autre, on peut vraiment s'inquiéter. Pour conclure, je soutiens mes collègues. Je veux savoir ce que vous avez en tête, un calendrier et les montants. Et ce projet que vous dites suspendu, où en est-on ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Monsieur Homps.

André HOMPS : Je serai un peu plus bref.

Monsieur le Maire : C'est gentil.

André HOMPS : J'ai l'impression que le projet ne fait pas l'unanimité. Le projet de dénaturisation des quais de La Blaise ne nous convient pas et ne convient pas aux Drouais. C'est manifeste et j'espère que vous reviendrez en arrière sur cet ovni de pont.

Monsieur le Maire : Je vais répondre après. Merci, c'est très synthétique. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : On avait signé un manifeste avec huit autres élus de votre majorité. Dans ce manifeste, il y avait l'arrêt du projet du Square de la République. C'est pour ça qu'on votera contre cette APC.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Ça aussi, c'est synthétique. C'est gentil. Je vais essayer de répondre globalement sur les choses et les choses imprécises.

Tout d'abord, pourquoi 2,6 millions ? On le maintient comme ça et ce n'est pas le maintien du projet. Peu importe ce qu'on va en sortir dans les prochains mois, les 2,6 millions nous permettent de garantir les subventions que l'État nous a accordées sur ce projet. Si on modifie — c'est pour ça, Monsieur Gambuto, que votre démonstration n'est pas bonne — le montant, on perdrait malheureusement beaucoup d'argent de subventions. Première chose.

Deuxième chose, je l'ai dit dans la presse. C'est très facile, on n'est pas parfait. Comme vous, Monsieur David. Vous croyez peut-être que vous êtes parfait, mais on n'est pas parfait. La concertation a mal démarré et s'est mal passée. C'est vrai que les riverains m'ont dit : « On n'a pas tous reçu d'invitations. On les a reçues des fois le matin pour le soir ». J'en ai pris connaissance lors des réunions et je me suis dit : « C'est mal parti, c'est en train de faire de la crispation chez les gens. Autant s'arrêter et reprendre dans l'ordre ».

Entre-temps, il est vrai qu'on a eu la quatrième fleur. Il ne faut pas balayer d'un revers de la main comme ça, la quatrième fleur. C'est une très belle fierté pour l'équipe, pour les agents de la ville et pour les Drouais en général. La troisième fleur, Sophie Willemin a fait un travail fantastique avec les services et on l'a eu en 2000 ou 2001. On a mis 24 ans pour avoir la quatrième fleur. On a consacré 700 000 euros d'investissement pour répondre au plus proche des critères de la quatrième fleur. Homogénéité du mobilier urbain... 400 000 euros. Excusez-moi. J'ai maître Capello qui est derrière moi. Et on l'a présentée.

Pour tout vous dire, Sophie Willemin a fait un super travail avec le service propreté qui a été repris en main et qui travaille très bien. Les services espace vert, franchement, ce sont des gens remarquables. Et bien sûr le service voirie. Je le mets en troisième parce que le service voirie suit les travaux qu'on commande, c'est un petit peu différent.

Tous les services ont été mobilisés, le service communication effectivement. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a 6 000 communes en France qui sont labellisées de trois ou quatre fleurs. Et sur les 6 000 en France, grosso modo, on a moins de 5 % qui ont la quatrième fleur. 278 communes aujourd'hui.

Quand on les a reçues, on reçoit trois représentants du Comité national pour la quatrième fleur parce que ce n'est pas régional. La quatrième fleur, c'est national. Ils sont chargés d'émettre un rapport. Pourquoi je dis ça ? Ils nous ont dit : « Votre projet est bon et le dossier est bon. Mais pour tout vous dire, Monsieur le Maire, il est assez rare qu'à la première présentation de la quatrième fleur, vous l'ayez ». On était plutôt détendus parce que le dossier était bon, mais qu'il était rare qu'on ait la quatrième fleur du premier coup. On ne voulait pas que les services soient déçus parce que les services sont beaucoup investis là-dessus. C'était donc une très bonne surprise et tant mieux.

C'est vrai que maintenant, l'ORF (Observatoire régional du foncier) qui gère ces labels a un niveau d'exigence. On fait partie des moins de 5 % des communes qui sont un peu dans le haut du panier, ce qui nous oblige aussi à revoir et à réfléchir différemment les projets, notamment le Square de la République.

J'ai compris aussi. Je ne suis pas sourd, j'entends. On a un premier projet et le projet n'est pas ficelé. Il n'a jamais été ficelé, ce projet. Jamais. 2,6 millions, c'est l'enveloppe maximale pour un projet sur le Square.

Donc, Monsieur David, il ne faut pas dire n'importe quoi. Les procès d'intention chez vous, c'est permanent et c'est fatigant. Je vous le dis. 2,6 millions, c'est l'enveloppe maximale parce qu'il faut bien présenter un premier projet. Le premier projet qu'on a mis sur la table, un projet au maximum de 2,6 millions, on l'a présenté parce qu'on veut être sérieux et qu'on avait l'accord de l'État et des ABF, des Bâtiments de France.

Quand on a lancé un premier projet il y a deux ans, on avait travaillé un peu en interne comme ça. On l'avait présenté et l'ABF avait dit : « Hors de question ». Donc, on ne va pas le présenter aux habitants pour dire : « On présente un projet qui nous semble plutôt dans ce qu'on pourrait faire correctement, mais l'ABF ne veut pas ».

Je pense qu'on a un patrimoine naturel quand même très intéressant à Dreux qui est La Blaise et toutes les villes n'en ont pas. Quand j'ai parlé d'Évreux, ce n'est pas l'exemple que je veux pour Dreux, Monsieur David. Pas du tout. Simplement, Évreux avait la même problématique que nous. Ils avaient un cours d'eau dans leur centre-ville qui était caché et bétonné. Ils ont eu l'intelligence de dire : « On a un beau patrimoine qu'on va mettre en valeur ».

Évreux n'est pas du tout idéal. Évreux, c'est Évreux. Dreux c'est Dreux. En plus, c'est très minéral. Je ne sais pas si vous avez visité Évreux, mais ce n'est pas du tout ma référence. C'est simplement dire : « On prend conscience qu'on a un patrimoine naturel qu'on veut mettre en avant dans une ville ». C'est tout.

Les arbres, c'est pareil. On avait plus d'arbres à la fin qu'au début. Je comprends la sensibilité, mais il y a quelque chose d'irrationnel des fois dans les arbres. On peut en replanter. De toute façon, ces arbres-là qui sont à côté du canal, ils sont tellement enfermés et compressés contre le canal que leur espérance de vie est plus courte que ceux qui sont de l'autre côté du square. Ce sont les experts qui nous disent ça. Maintenant, oui, la concertation a été mal menée. Pourtant, la Maison des projets était là. On a pris dans le mauvais sens, c'est vrai. J'ai préféré faire un stop parce que quatrième fleur et parce que les gens avaient l'impression qu'on le faisait dans leur dos. Ce n'est pas du tout l'intention, donc j'ai préféré mettre un stop et dire : « On va reprendre le temps. Chacun pourra s'exprimer ». Ce que j'ai compris des riverains, des riverains, mais ça concerne tous les Drouais et il ne faut pas non plus se focaliser que sur les riverains, c'est qu'ils aimaient un peu ce côté suranné du square. Ça leur plaisait.

Pourquoi on laisse encore de l'argent ? Pour continuer à conserver ce niveau de subvention. Là où je crois que tout le monde est à peu près d'accord, c'est dire qu'on peut reprendre la voirie, les pistes cyclables et avoir des trottoirs PMR dignes de ce nom rue Général de Gaulle. En tout cas, les riverains étaient plutôt d'accord là-dessus. Il n'y a pas eu d'oppositions.

Pouvoir continuer à développer le commerce avec des terrasses dignes de ce nom pour Les Sisters. Le Café du square, le fils reprend et il veut faire évoluer le produit. Ce qui n'est pas mal, me semble-t-il. Et peut-être, pas loin de la trésorerie municipale, on a un projet qui est en train de mûrir fortement. Certainement un coup de jeune avec la réinstallation des espaces de jeux pour les enfants qui étaient très appréciées et qui ont été retirées parce qu'elles n'étaient pas en sécurité. On va continuer à faire des travaux là-dessus.

Le projet en tant que tel est un avant-projet, jamais rien n'a été décidé. Je l'ai dit à Nelson, on s'en expliquait, et d'ailleurs, il le sait. On avait une enveloppe maximale avec un projet qu'on mettait sur la table avec l'enveloppe maximale. Mais ce n'était pas le projet.

Constantin Gauthier, les travaux malheureusement n'avancent pas comme on veut. J'ai fait deux réunions de concertation avec les riverains et aucun ne peut dire que je n'ai pas écouté ce qu'ils ont dit. On a modifié plein de choses lors de la première réunion, sur leur demande, qu'on a présentés un mois ou trois semaines plus tard avec leurs remarques qui étaient tout à fait justifiées. On ne peut pas m'accuser de faire du pipeau et de ne pas faire de la vraie concertation. Je passe au vote.

Monsieur le Maire : C'est-à-dire qu'il y a une partie de l'étude, et il y en a qu'on va récupérer sur le résultat. Je passe au vote. Qui est contre ? Toutes les oppositions. Qui s'abstient ? **Majorité, 15 voix contre** : Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO),

Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE (pouvoir à M. HOMPS).

Je vous remercie. Nelson est contre. Il vote contre.

37. AP-CP Voirie NPNRU – Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Il s'agit d'une autorisation de programme et de crédits de paiement concernant la voirie NPNRU sur laquelle il était prévu, en 2023, 6 150 000 euros. C'était une sous-évaluation puisqu'on a une modification avant la DM1 de 12 millions qui s'ajoute, 726 447 euros. Nous avons un report de moins 89 675 euros sur les crédits de paiement entre 2025 et 2027. Nous aurons donc un montant en totalité de 18 876 447 euros.

Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver la modification de l'autorisation de programme dédié au programme voirie NPNRU assortie de crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Questions là-dessus ? La NPNRU, vous connaissez par cœur. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Gentil et monsieur Gambuto.

Unanimité, 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL).

Numéro 38, Lydie.

38. AP-CP Travaux Ponts Petitpas et Pastre – Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Il s'agit d'une autorisation de programme et de crédits de paiement concernant les travaux Ponts rue PetitPas et Pastre. Nous avons un retard dans les délais. Il était prévu 1 600 000 euros à engager en 2024. Les travaux ayant pris du retard, nous avons un montant inférieur à 194 360 euros avec un report, si bien que nous sommes toujours sur un montant de 1 600 000 euros. C'est donc un report de crédit.

Je vous demande d'approuver la modification de l'autorisation de programme dédié aux travaux Ponts Petitpas et Pastre assortie des crédits de paiement. En fait, on a des retards sur les travaux prévus.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions ou observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Juste pour savoir si les retards de travaux étaient dus à l'éboulement qui a eu lieu sur le pont en ce qui concerne la construction de Domitys ou ça n'a rien à voir ?

Lydie GUERIN : Ce sont les concessionnaires de réseau qui ont demandé plus de temps. Sous ce pont, il y a beaucoup d'éléments dont il faut tenir compte à savoir tout ce qui est gaz et autres.

Valentino GAMBUTO : Donc, c'est la conséquence ?

Lydie GUERIN : Oui. Du retard de travaux. Ce n'est pas la construction de Domitys. Ça n'a rien à voir.

Monsieur le Maire : C'était bien la question. D'autres questions là-dessus ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Gentil, Monsieur Gambuto. **Unanimité, 4 abstentions** : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

On continue.

39. AP-CP Travaux de voirie rue Saint Martin – Modification

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Le dernier, ce sont les travaux de voirie rue Saint-Martin avec un montant initial en 2024 de 300 000 euros, donc un montant de DM de moins 100 000 euros avec un report de ces 100 000 euros sur un crédit de paiement en 2025.

C'est pareil, on est toujours dans des retards de travaux. Nous sommes toujours sur un projet à 300 000 euros pour 2025. Je vous demande votre accord pour approuver la modification d'autorisation de programme.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. On peut passer au vote là-dessus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Gentil, Monsieur Gambuto. **Unanimité, 4 abstentions** : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL)

On n'a pas fini, Lydie. Encore à toi. Je t'en prie, vas-y.

40. Reprise de la gestion des activités scolaires, restauration, études surveillées, garderies périscolaires de la Caisse des Ecoles

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Reprise de la gestion des activités scolaires, restauration, études surveillées, garderies périscolaires de la Caisse des Ecoles. La Caisse des écoles, donc effectivement le PEDT.

La Caisse des écoles de la ville de Dreux a été instituée le 26 août 1896 par délibération du Conseil municipal. Elle assure la gestion des activités scolaires, de restauration, d'études surveillées, de garderie périscolaire et également le fonctionnement du dispositif réussite éducative.

Par délibération du 13 octobre 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé le renouvellement de la convention du projet éducatif de territoire — PEDT — et d'un plan mercredi entre la ville de Dreux, la Caisse d'allocations familiales et les services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure-et-Loir. La continuité éducative, objectif du PEDT, concerne l'ensemble des activités proposées aux enfants de la garderie du matin, au temps de restauration, à la garderie du soir, ainsi que les activités proposées par les accueils de loisirs sans hébergement durant le temps du mercredi et des vacances scolaires.

La ville de Dreux, porteuse du dispositif du PEDT, a décidé au Conseil municipal du 7 juillet 2024 la reprise de plusieurs emplois permanents d'animateurs. Il est donc proposé que la ville de Dreux reprenne la gestion des activités scolaires, de restauration, d'études surveillées et de garderie périscolaire, et maintienne le dispositif réussite éducative à la Caisse des écoles.

La reprise de ces activités par la Ville implique la prise en charge des salaires et charges patronales du personnel, animateurs et agents administratifs de la Caisse des écoles et la reprise de tous les contrats en cours tels que les fournitures scolaires éducatives et pédagogiques, les marchés des photocopieurs, la restauration, la télécommunication, les assurances responsabilité civile, la suppression de la régie recette de la Caisse des écoles et la création de la régie recette au nom de la Ville, la récupération des actifs en cours d'amortissement et une modification de la subvention accordée à la Caisse des écoles.

Cette reprise fait l'objet d'un transfert des crédits entre la Caisse des écoles et la Ville par décision modificative numéro un de l'exercice 2024. Vous avez un tableau qui reprend les investissements et les fonctionnements. La subvention de la Ville sera de moins 226 142 euros. Le besoin de financement doit être couvert par la réduction de la subvention ville versée à la Caisse des écoles en

tenant compte des restes à recouvrer au 25 septembre 2024 dont le montant s'élève à 477 793 euros.

Afin de ne pas impacter le fonds de roulement du budget de la Caisse des écoles, il est proposé, en décision modificative numéro un, une première réduction de la subvention de 226 142 euros correspondant aux besoins de financement de fonctionnement moins les restes à recouvrer. Le montant des restes à recouvrer sera revu le 31 décembre afin de déterminer le montant des recettes perçues, permettant de déduire à nouveau la subvention de la Ville versée à la Caisse des écoles en 2024. Les restes à réaliser seront également constatés à partir de 2025 afin de reverser au budget de la Ville les montants des recettes encaissées. Enfin, la totalité de l'actif de la Caisse des écoles est repris au budget de la Ville en 2024.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir décider la reprise par la Ville des activités scolaires, de restauration, d'études surveillées et périscolaires à compter du 1er septembre 2024 par le transfert des crédits au budget de la Ville et décider de la reprise de la totalité de l'actif de la Caisse des écoles au budget de la Ville en 2024.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions ? Observations ? On peut refaire la lecture si vous voulez. Josette ?

Josette PHILIPPE : Non, je ne vais pas demander la relecture du truc. Je voudrais savoir, puisqu'il n'y a plus que la réussite éducative qui à terme va rester à la Caisse des écoles, ça représente combien de personnel ?.

Lydie GUERIN : On a beaucoup de vacataires. Six agents.

Josette PHILIPPE : Six agents. Ils recrutaient aussi des intermittents ?.

Lydie GUERIN : Oui, des vacataires.

Josette PHILIPPE : Ils auront le budget nécessaire pour que des vacataires puissent intervenir sur ces horaires un peu particuliers ?.

Lydie GUERIN : Les vacataires, c'est toujours d'actualité. Tout à fait.

Josette PHILIPPE : Merci.

Monsieur le Maire : Des questions là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est pour ? **Unanimité**. Je vous remercie.

41. Attributions de subventions -Décision Modificative n°1 – Budget principal – Exercice 2024

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : On fait l'attribution des subventions. Je vous soumetts la liste des subventions de fonctionnement 2024 proposées en décision modificative numéro un du budget principal au profit des diverses associations et organismes dont vous trouverez le détail ci-après.

Par ailleurs, chaque association bénéficiant de financements publics doit signer le contrat d'engagement républicain conformément aux dispositions du décret numéro 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de l'article 10-1 de la loi 2321 du 12 avril 2020. Vous avez le tableau récapitulatif qui est joint à la délibération. Je vous demande donc d'approuver.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, question ? Merci, Lydie.

Valentino GAMBUTO : Oui. Une question et votre réponse orientera réellement notre décision. Nous sommes un petit peu en réserve en ce qui concerne la subvention à cette association sports de glace. C'est une somme conséquente, 14 000 euros. En plus, on est sur une fin d'année avec toutes les prestations qui sont offertes et on ne sait pas trop à quoi ça servirait. D'un autre côté, il est vrai que c'est une association qui se lance. Vu qu'il y a un projet et que maintenant la patinoire est là, il faut qu'on fasse tout pour qu'elle serve à quelque chose.

Qu'est-ce qui peut justifier une telle dépense pour une association naissante qui commence seulement à trouver ses marques maintenant et qu'on reçoit de façon très confortable ?

Monsieur le Maire : Merci. D'autres questions là-dessus ? Madame Philippe ?

Josette PHILIPPE : Vous annulez la subvention aux médaillés militaires et à Dreux Arts loisirs ? C'est ça ? J'ai bien compris ?

Monsieur le Maire : Oui.

Josette PHILIPPE : Pourquoi ?

Josette PHILIPPE : À leur demande ?

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, allez-y.

Aïssa HIRTI : On voulait savoir où vous en êtes dans les négociations avec l'association Femmes d'ici et... Non.

Monsieur le Maire : AFIDA. OK. Plus de questions ? C'est bon ? Tu voulais répondre ? Sur le sport de glace, on lance l'opération. Il y a beaucoup de matériel, notamment sur la glace. Il y a forcément un effort particulier à faire au départ.

Sur l'association AFIDA, ce n'est pas forcément le sujet du jour, mais Caroline Vabre les a reçus avec le sous-préfet. On les a déjà reçus et ils vont être encore reçus. Simplement, la préfecture aujourd'hui n'est pas dans une démarche de les accompagner. Cela nous pose des difficultés en termes de co-financements et de co-subventions pour tout vous dire. Souvent, on subventionne des associations dans un cadre où l'État, sur un projet, accompagne également. Là, l'État n'est vraiment pas enclin à suivre là-dessus pour différentes raisons que je ne vais pas évoquer ici.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie. On passe à la 42. C'est ça ?

42. Décision Modificative n°1 – Budget principal – Exercice 2024

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Décision modificative numéro un, budget principal. Nous avons fait des tableaux récapitulatifs que vous avez dans votre dossier et on est là pour répondre à vos questions.

En section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, 932 490 euros. La première présentation de slide recense tous les chapitres concernés, à savoir le chapitre 70 qui concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses pour 475 679 euros ; le chapitre 731 qui comprend la fiscalité locale pour 6960 euros ; le chapitre 74 concernant les dotations et participations pour 289 633 euros ; le chapitre 75 qui concerne les autres produits de gestion courante pour 73 227 euros ; le chapitre 76 qui concerne les produits financiers, 40 583 euros ; le chapitre 78 pour une reprise sur amortissements et provisions de 46 142 euros. Enfin, une recette d'ordre de fonctionnement de 266 euros. Le tout étant recettes égales aux dépenses de 932 490 euros.

Je vous propose de passer chaque diapositive concernant les chapitres et je reste à votre disposition si vous avez des questions. Sauf si vous voulez que je vous les dise une par une.

Monsieur le Maire : Non. Ça va, Lydie. Nickel. La prochaine délibération, tu vas nous faire un résumé parce qu'elle est longue. Ça fait mal ! Questions là-dessus ? Observations ? Monsieur David.

Maxime DAVID : Je me lance, pardon. Sur cette décision modificative, je vous remercie d'avoir le détail sur les recettes qui n'est pas inintéressant pour faire une analyse. C'est assez utile.

Justement, à l'étude de ces recettes, on constate que vous bénéficiez pour l'occasion de pas mal de petites recettes exceptionnelles. C'est tant mieux. Ça donne un peu le sentiment qu'on va chercher tout ce qu'on peut pour rassembler un petit pécule, mais tant mieux si elles sont là. C'est aussi encore une fois exceptionnel et ça vous permet d'afficher un budget assez conséquent. Il y a presque un million d'euros en fonctionnement, et 600 000, je crois, en investissement. Tant mieux.

On vient surtout de voir, à mon sens, avec les modifications d'APCP précédemment, qu'il s'agit finalement, si on prend un peu de recul, d'une réduction de voilure en lissant un certain nombre de projets et de dépenses. On a d'un côté une DM qui montre une capacité à produire des recettes en cours d'exercice, tant mieux, mais une trajectoire plus globale qui elle montre une tendance à resserrer un petit peu les vis.

Monsieur le Maire : C'est l'effet de cloche qu'on avait décrit depuis le début. Vous ne croyiez pas à ça, donc merci de l'admettre aujourd'hui.

Maxime DAVID : Non, je ne le comprends toujours pas. Je vois que vous le mettez en œuvre.

Monsieur le Maire : Vous le décrivez très bien par contre.

Maxime DAVID : Quoi donc ? Que vous nous prenez pour des cloches ? C'est vrai. Je l'ai bien décrit.

En tout cas, il y a quand même un vrai enjeu à venir qui est le prochain budget primitif. Il y a deux éléments à prendre en compte qui doivent nous aider en lisant cette DM. Vous allez avoir le nécessaire effort budgétaire que les collectivités vont devoir faire. On ne sait pas et on le saura, j'espère, peut-être cette semaine. En tout cas, on y verra un peu plus clair sur ce que va faire l'État. En tout cas, c'est une incertitude qu'il faut intégrer. Et puis votre propre trajectoire. Vous vous inscrivez dans une trajectoire de redressement d'ici la fin du mandat.

Ce que je constate, en ayant en compte ces deux éléments et le regard sur les APCP qu'on vient de voir, c'est qu'il y a effectivement une trajectoire de resserrement et de report. Ça va dans la veine des annonces de prudence qu'on vous avait faites et que vous avez entendues.

Monsieur le Maire : Je vous demande de conclure, Monsieur David, s'il vous plaît.

Maxime DAVID : C'est quand même pénible. Je dis ce que je veux, pardon de le dire. Je ne parle pas des heures non plus.

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est moi qui préside la séance. Si je veux vous couper parce que vous êtes trop long, je vous couperai, Monsieur David. Concluez, s'il vous plaît.

Maxime DAVID : Ça ne prouve pas votre ouverture au dialogue.

Monsieur le Maire : C'est systématique et ce sont des procès d'intention. C'est trop long, Monsieur David.

Maxime DAVID : C'est de la politique et je suis désolé d'en faire.

Monsieur le Maire : Non, ça ne se passe pas comme ça, Monsieur David. Déroulez.

Maxime DAVID : Donc, pour conclure, je voterai contre.

Monsieur le Maire : Il faut conclure, Monsieur David. Vous êtes beaucoup trop long.

Maxime DAVID : Je suis en train de le faire. Donc, je voterai contre. En opposant politique, nous jugeons votre politique budgétaire et c'est pourquoi je voterai contre. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris toute votre démonstration, mais c'est un peu fumeux comme d'habitude. Vous dites : « On resserre ». Mais, Monsieur David, il faut arrêter de planer ! Vous avez vu la situation de la France ? Bien sûr qu'on est prudents.

L'État annonce 5 milliards avec tout ce qui va dérouler, la FCTVA, il y a encore une question qui va se poser. Comme si on prenait conscience des choses, on a peur et on resserre. On est sérieux ? Est-ce que vous connaissez une collectivité en France aujourd'hui, à part les illuminés, qui ne font pas aujourd'hui un peu attention et qui resserrent parce qu'on voit bien ce qui se profile devant nous ?

Vos procès d'attention, vos bonnes pensées, vos principes de base... Quand on est aux manettes, Monsieur David, c'est très gentil de l'extérieur, mais ce n'est pas la réalité. Nous sommes, Français, nous tous, face à un mur de la dette avec une irresponsabilité des derniers gouvernements quand même écrasante. Vous arrivez avec la bonne morale : « Ça, c'est bien. Ça, ce n'est pas bien. On voit bien que vous faites ça parce que vous avez peur ». On est responsables, Monsieur David. Simplement. On fait attention.

Toutes les collectivités ont des signaux depuis des mois et des mois : attention, les dotations, la DSU, les recettes fiscales. Regardez la situation des conseils départementaux aujourd'hui. Leurs ressources en dehors des subventions, c'est quoi ? Ce sont les droits de mutation. C'est vrai qu'on devrait voir pendant deux ans, 21-22 avec les aides de décalage, de l'argent est remonté aux départements. J'espère qu'ils en ont fait quelque chose de très utile parce que ça va chuter fortement. Encore qu'à Dreux, on est bon contributeur.

On est sérieux, on ne resserre pas. C'est toujours ces petits procès d'intention en disant : « La trajectoire budgétaire ». On a une trajectoire assumée. On vous a fait la démonstration la dernière fois qu'on était même un peu mieux que ce qui était prévu. On fait attention.

On est en train de faire une étude et 70 % des communes de notre strate ont augmenté les impôts dans les quatre dernières années. C'est une réalité. Si j'étais maire de Levallois-Perret ou de Deauville, je n'aurais peut-être pas le même discours. Je n'en sais rien. Mais oui, on fait attention. Je refuse d'augmenter les impôts parce que les Drouais et les Français payent déjà assez. Point.

Si on peut baisser la fiscalité comme on s'en était engagés, en dehors de tout contexte international qu'on connaît ou qu'on a connu, on va le faire. Mais on fait ça sérieusement. La gratuité des transports, par exemple, est une promesse de campagne. Comme j'ai toujours dit, les transports gratuits et la baisse de la fiscalité à contexte et paramètres financiers constants. Pas de mauvaises surprises, pas de transfert de compétences, pas de baisse de dotation comme on a eu, etc., et pas d'inflation folle.

Pour autant, on essaie d'avancer. On a fait les moins 22 ans et les plus de 60 ans. Ça nous coûte des sous, on resserre. On essaie de faire quelque chose pour les seniors et les jeunes, pour les aider. Mais, on est sérieux. Il faut que vous sortiez de cette bulle d'illusion que vous avez dans votre tête sur la gestion d'une collectivité. Franchement, vous êtes très loin de la réalité.

Je passe au vote. Pardon, Monsieur Homps. Excusez-moi. Allez-y.

André HOMPS : C'est une demande modificative. Elle vient donc inscrire des dépenses nouvelles et des recettes nouvelles, très bien. Avec quoi la comparer ? Il faut la comparer avec le budget primitif et avec la trajectoire que vous avez inscrite dans le budget primitif. Je vois le DGS qui opine de la tête parce qu'effectivement, c'est la seule chose qu'il faut faire.

Quand on regarde le budget primitif et les chiffres présentés, notamment cette fameuse courbe en cloche... C'est vrai qu'elle est convexe, cette courbe. Ce n'est peut-être pas une cloche, je dirais plutôt un dos de punaise ou quelque chose comme ça, mais pas encore une cloche. Qu'est-ce qu'on peut constater ? On peut constater que c'est vrai qu'il y a un net mieux par rapport à 2023. On l'avait dit lors de la discussion du budget primitif, on l'a reconnu et on le reconnaît toujours aujourd'hui. C'est très bien, un effort a été fait et tant mieux.

Monsieur le Maire : J'avais d'ailleurs salué votre honnêteté intellectuelle. Vous vous souvenez de ça.

André HOMPS : Je vous remercie, Monsieur le Maire, peut-être. En tout cas, il y a un mieux et un effort qui a été fait. Ceci dit, restons factuels. On constate dans cette décision modificative que, par rapport à ce que vous aviez présenté lors de la discussion du budget primitif, on a quand même 500 000 euros de dépenses en plus en fonctionnement et on a en gros un million de recettes exceptionnelles. C'est vrai que la nature de ces recettes exceptionnelles peut être discutée. Moi, je ne la discuterai pas. Je dirai simplement que la maîtrise de la partie des dépenses de fonctionnement n'est pas aussi forte que vous l'aviez annoncé.

Monsieur le Maire : On verra à l'atterrissage. Oui, il faut être prudent.

André HOMPS : L'atterrissage n'est pas aussi brillant que vous l'aviez annoncé.

Monsieur le Maire : L'atterrissage n'est pas encore réalisé.

André HOMPS : Oui. On est en octobre quand même. Et pour l'instant, la courbe en cloche... encore une fois, la cloche est un peu plate. Dernier point et j'en finis avec ça. Quand on regarde le projet de loi de finances pour 2025, entre le fonds de compensation de la TVA qui va être amputé...

Monsieur le Maire : C'est ce que j'ai dit. Effectivement.

André HOMPS : Le mécanisme de péréquation qui va être revu...

Monsieur le Maire : Dans quel sens ? On ne sait pas trop.

André HOMPS : Le gel des recettes de TVA, on sait que toutes les collectivités locales qui ont un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros, c'est notre cas, vont voir leurs recettes de fonctionnement amputées d'à peu près 2 %. Donc, on a intérêt à être super prudents.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez raison d'être prudent... Excusez-moi.

André HOMPS : J'ai fini. Donc, encore une fois, je salue les efforts qui ont été faits, nous saluons les efforts qui ont été faits d'une part ; d'autre part, on met en évidence, je résume, que l'effort est moindre que celui que vous aviez présenté lors du budget primitif ; troisième et dernier point, je dis : « Attention » parce qu'avec la loi de finances 2025, ce qui se profile à l'horizon est un coup de rabot extrêmement sévère.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Ça recoupe ce que j'ai dit. Dans notre strate, effectivement, il y aura un coup de rabot. Il y a des paramètres qui ne sont pas encore décidés, notamment la DSU, etc., qui seront assez déterminants pour nous. Par rapport aux critères de la ville, ça fluctue d'une commune à une autre, même dans la même strate.

Vous avez raison, c'est pour ça qu'on est prudents aussi. 500 000 euros, on verra comment on atterrit. L'année n'est pas terminée. Il y a deux ou trois choses qui arrivent et c'est pour ça que je suis assez serein là-dessus.

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions, contre. C'est ça ? OK, merci. Monsieur Homps, contre aussi ? Vous vous abstenez. Monsieur Homps s'abstient avec Florence. Florence n'est pas venue du coup ?

André HOMPS : Non .

Majorité, 12 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL), et **2 abstentions** : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE (pouvoir à M. HOMPS)

43. Reprise de l'excédent capitalisé au 1068 – Budget Lotissements – Exercice 2024

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Vous lui passerez de bons rétablissements. On va arriver à terminer ce Conseil ou pas ?

Lydie GUERIN : Oui, on va y arriver. On va passer aux reprises de l'excédent capitalisé

Monsieur le Maire : Tu vas me faire un résumé ? Tu ne vas pas tout me lire ?

Lydie GUERIN : Sur la reprise de l'excédent capitalisé

Monsieur le Maire : Capitalisé depuis 1999, oui.

Lydie GUERIN : Certaines années, une partie du résultat de fonctionnement est affecté à la section d'investissement. Vous avez le montant. La recette de fonctionnement à la nature 777 s'élève à 178 786,30 euros, et la dépense d'investissement à la nature 1068 du chapitre 040 se monte aussi à 178 786,30 euros puisque nous devons être à l'équilibre.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Bien ! Super résumé. Il y a des questions ? On peut passer au vote là-dessus ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Gambuto, madame Gentil, madame Scavenneec. Monsieur Homps et monsieur David votent pour. Vous vous abstenez aussi ? Abstention, d'accord. Il faut lever la main, Monsieur David, sinon je ne peux pas...

Unanimité, 8 abstentions : Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Maxime DAVID, Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE (pouvoir à M. HOMPS)

On passe à la 44. C'est ça ?

44. Décision Modificative n°2 – Budget lotissements – Exercice 2024

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : DM lotissements. En recettes de fonctionnement et en dépenses pour 178 786,30 euros ; en section d'investissement en recettes et en dépenses pour 178 786,30 euros puisqu'il s'agit d'un budget à l'équilibre. Je vous demande votre accord.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Tu as été très courageuse ce soir. S'il n'y a pas de questions, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Opposition contre ?

Majorité, 14 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY (pouvoir à Carine GENTIL), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE (pouvoir à M. HOMPS),

Merci. On passe à monsieur Klisura, la 45. Merci, Lydie. C'était une bonne partie du Conseil municipal pour toi. Ratko.

Ratko KLISURA : Oui. Un sujet un peu plus sérieux.

Monsieur le Maire : C'était très sérieux avant !

Ratko KLISURA : Mais là, c'était...

Monsieur le Maire : Lydie, ça fait une heure et demie qu'elle y est. Tu viens de lui péter le moral.

Ratko KLISURA : Avec grand plaisir.

Monsieur le Maire : Sors la bouteille.

Urbanisme :

45. Dénomination du Square « Abbé Pierre »- Abrogation de la délibération DEL2023-175 du 12 décembre 2023

Ratko KLISURA

Ratko KLISURA : Avec grand plaisir. Par la délibération qu'on avait faite il y a un peu moins d'un an, la DEL 2023-175 du 12 décembre 2023, le Conseil municipal à l'époque avait décidé de dénommer le square situé à proximité de la maison Proximum du quartier Prod'Homme, les Hameaux de Paul Bert, le square abbé Pierre.

Comme tout le monde, vous avez suivi les informations apportées au rapport d'Emmaüs international, Emmaüs France et de la Fondation Abbé Pierre sur les agressions sexuelles imputées à l'abbé Pierre. La Fondation annonçait qu'elle changerait de nom. Suivant cette position, le comité Proximum du quartier Paul Bert, Les Hameaux de Paul Bert, a également proposé à l'unanimité, lors de sa réunion du 1er octobre, de retirer cette appellation du square.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir abroger la délibération DEL 2023-175 du 12 décembre 2023 et de retirer le nom Abbé Pierre au square situé à proximité de la maison Proximum du quartier Prod'Homme, Les Hameaux de Paul Bert.

Monsieur le Maire : Merci, Ratko. Je vais faire un propos introductif pour vous donner la situation. Le square va être débaptisé et je pense qu'on sera unanimes — en tout cas, j'espère — là-dessus et pour cette fresque. La fresque et la proposition de baptiser ce square ont été proposés par le comité Proximum, Les Hameaux de Paul Bert. À l'époque, on voyait ça plutôt d'un bon œil. Je crois qu'on l'a tous voté. Non ? On a tous voté, je pense, sincèrement et honnêtement parce que l'image de l'abbé Pierre est tellement puissante qu'il n'y a pas de questions qui se posent. Et puis, il y a un attachement au quartier, à la ville de Dreux et il y a une histoire. Tout ça s'explique bien.

Là où j'en veux un petit peu à la Fondation, c'est que, quand ils sont venus inaugurer ça avec nous, il y avait déjà une enquête en cours. Ils avaient lancé un cabinet pour travailler sur ces sujets-là. Il aurait été de bon aloi de nous dire : « Prenez un peu de temps ». C'est comme ça.

Au départ, je vous dis comment j'ai vécu les choses. Quand les premières accusations sont sorties, je n'aime pas qu'on accuse quelqu'un comme ça sans preuve. C'est parti comme ça. Non, Madame Gentil. Je vois que vous allez démarrer. Je vais expliquer.

Et puis au fur et à mesure, des écrits sont sortis. L'abbé Pierre a écrit, a menacé des étudiants aux États-Unis et au Canada suite à ses visites officielles qui ont été d'ailleurs écourtées. Ça commençait à faire beaucoup. Au fur et à mesure, un nombre de personnes, de femmes, a témoigné. Ça commençait à être vraiment très lourd.

Ensuite, la Fondation a retiré le nom abbé Pierre de tous ces documents et a fermé le lieu de recueillement. On peut dire ça ? C'est un lieu de recueillement ? Ce qui a fini de me tuer, c'est quand le pape François a parlé en disant : « On va ouvrir les archives, on savait ». Là, ça faisait quand même beaucoup. Même si je n'aime pas les procès médiatiques, comme disait Caroline Vabre la dernière fois : « C'est plus qu'un faisceau d'indices ». Ça me perturbe énormément. Je suis catholique, je le dis, et l'image de l'abbé Pierre était tellement puissante — auprès de tout le monde d'ailleurs — que c'était très perturbant.

Donc, on a proposé ça. Ratko a fait son Comité Proximum pour demander aux gens du Comité Proximum... je respecte la décision et je vais vous expliquer. Ils veulent débaptiser le square et garder la fresque. Même si je respecte ce qu'ils souhaitent, il y a un élément quand même déterminant.

L'élément déterminant, c'est l'artiste, Mathieu Dussaucy, qui a un droit perpétuel, intellectuel et artistique sur son œuvre. Connaissant Mathieu, il semblait étrange qu'il veuille garder la fresque comme ça. On est tous d'accord, il y a quand même son nom sur cette réalisation artistique. Ce dont je me doutais, c'est qu'il nous demanderait de pouvoir modifier cette fresque et on va financer pour modifier cette fresque. Vous avez compris que l'abbé Pierre va disparaître.

Je respecte les décisions du Comité Proximum, mais l'artiste a mis un point final à cette discussion — et c'est très bien comme ça, je ne voulais pas garder cette fresque — en disant : « Je ne suis pas à l'aise avec ce que j'ai réalisé ». La fresque va donc être modifiée et refaite. On lui a laissé le temps d'y réfléchir et je voudrais que le Comité Proximum... peut-être sur des notions de solidarité ou autre chose. On va laisser phosphorer. Je te laisserai la parole après, Ratko, si tu le souhaites, mais qu'on puisse en faire quelque chose de plus positif.

On a investi beaucoup, avec la mairie et Caroline Vabre, sur la Maison des femmes. Un truc qui marche vraiment très bien. Bravo, Caroline, et bravo au service. En gardant cette fresque ? Il y a un truc qui ne colle pas, vous voyez ce que je veux dire. Je me doutais un petit peu que Mathieu serait dans cette veine-là, donc c'est très bien comme ça. Il n'y a pas de discussion. Même juridiquement il n'y a pas de discussion. Je ne vais pas remettre un coup de blanc là-dessus, on va refaire quelque chose de positif. Ratko, excuse-moi.

Ratko KLISURA : Oui, je voulais juste rajouter deux mots. Vu comment l'article a été tourné, on avait l'impression que le Comité Proximum, Hameaux Paul Bert, voulait garder la fresque pour...

Monsieur le Maire : Soutenir quasiment, tu veux dire ?

Ratko KLISURA : Oui. Ce n'était pas du tout le cas. Le Comité a pris cette décision par rapport à un souci dans le quartier parce qu'il avait donné certains coups de main. Ils ont condamné complètement tous les agissements, mais encore une fois, l'article a été tourné d'une telle façon que c'était le symbole de l'abbé Pierre qui voulait rester là-bas. Le symbole s'est écroulé.

Monsieur le Maire : Ce que je veux dire, c'est que les gens sont intelligents dans ton Comité. Il y a eu une grande discussion et ils font bien la part des choses. Mais effectivement, cet aspect-là est parfois difficile à comprendre de l'extérieur. Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Vous avez répondu en partie à mes questions. Quand je disais que j'étais surpris, en réalité, j'ai été choqué lorsque j'ai vu que vous vouliez respecter la démocratie en gardant cette fresque parce que les personnes de Proximum avaient décidé de la garder. Sincèrement, j'ai trouvé ça vraiment choquant.

Monsieur le Maire : Non, c'était plutôt délicat vis-à-vis d'eux.

Valentino GAMBUTO : S'il vous plaît. Comme vous, tous les Français dans le monde entier d'ailleurs ont été choqués. En plus, ce que l'on sait aujourd'hui et ce qui est dit aujourd'hui sur l'abbé Pierre, en réalité, c'est bien plus fort. Quelques articles sont sortis.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas fini.

Valentino GAMBUTO : C'est bien plus fort. Même au niveau du clergé, il a été mis quelquefois de côté et il a été dans une espèce de système de désintoxication. Donc, c'est vraiment grave. Se dire : « Par souci de démocratie parce qu'une poignée d'habitants ont trouvé que »...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : En tout cas, c'est ce qui a été écrit. Quand j'ai lu ça, et sur l'autel, si je peux m'exprimer ainsi, de la démocratie, j'ai dit : « Non. C'est trop loin ». C'est ce que vous aviez dit ou ce qui a été mal retraduit par la presse.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas voulu en rajouter par la suite, mais ce qui a été dit au Comité Proximum, il y avait plusieurs témoins. Tu veux dire un mot là-dessus, Ratko ? Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Ratko KLISURA : Non, c'était un avis qu'on a demandé. On n'a jamais dit que c'était un vote démocratique qui va permettre de le garder.

Monsieur le Maire : C'était délicat avec les bénévoles.

Ratko KLISURA : On a compris l'attachement des gens. Il faut juste savoir que l'abbé Pierre, à cette époque-là, était vu comme un saint, entre guillemets, par rapport à toute l'aide qu'il a pu apporter, notamment dans ce quartier-là qui était assez pauvre. Sans être péjoratif et méchant. Mais derrière, ils ont tous condamné. L'article, pour moi, n'a pas été bien tourné. Il y a eu une demande démocratique parce que ce sont eux qui ont fait la demande au départ.

Monsieur le Maire : Là-dessus, mettez-vous à leur place. J'ai essayé d'être un peu délicat avec les bénévoles qui font un très bon travail en disant : « Je respecte ». Mais de toute façon, Mathieu l'avait dit oralement et on a reçu sa demande écrite de modifier. C'était juste un petit peu de délicatesse. Des fois, je préfère l'avis de 20 Drouais, de vrais Drouais, que 12 000 gens qui votent une espèce de truc en ligne et qui n'habitent pas Dreux. Monsieur David, à vous.

Maxime DAVID : Pour le coup, je regrette moins le fait qu'on ait préalablement dénommé ce parc abbé Pierre parce qu'aujourd'hui...

Monsieur le Maire : Square.

Maxime DAVID : Oui, pardon. Square. Ça nous donne aujourd'hui l'occasion de pouvoir tous ensemble, collectivement et politiquement affirmer un certain nombre de valeurs et poser ce débat sur la place publique. Il l'est déjà, mais c'est un combat de tous les jours. Quelque part, c'est une épreuve de maturité ce qui se passe. Je trouve qu'il faut vraiment qu'on l'affronte et je ne regrette pas qu'on soit dans cette situation.

Pour aller plus dans le fond, on va retirer la nomination de ce square et il va falloir lui en trouver une autre. Là aussi, je trouve qu'il faut accepter la complexité des choses. Chaque être humain a une part d'ombre et de lumière. Il se trouve que la sienne était particulièrement sombre.

Néanmoins, une œuvre existe aujourd'hui, qui continue après lui et qui s'appelle Emmaüs. Je pense que ce serait aussi une preuve de maturité que de dépasser cette tragédie et qu'il en reste quelque chose de positif. La proposition que je pourrais vous faire — et je la fais parce que je l'ai déjà entendue ailleurs — c'est que, certes, la Fondation va changer d'appellation. Elle va retirer abbé Pierre, mais elle va garder Emmaüs. Elle propose, un peu en filigrane, aux nombreuses communes qui ont des appellations abbé Pierre de simplement les convertir en Emmaüs.

Monsieur le Maire : On va voir.

Maxime DAVID : Ce qui permet aussi de faire vivre le travail de tous les bénévoles qui continuent et de faire vivre les bonnes actions qui ont eu lieu toutes ces années. C'est la proposition que je vous fais. Sur le fond, évidemment, je voterai pour cette dénomination.

Monsieur le Maire : Pour débaptiser.

Maxime DAVID : Débaptiser, pardon. Que ça nous serve d'épreuve de maturité et qu'on le vive comme ça, je trouve que c'est assez mature. Tout simplement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Madame Philippe, allez-y.

Josette PHILIPPE : Je voulais dire que je suis bien plus à l'aise maintenant qu'au début du Conseil. Comme beaucoup, je ne comprenais pas le fait de vouloir enlever un panneau et de garder la fresque. J'avais interprété...

Monsieur le Maire : Bien sûr. On a gardé ça pour la fin, c'était sympa.

Josette PHILIPPE : Garder la fresque en la modifiant. Emmaüs, dans certains de ses centres, avait des fresques qui mettaient en scène l'abbé Pierre et les ont gardées. Ils ont transformé la silhouette en paysage ou je ne sais pas quoi. Garder la fresque, c'est bien. La modifier, c'est indispensable. Retirer le nom... J'ai voté à l'époque pour la dénomination de l'abbé Pierre en mon âme et conscience parce que je ne savais pas, ou je ne savais pas suffisamment. Aujourd'hui, en mon âme et conscience, je dois voter pour la délibération.

Monsieur le Maire : Je pense qu'on sera unanimes là-dessus. Il n'y aura pas d'abstention ou de contre. Simplement pour terminer... Allez-y Madame Gentil. Madame Philippe, vous pouvez éteindre votre micro, si ça ne vous dérange pas ?

Carine GENTIL : Juste deux minutes et pour saluer la démarche de la Ville et l'action notamment de madame Vabre à l'égard de la Maison des femmes. Aujourd'hui, on est dans une avancée importante concernant la libération de la parole des femmes et leur prise en considération juridique et judiciaire essentielle et pour rester peut-être dans cet esprit de générosité et d'action primaire qui était celle de l'abbé Pierre, en gardant peut-être cette philosophie, on pourrait envisager de dénommer ce square Sœur Emmanuelle. On reconnaîtrait une femme.

Monsieur le Maire : Vous savez, je suis très prudent maintenant. Il y a six mois, l'abbé Pierre, on aurait dit un truc et on aurait dit : « Des bêtises ! »

Carine GENTIL : En tout cas, la prise en considération de la parole des femmes me semble essentielle dans cette situation.

Monsieur le Maire : Avant que je remette un religieux, il va se passer du temps. Je vous le dis tout de suite. Blague à part...

Carine GENTIL : Je voulais rappeler l'action fondamentale de la libération de la parole des femmes et de sa reconnaissance.

Monsieur le Maire : Si vous le permettez, Madame Gentil, pour terminer là-dessus avant de passer formellement au vote et si Ratko est d'accord, je vais redonner force de proposition au Comité Proximum là-dessus. Il ne faut pas que ce soit non plus vécu comme un échec pour eux, ou une espèce de truc où on reprend la main. Ils vont faire des propositions et on les présentera au Conseil municipal. Si ça peut être une femme où ça a du sens, ce serait formidable. Je lance le petit truc comme ça. Pas Françoise Gaspard.

Nelson FONSECA : J'ai une question assez sérieuse. On parle d'une fresque, mais il me semble qu'il y en a deux sur le bâtiment puisqu'il y a aussi la dénomination Complexe sportif abbé Pierre.

Monsieur le Maire : Ça va être rectifié. Je passe au vote. Tout le monde est d'accord ? Alléluia !

Unanimité

Assemblées :

46. Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération DEL2021-208 du 14 décembre 2021 adoptant la fongibilité des crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement (M57)

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On essaie de terminer ce Conseil municipal ? C'est quoi, ça ? Ce sont les décisions prises sur la fongibilité ? C'est ça. Vous avez le tableau. Est-ce qu'il y a des choses particulières là-dessus ? Ce sont des décisions, en fait. On prend acte, c'est ça ? Il y a des questions là-dessus ? Peut-être des questions sur la dernière ? Donc, on prend acte de la 46.

Prend acte

47. Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : La 47. Sur les décisions, il y a des questions là-dessus ? Sur la 47, Monsieur Gambuto ? Mettez votre micro.

Valentino GAMBUTO : Comme il y a toute une série sur les concessions cimetières, je voudrais rappeler ma demande que l'on donne de façon officielle la possibilité de mettre des urnes dans les tombes. Des cendres. Les cendres des urnes dans les tombes pour ceux qui le demandent.

J'en profite, Madame Cissé. Vous m'aviez dit que si les gens se présentaient, vous les receviez. Les gens l'ont fait et ils sont venus me dire qu'ils ont été très bien reçus. Vous avez bien fait votre job. Pour autant, j'aimerais qu'il y ait un texte qui sorte de cette municipalité en disant qu'on peut mettre les urnes, les cendres, dans les tombes. Vous nous aviez expliqué que c'était difficile, mais si on pouvait bosser dans ce sens-là, ce serait bien.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. S'il n'y a pas d'autres questions... Je vous laisse éteindre votre micro, Monsieur Gambuto. On va travailler là-dessus.

Je voudrais qu'on puisse officiellement féliciter et remercier, je crois que tout le monde sera d'accord, tous les services qui ont œuvré sur la flamme olympique et la quatrième fleur. Franchement, ils ont été remarquables.

Valentino GAMBUTO : Compétents surtout.

Monsieur le Maire : C'était plus une remarque qu'autre chose. J'allais finir sur une félicitation.

Valentino GAMBUTO : J'attendais que vous me disiez : « On va voter dessus ».

Monsieur le Maire : Vous êtes formidable, Monsieur Gambuto.

Du coup c'était important ce que j'allais dire sur les services, mais vous avez raison, merci au service des espaces verts, de la propreté, de la voirie, des sports, et tous les autres, la communication qui ont travaillé et fait un super boulot, le service manufêtes qui est toujours, présent. On peut les féliciter chaleureusement.

Prend acte

La séance du conseil municipal est levée.